

**We make ICT work for your business.**

R A P P O R T   A N N U E L   2 0 0 9 - 2 0 1 0



**REALDOLMEN**

RealDolmen est une société anonyme de droit belge. La société a été constituée pour une durée indéterminée.

RealDolmen SA a son siège social à 1654 Huizingen, A. Vaucampslaan 42. Son numéro d'entreprise est le 0429.037.235. La société dépose les documents sociaux, dont le dépôt est obligatoire en vertu du code des sociétés, auprès du registre des personnes morales de Bruxelles.

Les autres sites belges de la société sont situés dans les communes suivantes : De Pinte, Harelbeke, Kontich, Lummen et Turnhout.

Vous trouverez ailleurs dans la présente publication, ainsi que sur le site Internet de l'entreprise, l'indication des filiales étrangères et leur localisation.

RealDolmen est né de l'offre amicale de rachat faite par Real Software SA sur les actions de Dolmen Computer Applications SA. Après la fusion, effective à dater du 1er avril 2009, le nom RealDolmen fut choisi comme nouvelle dénomination de l'entreprise fusionnée.

L'exercice comptable a été adapté à ce moment et il court désormais du 1er avril au 31 mars de l'année suivante.

La société est cotée en bourse depuis 1997, sur le NYSE Euronext (REA ISIN BE0003899193 et REAT ISIN BE0003732469).



# Table des matières

<b>Introduction du CEO</b>	<b>5</b>
<b>Rapport d'activité 2009-2010</b>	<b>8</b>
<b>Présentation de l'entreprise</b>	<b>17</b>
REALDOLMEN: WE MAKE ICT WORK FOR YOUR BUSINESS	18
PLAN-BUILD-OPERATE	21
FOURNISSEUR DE TIC EXCLUSIF	22
VISION ET MISSION	25
RESSOURCES HUMAINES	26
<b>Structure de la Société</b>	<b>28</b>
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION EXÉCUTIVE</b>	<b>29</b>
Conseil d'Administration et code de Corporate Governance	
Conseil d'Administration, contrôle interne et gestion du risque	
Conseil d'Administration – membres et fonctionnement	
Le Président	
Administrateur délégué – CEO	
Comités du Conseil d'Administration	
Direction Exécutive	
<b>GOVERNANCE D'ENTREPRISE</b>	<b>38</b>
Administrateurs	
Direction Exécutive	
Déclarations dans le cadre de la Gouvernance d'Entreprise	
<b>COMMISSAIRE</b>	<b>47</b>
<b>ACTIONNAIRES</b>	<b>49</b>
Introduction	
Structure de l'Actionnariat	
Transactions du Manager	
<b>TITRES DE REALDOLMEN</b>	<b>52</b>



<b>Information financière</b>	<b>54</b>
<b>COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS - IFRS</b>	<b>55</b>
État du résultat global consolidé pour la période clôturée au 31 mars 2010	
Bilan consolidé pour la période clôturée au 31 mars 2010	
Tableau consolidé des flux de trésorerie pour la période clôturée au 31 mars 2010	
État consolidé des variations des capitaux propres pour la période clôturée au 31 mars 2010	
<b>ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2010</b>	<b>61</b>
Annexe 1 : Information générale	Annexe 19 : Actifs financiers détenus à des fins de transaction
Annexe 2 : Déclaration de conformité	Annexe 20 : Trésorerie et équivalents de trésorerie
Annexe 3 : Résumé des principales méthodes comptables	Annexe 21 : Capital social
Annexe 4 : Principaux jugements et estimations comptables	Annexe 22 : Obligation convertible
Annexe 5 : Information sectorielle	Annexe 23 : Contrats de location-financement
Annexe 6 : Autres produits et charges opérationnels	Annexe 24 : Emprunts bancaires et autres emprunts
Annexe 7 : Charges opérationnelles d'activités poursuivies	Annexe 25 : Obligations liées aux avantages du personnel
Annexe 8 : Produits et charges non-récurrents	Annexe 26 : Provisions
Annexe 9 : Résultat financier	Annexe 27 : Dettes commerciales et autres
Annexe 10 : Impôts sur le résultat	Annexe 28 : Passifs éventuels
Annexe 11 : Résultat par action	Annexe 29 : Engagements
Annexe 12 : Goodwill	Annexe 30 : Contrats de location simple
Annexe 13 : Immobilisations corporelles	Annexe 31 : Paiements fondés sur des actions
Annexe 14 : Immobilisations incorporelles	Annexe 32 : Événements postérieurs à la date de clôture
Annexe 15 : Filiales	Annexe 33 : Parties liées
Annexe 16 : Impôts différés	Annexe 34 : Instruments financiers
Annexe 17 : Stocks	Annexe 35 : États financiers non consolidés simplifiés
Annexe 18 : Créances commerciales et autres	RealDolmen SA
<b>DÉCLARATION DU RÉVISEUR</b>	<b>135</b>
<b>RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES</b>	<b>138</b>
<b>Calendrier de l'actionnaire</b>	<b>149</b>

Le présent rapport financier annuel fait partie de l'information réglementaire visée par l'A.R. du 14 novembre 2007. Il comprend les comptes annuels, le rapport annuel établi conformément aux articles 96 et 119 du Code des sociétés et les commentaires relatifs à la gouvernance d'entreprise.

Le rapport doit être lu conjointement aux documents qui y sont incorporés par référence, comme la Charte de la gouvernance d'entreprise et les statuts de la Société. Tous ces documents sont disponibles sur le site Internet ([www.realdolmen.com](http://www.realdolmen.com)) et une copie peut en être obtenue sur simple demande auprès de la Société.

Le rapport forme un tout : les différentes composantes (comptes annuels audités, rapport annuel simple et consolidé, etc.) s'englobent et se complètent mutuellement afin d'éviter les répétitions inutiles et d'offrir une information aussi claire et transparente que possible.

La version en langue française ou anglaise n'est fournie qu'à titre d'information : la version en langue néerlandaise constitue le seul texte officiel.



## 2009 en sept points

Madame, Monsieur,

2009 s'est révélée être une année complexe. Une année caractérisée par un climat économique exceptionnellement difficile, avec peu ou pas de points de repère ou de visibilité à court terme. Une année au cours de laquelle nous avons ancré notre actionnariat en Belgique. Une année au cours de laquelle RealDolmen a été active sept jours sur sept.

J'aimerais passer en revue sept aspects de notre activité.

### **Un : la vision**

Les TIC évoluent de manière extrêmement rapide. Les entreprises constatent qu'elles n'ont pas forcément besoin de disposer de leur propre matériel, de leurs propres logiciels, ou même de leur propre département TIC. Elles ont besoin de bonnes compétences au bon moment. C'est ainsi qu'elles peuvent se sortir plus rapidement de la crise.

Afin d'être l'entreprise de référence, dans nos marchés et domaines locaux, pour des solutions intégrées qui couvrent l'ensemble du cycle de vie des TIC, la vision de RealDolmen consiste à faire en sorte que nous disposions, dans chacun de ces domaines multiples, d'un personnel nombreux et qualifié et donc d'un savoir faire étendu. C'est là notre grand défi : nous sommes à la fois des généralistes et des spécialistes. Nous voulons rester un leader en matière d'approche intégrée. Avec succès. Rappelons en effet que Data News nous a élu System Integrator of the Year. Et dans l'étude annuelle "Service Provider Performance in the BeLux" d'Equaterra, RealDolmen a obtenu un score de 77% pour ce qui concerne le degré général de satisfaction. Nous arrivons ainsi de toute évidence en tête du classement des meilleurs fournisseurs de services de gestion d'infrastructures.

### **Deux : la mission**

Nous restons, naturellement, à la pointe dans les domaines des TIC. Mais savons-nous comment nos clients procèdent dans ces domaines ? Cela représente aussi un défi : rester à l'écoute avec l'esprit ouvert. La langue du client est aussi notre langue.

C'est cela même la signification de notre mission : *We make ICT work for your business*. Continuer à exceller dans le cadre de nos compétences, mais aussi comprendre nos clients et les aider dans le développement de leurs activités.



### **Trois : l'équipe**

Nous avons réuni deux groupes qui travaillent maintenant comme une seule équipe solide, alignée sur une même méthodologie, autour de processus communs et avec un même souci de la qualité. Le certificat ISO 9001 constitue à cet égard une reconnaissance importante. Nos clients peuvent compter sur une entreprise attentive qui travaille de manière transparente et réagit plus rapidement.

### **Quatre : l'organisation commerciale**

Les entreprises technologiques traditionnelles ne prévoient d'équipe commerciale que pour les gros clients. RealDolmen estime que notre marché de prédilection – le mid market des grandes entreprises locales – la mérite aussi. Pour cette raison, nos clients se voient tous affecter un «account manager» et un responsable du service ventes interne. Les clients peuvent aussi faire appel, pour les domaines d'expertise spécifiques, à des specialized sales qui relèvent tous du account manager. Via une seule personne de contact, ils bénéficient plus rapidement de l'expertise adéquate.

### **Cinq : à contre-courant**

D'avril à septembre 2009, nous avons investi dans un certain nombre de processus de changement et nous avons transformé notre appareil commercial de fond en comble et ce, dans un climat économique peu favorable. Mais il n'y avait pas d'autre solution : nous croyions – et croyons toujours – en ce modèle, nous devons donc le réaliser. Un choix bien réfléchi qui nous a bien occupés pendant la première moitié de l'année. Nous souhaitons développer notre entreprise de manière durable et misons donc sur une force de vente appropriée.

### **Six : la stabilisation**

Au cours de la seconde moitié de l'année, la situation économique s'est stabilisée. Notre nouvel appareil commercial commence à fonctionner. RealDolmen réalise de meilleures marges opérationnelles.

Il est vrai que le chiffre d'affaires est inférieur à celui de l'an dernier, mais les ventes de produits augmentent de manière spectaculaire, la marge de REBIT évolue dans la bonne direction et nous quittons l'année fiscale 2009-2010 avec plus de cash que jamais.



### **Sept : l'actionariat**

Nos nouveaux actionnaires sont ancrés en Belgique : ils comprennent notre modèle, y croient et ils nous soutiennent dans sa promotion à l'étranger. Le moment était venu pour le Groupe Gores de se retirer de manière rentable. Une première moitié des 27% du capital qu'il détenait a été acquise par des actionnaires familiaux locaux, l'autre moitié par des investisseurs institutionnels. En trois jours, un tiers de l'entreprise a changé de propriétaire sans affecter le marché. Cette opération a été précédée de quelques mois de préparation : nous avons pesé le pour et le contre et nous avons choisi la bonne option.

### **L'avenir : une entreprise de référence dans les TIC**

Le résultat de 2009 ? Notre résultat opérationnel a été moins bon qu'en 2008, mais notre position élevée en cash et notre faible niveau d'endettement net font que le bilan n'a jamais été aussi solide. Nous sommes une entreprise belge de référence dans les TIC, dotée d'un centre de décision local. Nos clients veulent savoir avec qui ils font des affaires. Ils décident localement et souhaitent que nous décidions aussi au niveau local.

Mais un ancrage belge ne signifie pas que nous nous limitons au marché intérieur. Nous développons actuellement notre modèle d'affaires à une échelle véritablement européenne. Notre présence confirmée au Luxembourg et en France en est une preuve. Nous sommes en bonne voie d'occuper également une place importante sur les marchés du sud de la Belgique, du nord de la France et des Pays-Bas. A cette fin, nous allons procéder à des acquisitions dans la mesure où nous pouvons les intégrer. Une chose reste cependant claire : dans toutes les implantations de notre groupe, nous souhaitons rester à proximité de nos clients en tant que prestataire de services local et intégré. Ceci est également le cas pour 2010.



Bruno Segers  
Représentant permanent d'All Together sprl  
Administrateur délégué et CEO



## Rapport d'activité 2009-2010

RealDolmen, prestataire de solutions TIC intégrées, annonce des résultats pour l'exercice comptable se clôturant le 31 mars 2010. Cette année a été une année difficile tant pour l'économie en général que pour le secteur des services TIC en particulier. Néanmoins les résultats de la société montrent pour le 2e semestre une reprise supérieure aux prévisions, à travers tous les indicateurs. Le business model adopté – prestataire de solutions intégrées – est validé tant par la conquête de nouveaux clients que par l'obtention de récompenses. La constitution d'un nouvel actionnariat de référence en est une autre démonstration. Un excellent 4e trimestre limite la baisse de revenus du second semestre, et place la société au rang des plus performantes du secteur. Les marges du résultat opérationnel avant éléments non récurrents (REBIT) et le cash-flow excèdent les prévisions. La structure financière est dès lors plus solide que jamais.

- POINTS ESSENTIELS**
- 6% de baisse du revenu au 2e semestre contre 15% au 1er semestre grâce à un excellent 4e trimestre
  - 5,6% de marge REBIT au 2e semestre, contre 3,2% au 1er semestre : l'impact de la baisse du revenu a été largement compensé par les avantages des synergies d'intégration et d'optimisation continue
  - Génération d'un cash-flow positif de 12,2m€ même après 3,2m€ de charges de restructuration et nonobstant la poursuite d'investissements dans des programmes stratégiques afin de mieux positionner la société à long terme
  - Une structure financière saine avec 12m€ d'endettement net et une position de trésorerie de 45m€
  - Prévission de 200 embauches en 2010
  - Le nouvel actionnariat de référence renforce le développement à long terme de l'entreprise
  - Les nouveaux clients et les récompenses obtenues confirment la valeur du business model de prestataire de services intégrés





en m€	IFRS FY	IFRS H1	IFRS H2	IFRS FY	% Variance	% Variance
	31/03/10	30/09/09	31/03/10	31/03/09	H1 vs H2	FY vs FY
Chiffre d'affaires	237,5	111	126,5	265,6	14,0%	-10,6%
Résultat opérationnel avant éléments non récurrents (REBIT)	10,6	3,5	7,1	15,9	102,9%	-33,3%
<i>Marge</i>	4,5%	3,2%	5,6%	6,0%	2,5%	-1,5%
Résultat opérationnel (EBIT)	7,2	1,3	5,9	12,7	353,8%	-43,3%
Résultat de l'exercice	1,1	-1,7	2,8	17,9	264,7%	-93,9%
EBITDA <sup>(1)</sup>	12,1	3,7	8,4	18,4	127,0%	-34,2%
<i>Marge</i>	5,1%	3,3%	6,6%	6,9%	3,3%	-1,8%

(1) EBITDA = EBIT majoré des réductions de valeurs et amortissements

	IFRS	IFRS	% Variance
	31/03/10	31/03/09	
Capital	131,8	130,5	1,0%
Endettement net <sup>(2)</sup>	12,1	21,8	-44,5%
Cash	45,4	33,1	37,2%

(2) Endettement net = Dettes financières et découverts bancaires moins la trésorerie et les actifs détenus à des fins de transaction

Bruno Segers, Administrateur délégué et CEO de RealDolmen, a commenté les résultats en ces termes :

“Au cours de notre second exercice comptable, RealDolmen a été confrontée à un climat économique instable et imprévisible. Nous avons délibérément utilisé ces circonstances pour accélérer l'intégration des deux entreprises. Nos résultats financiers, la conquête de nouveaux clients et la certification ISO 9001 prouvent que nous avons gagné notre pari. L'obtention du prix du System Integrator of the Year et nos résultats dans l'étude Equaterra est une autre illustration de ce succès. Les 200 embauches planifiées en 2010 confirment la poursuite de cette tendance. RealDolmen est à présent parvenue au terme du processus d'alignement et d'intégration. Notre solide position de trésorerie, est non seulement la preuve de notre réussite mais nous donne également les moyens de croître plus rapidement que le marché.”

**Visionner le message vidéo de Bruno Segers à propos des chiffres annuels sur [www.youtube.com/realdolmen](http://www.youtube.com/realdolmen)**



**PRINCIPALES  
RÉALISATIONS DE CETTE  
ANNÉE**

En août 2009, nous avons annoncé que nous avons réorganisé nos activités de vente en créant une force de vente unique et intégrée, organisée par segment de marché et capable d'offrir à nos clients des solutions à la fois en matière d'applications et d'infrastructures. Le processus de réorganisation était essentiel pour un meilleur alignement de la stratégie de prestataire unique de la société. Nous sommes heureux de voir les résultats qui reflètent le succès de ce réalignement de la force de ventes.

La migration vers une plate-forme administrative unique, avec intégration des opérations et convergence des systèmes internes a été achevée avec succès. Nous avons pu constater cette année le succès des synergies d'une plate-forme unique. La société se trouve ainsi bien positionnée pour atteindre les objectifs annoncés en matière d'amélioration de la productivité.

Nos processus ont été certifiés ISO9001. Nous y voyons la reconnaissance que l'intégration a été menée à bien en terme de qualité des services offerts à nos clients et en terme de satisfaction de nos employés auxquels nous offrons un environnement de travail approprié.

En octobre 2009, nous avons fusionné la plupart de nos filiales subsistantes en Belgique en simplifiant l'organisation légale et améliorant la structure des coûts.

L'outsourcing du transport et de la logistique de nos produits d'infrastructure a été pleinement mis en œuvre au troisième trimestre de l'exercice comptable et commence à avoir un impact positif sur la productivité.

RealDolmen a reçu cette année le titre de System Integrator of the Year de Data News. De même, dans l'étude annuelle "Service Provider Performance in the BeLux" réalisée par Equaterra, RealDolmen a atteint un score de 77% de satisfaction générale et conserve la première place dans la catégorie du meilleur fournisseur en matière de gestion des infrastructures. Avec le gain de nouveaux clients, ces éléments confirment notre positionnement de prestataire de solutions intégrés.

En janvier, nous avons annoncé un tournant important dans notre transformation en nous assurant un actionariat local de référence et de long terme et un flottant renforcé pour soutenir la valeur de nos actions. La participation du Gores Group dans RealDolmen a été vendue partiellement à



QuaeroQ et partiellement à des investisseurs institutionnels sans créer de trouble sur le marché de notre action.

Enfin et surtout, nous avons continué le programme entamé avec nos employés autour des valeurs que nous jugeons essentielles à la manière dont nous voulons gérer nos activités sur une base quotidienne vis-à-vis de nos clients, de nos fournisseurs, de nos actionnaires et des autres acteurs concernés au sein de notre Société.

#### QUELQUES CLIENTS RÉCEMMENT ACQUIS

Au cours de cette période, nous avons gagné de nouveaux contrats et de nouveaux clients dans un large éventail de secteurs, dont certains sont repris ci-après :

- RealDolmen a remporté le contrat pour le développement d'un outil CRM sur mesure pour **Vanbreda Risk & Benefits**. Ce projet comporte une intégration étroite avec le back office développé par RealDolmen au cours de ces dernières années. Vanbreda Risk & Benefits est un important courtier d'assurance et consultant au Benelux pour les entreprises de toute taille et pour les professions libérales.
- RealDolmen a obtenu le contrat-cadre Thin Client auprès de la **Poste belge**. Ce contrat court sur 3 ans avec la possibilité de 2 prolongations d'un an chacune. En vertu de ce contrat, RealDolmen fournira à la Poste belge des équipements Thin Client et le logiciel de courtage d'accompagnement, le protocole de communication, le logiciel SBS et les compétences et les ressources techniques nécessaires pour accompagner le projet.
- RealDolmen a gagné le contrat pour la refonte de l'applicatif bancaire de **Carnegie Banque Luxembourg** et le développement de l'applicatif de front-office. Ceci devrait permettre à Carnegie Banque d'améliorer la productivité de ses employés, mieux se positionner sur le marché et améliorer la qualité de ses services à la clientèle de la banque.



**EXAMEN FINANCIER**  
**CHIFFRE D'AFFAIRES**

Grâce à un bon 4e trimestre, la baisse du chiffre d'affaires du groupe sur l'ensemble d'une année marquée par une crise économique mondiale sans précédent a été ramenée à -10,6% contre -15,3% pour les trois premiers trimestres de l'année. Au cours de ces trois trimestres, le revenu a souffert du ralentissement de la conjoncture et du réalignement de la force de vente au début de l'année. Le 4e trimestre a vu un renversement de cette tendance avec une croissance de 4%. Cette croissance est le résultat d'une forte progression des ventes des produits au début de l'année calendrier et à une stabilisation dans des activités de services professionnels après une réduction au cours des trois premiers trimestres.

Chiffre d'affaires par segment en k€	Q4	Q4	FY	FY	Variance	Variance
	2009/2010	2008/2009	2009/2010	2008/2009	Q4 in %	FY in %
Produits d'Infrastructure	23.283	18.811	72.584	83.187	23,8%	-12,7%
Services Professionnels	34.593	35.030	128.110	141.977	-1,2%	-9,8%
Business Solutions	8.916	10.365	36.760	40.481	-14,0%	-9,2%
Sous-total Services & Solutions	43.509	45.395	164.870	182.458	-4,2%	-9,6%
<b>Total Groupe</b>	<b>66.792</b>	<b>64.206</b>	<b>237.454</b>	<b>265.645</b>	<b>4,0%</b>	<b>-10,6%</b>

- **Produits d'Infrastructure** : Le chiffre d'affaires a progressé de 23,8% au 4e trimestre, signe que les entreprises ont recommencé à investir. Ce résultat trimestriel exceptionnellement bon est le résultat à la fois d'un rattrapage par rapport aux investissements initialement différés, et d'investissements dans de nouveaux projets. Sur l'ensemble de l'année, les activités en matière de produits ont néanmoins encore baissé de -12,7% suite à la forte baisse des volumes, en particulier au premier semestre.
- **Services Professionnels** : Le revenu généré par les Services Professionnels a baissé de 1,2% au 4e trimestre. Durant l'année, et à l'exception des projets touchant au solution d'« unified communication », nos activités de Services d'Infrastructure ont bien résisté au ralentissement économique tout comme nos activités en France, qui sont principalement axées sur les services aux pouvoirs publics nationaux. En Belgique, les activités Applications Services ont souffert davantage, suite à une baisse des volumes dans le secteur privé et aux pressions subies sur les prix des contrats avec les grands comptes. Le 4e trimestre inaugure la fin de cette tendance négative.



- **Business Solutions** : Le revenu généré par les Business Solutions a baissé de 14% au 4<sup>e</sup> trimestre à cause d'une baisse spectaculaire des activités d'un client multinational au 2<sup>e</sup> semestre, victime du ralentissement économique, et d'un retard dans l'achèvement d'un projet. Nonobstant une saine évolution de l'activité de nos applicatifs Belges et Luxembourgeois et une amélioration du revenu généré par nos solutions d'entreprise, cette réduction des activités s'est traduite par une baisse de 9,2% pour l'ensemble de l'année.

**RÉSULTAT  
OPÉRATIONNEL AVANT  
ÉLÉMENTS NON  
RÉCURRENTS (REBIT)**

Durant la seconde moitié de cette année, la marge REBIT a augmenté à 5,6% contre 3,2% au premier semestre. Cette marge REBIT pour le second semestre de l'année est moins de 1% inférieur à la marge REBIT du 2<sup>e</sup> semestre de l'année dernière.

Pour l'ensemble de l'année, la marge REBIT a clôturé à 4,5%, ce qui est supérieur aux attentes. L'évolution de la marge est le résultat de différents éléments.

La marge a été négativement influencée par la baisse générale du revenu due à un climat économique difficile, à la hausse des coûts salariaux suite à l'indexation légale de 4,5% en janvier 2009 et à l'impact de retards dans l'achèvement de projets. Le Groupe a également continué d'investir dans ses systèmes et processus internes ainsi que dans certaines initiatives stratégiques menées en dépit de la récession. D'autre part, la maîtrise des frais généraux du Groupe s'est considérablement améliorée suite à la mise en œuvre de synergies et à l'exécution d'un plan d'optimisation à la fin du dernier trimestre de 2009 et durant le premier trimestre de 2010, impactant les frais généraux générés aussi bien par les ventes que les activités G&A.

Dès lors, les marges relatives aux Produits d'Infrastructure et aux Services Professionnels se sont améliorées au 2<sup>e</sup> semestre grâce non seulement à l'amélioration des conditions d'exploitation, mais aussi à la réduction des frais généraux dans ces segments. Le même effet existe au niveau des Business Solutions mais il est difficilement perceptible, compte tenu de la dégradation du revenu de ce segment au cours de l'année.

Par conséquent, et de manière générale, une amélioration des marges devrait continuer à se dessiner si les marchés continuent à se redresser.



Informations par segment	FY 2009/2010			H1 2009/2010			H2 2009/2010		
	en m€	Rev.	Rebit	% marge	Rev.	Rebit	% marge	Rev.	Rebit
Infrastructure Products	72,6	4,2	5,9%	30,9	0,7	2,3%	41,7	3,5	8,5%
Professional Services	128,1	9,8	7,6%	61,1	3,9	6,4%	67,0	5,9	8,8%
Business Solutions	36,8	- 0,0	0,0%	19,0	0,7	3,7%	17,7	- 0,7	-4,0%
Corporate		- 3,4	-1,4%		- 1,7	-1,5%		- 1,7	-1,4%
<b>Groupe</b>	<b>237,5</b>	<b>10,6</b>	<b>4,5%</b>	<b>111,0</b>	<b>3,6</b>	<b>3,2%</b>	<b>126,4</b>	<b>7,1</b>	<b>5,6%</b>

Informations par segment	FY 2008/2009			H1 2008/2009			H2 2008/2009		
	en m€	Rev.	Rebit	% marge	Rev.	Rebit	% marge	Rev.	Rebit
Infrastructure Products	83,2	3,5	4,2%	41,8	1,2	2,9%	41,4	2,3	5,4%
Professional Services	142,0	15,0	10,6%	69,0	5,9	8,6%	73,0	9,1	12,5%
Business Solutions	40,5	4,1	10,0%	20,0	2,3	11,5%	20,5	1,8	8,6%
Corporate		- 6,6	-2,5%		- 2,1	-1,6%		- 4,5	-3,3%
<b>Groupe</b>	<b>265,6</b>	<b>15,9</b>	<b>6,0%</b>	<b>130,8</b>	<b>7,3</b>	<b>5,6%</b>	<b>134,8</b>	<b>8,6</b>	<b>6,4%</b>

Les marges au sein de la division des **Produits d'Infrastructure** ont atteint 8,5% au 2e semestre contre 2,3% au 1er semestre. Cette amélioration est imputable à un différent mix de produits, avec certaines marges de vente exceptionnellement élevées (en particulier au Luxembourg) et à une meilleure maîtrise des frais généraux grâce à la sous-traitance de la logistique des produits. Ces deux facteurs expliquent également l'amélioration de la marge en base annuelle, qui est ainsi passée de 4,2% à 5,9% malgré une baisse des volumes.

Pour les **Services Professionnels**, les marges ont progressé jusqu'à 8,8% au 2e semestre, contre 6,4% au 1er semestre. Un effet saisonnier explique que les marges du second semestre sont meilleures que celles du premier (davantage de jours de travail). En outre, la pression sur les prix a été moindre au 2e semestre, l'impact d'un dépassement imputable à un projet français a été moins sensible au second semestre. Enfin, une meilleure maîtrise des frais généraux explique également l'amélioration. La marge pour l'ensemble de l'année se situe donc à 7,6%, ce qui reste inférieur de 3% à l'année dernière, à cause de la pression sur les prix, du retard d'un important projet français et d'une hausse des coûts générée par l'indexation légale des salaires en Belgique, qui n'ont été que partiellement compensés par la réduction des frais généraux.



Les marges en matière de **Business Solutions** ont continué à se dégrader avec un chiffre de – 4,0% pour le second semestre, qui a ramené la marge annuelle à une position d'équilibre. La dégradation de la marge en base annuelle est due à un retard dans l'achèvement d'un projet, qui a pesé lourdement sur les marges tout au long de l'année, comme indiqué au 1er semestre, à une baisse spectaculaire des activités d'un client multinational au 2e semestre, victime du ralentissement économique et d'une facturabilité dégradée, qui s'explique par le fait que, volontairement, la société n'a pas procédé à une réduction significative de ses effectifs dans son unité Enterprise Solution en dépit de la baisse de l'activité.

Les **Frais généraux de la Société** sont restés stables au 2e semestre par rapport au 1er semestre. Les frais généraux d'entreprise pour l'ensemble de l'année ont été de 3,4m€ soit 1,4% du revenu du Groupe. La baisse des frais généraux est la conséquence des synergies déployées et de la mise en place du plan d'optimisation évoqué précédemment.

#### RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (EBIT)

L'EBIT pour l'ensemble de l'année correspond à 3% du revenu. La différence avec le REBIT s'explique essentiellement par un coût de restructuration de 3,2m€ qui concerne principalement les frais de résiliation entraînés surtout par la suppression immédiate des postes redondants.

#### PROFIT NET TOTAL DU GROUPE

Le Groupe fait état d'un bénéfice net annuel de 1,1m€. La différence avec le bénéfice de l'année précédente s'explique par différents facteurs :

Les **revenus financiers** ont reculé de 10m€ par rapport à l'année dernière. Cette baisse est due au rachat, l'année dernière, d'une obligation convertible de 31,5m€ qui avait engendré un profit non récurrent de 9,8m€. Le reste de la différence s'explique par la baisse des revenus des intérêts sur les actifs financiers et les liquidités.

Les **charges financières** se sont améliorées, en passant de 7m€ en 2008 à 5,8m€ grâce essentiellement au rachat d'obligation convertible précité.

Les **taxes sur le revenu** se sont élevées à 750k€, soit une hausse de 2,4m€ par rapport à l'année précédente. Les chiffres fiscaux favorables de l'an dernier étaient la conséquence de la reconnaissance d'un nouveau report d'impôt fiscal de 2,7m€ et de 1m€ d'impôts payés au niveau des filiales belges et étrangères de RealDolmen SA. RealDolmen SA et la plupart des filiales belges ont fusionné rétroactivement le 1er avril de cette année. Dès lors, les 750k€ d'impôts de cette année concernent principalement des impôts étrangers.



Le solde de la différence entre le profit net de cette année et celui de l'année dernière s'explique par le recul du niveau du REBIT.

**CASH FLOW** Le total des entrées de trésorerie s'est monté à 12,2m€. Le cash-flow opérationnel généré se chiffre à 15,5m€ en dépit du ralentissement de l'économie. La société a consacré 3,9m€ de liquidités à des charges de restructuration. Le fonds de roulement est en recul, suite à une baisse substantielle des créances, liée à la moindre activité opérationnelle, à une politique efficace en matière de recouvrement, et à une baisse relativement moindre des dettes commerciales. La différence entre les 12,2m€ de cash générés et l'écart de 14,2m€ pour la trésorerie inscrits au bilan s'explique par la baisse de 2m€ des actifs détenus à des fins de transaction.

**CAPITAUX PROPRES/ ENDETTEMENT NET** Les capitaux propres ont progressé de 1,3m€ à 131,8m€. La position totale d'endettement s'élève à 57,3m€ et consiste principalement en une dette convertible de 40,4m€ à des conditions favorables avec échéance en juillet 2012. Le solde de trésorerie reste solide, à 45,4m€, soit une hausse de 12,2m€ depuis mars 2009.

**PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2010-2011** Même si l'environnement économique nous impose de rester prudents, nous prévoyons une croissance et une rentabilité améliorée par rapport au dernier exercice comptable, alors que la société renforce sa position d'acteur de référence sur son marché. L'embauche de 200 personnes prévue en 2010 est une illustration de cette dynamique. Le résultat net devrait aussi s'améliorer étant donné que les charges exceptionnelles liées aux synergies et aux plans d'amélioration sont derrière nous.

Nous restons confiants dans le fait que grâce à notre forte position sur le marché, à la répartition équilibrée de nos clients entre un certain nombre de secteurs, au renforcement de notre offre et aux bénéfices des projets stratégiques dans lesquels nous avons continué à investir, nous pourrions gagner encore des parts de marché, en particulier au moment où l'économie se portera mieux.

Nous croyons que les processus et les systèmes harmonisés qui sont à présent en place, le renforcement de l'organisation et les bons résultats des bilans et des flux de trésorerie préparent la société à opérer comme une plate-forme puissante assurant une croissance durable.





CHAPITRE 1

# PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE



# RealDolmen : We make ICT work for your business!

## TIC SUPÉRIEURE !

RealDolmen est un fournisseur solide et passionné de solutions créneaux et d'entreprise, de développement de logiciels et de solutions d'infrastructure. Sur le marché belge, RealDolmen est l'entreprise de référence pour ces services et produits et vise à atteindre une valeur ajoutée à tous les niveaux, tant pour les clients, partenaires, employés que pour les investisseurs.

La société entretient des relations stratégiques avec les acteurs les plus importants dans le domaine de l'informatique, de sorte à réaliser l'aspect du *single-source*. Une bonne répartition de la clientèle, permet à RealDolmen d'atteindre au maximum le segment du marché cible.

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

RealDolmen dispose d'une base de clientèle étendue, pas uniquement au niveau sectoriel, mais également au niveau de l'implantation géographique. Sa présence géographique est un réel atout. La présence de bureaux RealDolmen à Huizingen, Kontich, Lummen, Turnhout, De Pinte, Bruxelles, Harelbeke, Luxembourg et Paris offre aux clients un nombre des points de service non-négligeable.

RealDolmen est également un groupe international actif dans 4 pays : La Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et la France. Cette répartition géographique offre non seulement une présence physique à la clientèle de RealDolmen, mais permet également une meilleure compréhension des besoins régionaux de ses clients. Ceci prend une place importante dans la stratégie de RealDolmen qui se veut 'orientée Client'.

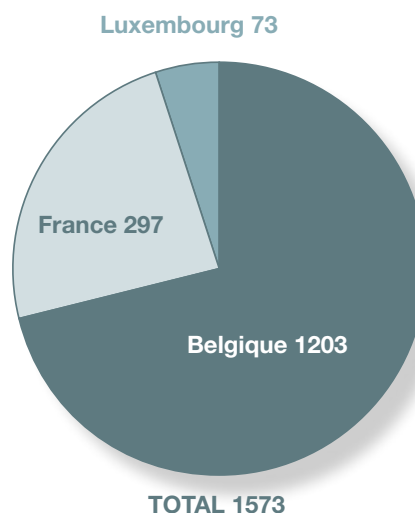
## UNE BASE SOLIDE

Les employés de RealDolmen forment incontestablement la base de l'entreprise. Leur expertise, orientation client et flexibilité leur permettent de fournir quotidiennement les services techniques et d'assistance *sur le champ*. RealDolmen s'efforce de faire en sorte que ses employés se sentent bien au travail en leur offrant différentes possibilités de formations.

Son histoire commune permet à RealDolmen de se référer à plus de 25 ans d'expérience. Ainsi, l'entreprise a su développer un savoir unique dans différents secteurs et domaines. Ceci constitue une valeur ajoutée très importante dans le paysage informatique belge.

Aujourd'hui, RealDolmen a à son actif plus de 1.200 gestionnaires de projet, architectes infrastructure et logiciels, ingénieurs logiciels et ingénieurs systèmes et expert-conseils.

### Répartition des collaborateurs





## PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

### SIX PILIERS

La vision d'entreprise de RealDolmen a été traduite en six piliers, des programmes internes qui, chaque jour, sont respectés par chacun dans l'entreprise.



#### **Rock-Solid Passion for ICT**

Ce que l'on fait avec passion est bien fait. Parce que les TIC font partie de la nature intrinsèque de tous les collaborateurs de RealDolmen, ces derniers s'impliquent profondément dans leur mission. Il n'y a pas de meilleure garantie pour un produit fini de grande qualité.



#### **Simple for our customers**

RealDolmen veut que les choses soient le plus logique possible pour ses clients. Non seulement lorsqu'une nouvelle technologie est expliquée ou lorsqu'un projet est exécuté mais également lors de l'établissement des offres et des factures. Cette transparence a pour effet de tisser un lien de confiance avec le client.



#### **Showcase for our partners**

RealDolmen veut être l'enseigne de référence pour les technologies et les produits qu'elle distribue. Ceci prouve d'une part la confiance qu'elle éprouve à l'égard de ses produits mais aussi le fait que RealDolmen puisse vraiment prendre part à la discussion sur les avantages, les problèmes de mise en œuvre, les coûts,... Si RealDolmen est une bonne référence pour ses partenaires, elle le sera également pour ses clients.



#### **Home for our employees**

RealDolmen souhaite que ses collaborateurs se sentent à l'aise dans leur emploi et veut leur donner un lieu où ils peuvent se développer, où il existe un équilibre entre le travail et la vie privée, où chacun est traité avec respect. En bref, un lieu où ils se sentent chez eux.



#### **Green for the environment**

Agir et penser dans le respect de l'environnement n'est plus un luxe depuis longtemps mais une nécessité. RealDolmen ne fait pas exception à la règle et y apportera également sa contribution, tant dans ses actes proprement dits qu'en ce qui concerne les produits et services qui sont distribués. Des solutions d'infrastructure chez le client à sa propre politique en matière de voitures.



#### **Campus for all**

Rester immobile, c'est reculer... Surtout dans le secteur des TIC où l'économie du savoir n'est nulle part aussi sensible. C'est précisément pour cette raison que RealDolmen attache une si grande importance au fait que tous les collaborateurs puissent continuer à s'instruire et à découvrir de nouvelles choses. Ceci est valable pour chacun, du débutant au senior.

### [WWW.REALDOLMEN.COM](http://WWW.REALDOLMEN.COM)

Le site Web [www.realdolmen.com](http://www.realdolmen.com) rayonne d'une passion solide comme le roc et offre un aperçu des services et de l'approche de RealDolmen. Le site constitue par ailleurs un canal d'informations important pour les investisseurs et joue un rôle capital dans le recrutement de nouveaux collaborateurs.



## PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

### DES SOLUTIONS TIC EFFICACES ET FIABLES

RealDolmen aide à traduire les stratégies d'entreprise en solutions TIC efficaces et fiables. Dans le respect des délais, sans erreurs, dans les limites du budget et toujours en collaboration avec le client. Tel est l'objectif de RealDolmen.

Un projet peut être livré complètement, du début à la fin. RealDolmen peut toutefois également apporter son aide là

où les services internes du client ou d'autres fournisseurs ne disposent pas des compétences, de l'expertise ou des capacités requises. Les divers services sont établis de façon modulaire et se déroulent selon le modèle 'Plan-Build-Operate' : chaque phase du projet poursuit un objectif clairement défini et est exécutée sur base d'une méthodologie standardisée.

**REALDOLMEN** NL EN FR  
Accueil Investisseurs Jobs Contact recherche

REALDOLMEN | BUSINESS | SERVICES | INFRASTRUCTURE | NOUVELLES | EVÉNEMENTS | E-ZINE

**REALDOLMEN**  
goes **Microsoft**  
Tuesday 21 September 2010 - info and registration: [www.simplicityday.com](http://www.simplicityday.com)

**Infos**  
17/06/2010 [RealDolmen assure le Service Desk de Telenet](#)  
27/05/2010 [Résultats annuels 2009-2010](#)  
En savoir plus >>>

**Actions Spéciales**  
30/04/2010 [Souscription gratuite pour des licences Autodesk 2011](#)  
15/05/2009 [ECM Processoptimisatie Readiness Program](#)  
En savoir plus >>>

**Calendrier des cours**

**Our Portfolio**  
Business Solutions  
Professional Services  
Infrastructure Products

Plan Build Operate



## Plan-build-operate

### **PLAN :** DÉVELOPPER UNE VISION AVEC LE CLIENT

Afin de bien encadrer un projet, les conseillers de RealDolmen suivent une méthode standardisée en combinaison avec une approche individualisée. Une analyse détaillée permet de cartographier les éléments nécessaires : l'organisation, les processus d'entreprise existants, l'architecture logicielle présente et l'infrastructure. Cette phase permet de détecter les problèmes éventuels ainsi que les causes qui y sont liées.

Avec le client, RealDolmen cherche ensuite les solutions qui correspondent étroitement, tant sur le plan technique que sur le plan fonctionnel, aux besoins d'informations et à l'infrastructure existante. Un projet ad hoc est donc élaboré et les actions à entreprendre sont ensuite planifiées de façon détaillée.

### **BUILD :** BÂTIR DES SOLUTIONS AVEC LE CLIENT

Dans cette phase, RealDolmen veille à l'exécution et au suivi des changements au sein de l'organisation. Chaque client est libre de confier totalement la gestion du projet à RealDolmen ou de faire seulement appel aux professionnels de RealDolmen par voie d'externalisation.

Afin d'assurer une grande productivité et une grande qualité, RealDolmen a également recours, dans cette phase, à des processus standardisés et aux meilleures pratiques. Cette méthode garantit une livraison du projet en temps opportun, dans le respect des budgets établis au préalable et en étroite collaboration avec le client.

### **OPERATE :** AVEC LE CLIENT, CONSTRUIRE UNE VALEUR AJOUTÉE

Même après la création et la mise en œuvre de la solution, RealDolmen propose divers services pour la maintenance et le soutien de l'ensemble et/ou de l'infrastructure TIC.

La gestion de l'application et/ou de l'environnement architectural en tant que services gérés, la livraison complémentaire et l'installation de l'équipement informatique, les développements supplémentaires et les élargissements spécifiques au client, le soutien helpdesk et la formation sont des services pour lesquels RealDolmen dispose des experts nécessaires en interne. Le client choisit lui-même la prestation de services souhaités et la manière dont elle sera réalisée. Le travail s'effectue, à ce niveau de service après-vente également, avec des processus standardisés et avec les meilleures pratiques tels que la certification ISO9001 et ITIL. Les conventions nécessaires en matière de prestation de services sont établies dans les Accords de niveau de service.



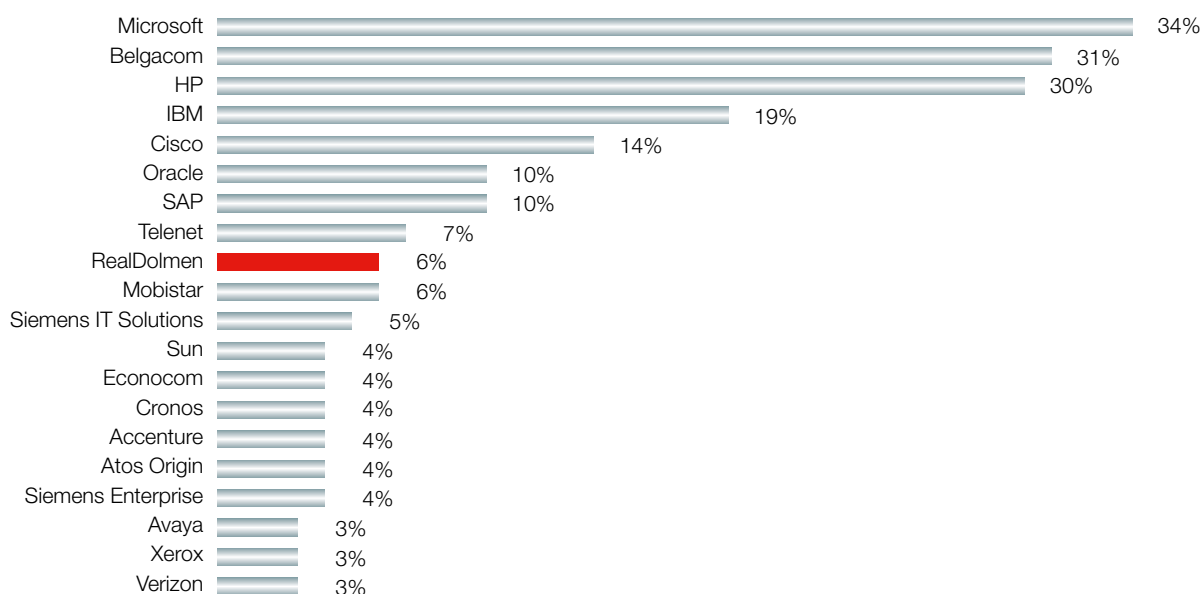
## Fournisseur de TIC exclusif

### LE CLIENT OCCUPE UNE PLACE CENTRALE

RealDolmen souhaite contribuer à la mise au point des besoins et des solutions informatiques de sa clientèle par rapport aux besoins et aux processus de l'entreprise. Nous nous efforçons de veiller à une plus grande croissance, une meilleure efficacité et une plus grande satisfaction du client par une approche intégrée. Il est dès lors extrêmement important de sélectionner les projets TIC adéquats, capables de contribuer à la réalisation de ces trois besoins.

Le fait que l'appréciation du client occupe une place centrale chez RealDolmen est attesté par de nombreux nominations et certificats importants :

- Dans l'étude Service provider performance in the Belux, menée par Equaterra, RealDolmen a obtenu un score de 77% sur la question concernant la satisfaction générale, et la société se positionne incontestablement à la première place dans le classement des meilleurs fournisseurs de gestion d'infrastructure. © Equaterra, BeLux Service Provider Performance Study 2010
- Le 29 avril 2010, lors de la 11ème édition des Datanews Awards for Excellence tenu à Tour et Taxis, RealDolmen a été élu System Integrator of the Year par un jury professionnel et l'emportait ainsi de Econocom & Getronics dans cette catégorie.
- Dans l'enquête menée par Datanews en mai 2009, dans laquelle l'on demandait à 1100 entreprises belges de nous indiquer leur sélection de trois fournisseurs TIC les plus importants, RealDolmen est considéré comme le fournisseur indépendant belge de services informatiques par excellence. © Data News, mai 2009





## PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

### UNE QUALITÉ GARANTIE

Une prestation de services de grande qualité est également garantie par la combinaison unique des connaissances et expériences que RealDolmen a acquises au fil des ans dans différents secteurs et domaines. A cet effet, RealDolmen compte une large équipe de collaborateurs qui disposent d'une formation supérieure et sont certifiés tant sur le plan fonctionnel que technique. En suivant de près et avec exactitude les derniers développements technologiques et tendances, RealDolmen peut intervenir de façon optimale sur les défis et nouveautés liés au secteur. Le modèle 'Plan-Build-Operate' offre des garanties supplémentaires en matière de résultats, de contrôle de la qualité et de suivi constant.

RealDolmen peut se prévaloir de labels de qualité tels que ISO9001, CMMI (Capability Maturity Model Integrated) et PMBoK (Project Management Body of Knowledge).

La norme ISO 9001 fixe les exigences en matière de Système de Gestion de Qualité (Quality Management System, QMS), avec une attention portée aux possibilités de l'organisation permettant de garantir la satisfaction de la clientèle, de répondre aux exigences en matière de qualité et de poursuivre les efforts d'amélioration de ces différents domaines. Dans ce processus d'amélioration continue, RealDolmen a chargé une équipe spécialisée de l'identification de domaines pour lesquels une amélioration peut être trouvée ainsi que de formuler les recommandations permettant l'amélioration de ceux-ci. C'est uniquement ainsi que RealDolmen estime disposer des éléments adéquats afin de surveiller et améliorer les processus généraux requis pour garantir la qualité, et ceci de manière quantifiable et démontrable.

### INTÉGRATION DE LA TECHNOLOGIE TIC ET DE L'ENTREPRISE

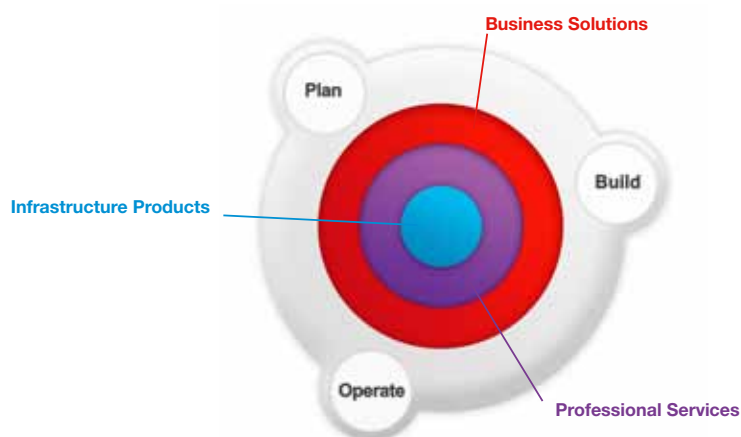
RealDolmen se profile en tant que prestataire unique de solutions TIC intégrées pour les entreprises. Un système informatique intégré optimal ne peut toutefois exister que si les processus d'entreprise et l'infrastructure TIC sont profondément harmonisés. C'est fondamental pour l'approche de RealDolmen. Mieux que personne d'autre, les consultants comprennent que les applications de TIC modernes ne sont pas des îlots isolés mais font partie d'un vaste réseau d'applications et de processus.

En tant que prestataire unique, RealDolmen se concentre sur trois segments clés : Business Solutions, Professional Services et Infrastructure Products.

Le segment des **Business Solutions** offre des solutions clé-sur-porte qui sont exploitées avec des logiciels propres à l'entreprise ou sur des plates-formes de tiers. Dans ce domaine, RealDolmen



## PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE



vendra des services et produits tels que des logiciels de tiers ou des protocoles IP développés personnellement sous forme de licences. Il s'agit essentiellement de solutions en matière de Business Intelligence (BI), CAD, Customer Relationship Management (CRM), Enterprise Asset Management (EAM), Enterprise Content Management (ECM), Enterprise Resource Planning (ERP), GIS, Mobilité, Service Oriented Architecture (SOA), Unified Communications (UC) et Web Content Management (WCM).

Le second segment s'intitule **Professional Services**. Cet ensemble de services se compose de développement de logiciels, analyses, tests et activités d'intégration ainsi que des activités d'infrastructure associé avec la gestion de projet connexes dans les deux cas. A l'appui de ces deux lignes principales de services, nous vous offrons également des services de propriété intellectuelle internes sous la forme de didacticiels, méthodologies de développement, méthodologies de gestion de projet, ensembles de développement de logiciels, etc. Parmi les services concrets, vous trouverez des études de systèmes et le développement d'applications, infrastructure et architecture logicielle, Gestion de Processus Opérationnels, service d'expertise-conseil (Consultancy), projets de centres de traitement informatique (data center projects), Intégration d'Application d'Entreprise, projets frontaux, Gestion de services, réseautique et protection, externalisation, gestion de projet, services de tests et de formations.

Enfin, la partie **Infrastructure Products** livre divers produits hardware et licences logicielles dans des domaines tels que Datacenter, applications frontales, mise en réseau & sécurité, acquisition de matériel et logiciel et Unified Communications (UC).

### UNE TECHNOLOGIE INDÉPENDANTE, À LA MESURE DU CLIENT

Parce que RealDolmen n'est pas liée à des fournisseurs de logiciels, elle est toujours en mesure de proposer la meilleure solution, conçue sur mesure pour le client. Cela peut aller des solutions standard qui sont intégrées dans l'environnement d'entreprise à l'une des solutions propres à RealDolmen. Des logiciels spécifiques sont en effet développés pour de nombreux secteurs. RealDolmen peut en outre développer également des applications complémentaires.

RealDolmen dispose de centres de compétences en ce qui concerne tous les grands fournisseurs d'infrastructure et de logiciels. Il va sans dire qu'elle entretient également de bonnes relations avec ces acteurs importants sur le marché des TIC. Grâce à des partenariats avec des entreprises TIC de premier plan, telles que IBM, Microsoft, SAP, Oracle, HP, Cisco, VMware, Cognos, Siebel, NEC Philips, JBoss et Citrix, RealDolmen occupe une place en vue sur le marché des TIC dans le BeLux et en France.

### MISE EN ŒUVRE OPTIMALE

Chaque solution proposée par RealDolmen est, dès le premier stade, axée sur une mise en œuvre optimale dans l'entreprise. A cet effet, elle a notamment recours à des programmes 'readiness', des business scans et des études stratégiques.

RealDolmen a bâti, au fil des ans, une grande expertise dans le domaine des services gérés, du développement des logiciels, de la gestion des projets, de l'architecture d'entreprise, de la gestion des processus d'entreprise, des centres de données, des réseaux ainsi que de la sécurité, de l'instruction et la formation, du soutien et du helpdesk, de l'externalisation et des conseils. Toutes ces expertises veillent à ce que les projets soient livrés à temps, avec une grande qualité et dans les limites du budget.





## Vision et mission

**VISION** Dans les marchés locaux et les domaines où elle intervient, RealDolmen a pour ambition d'être la référence pour les solutions intégrées qui soutiennent l'ensemble du cycle de vie des TIC.

- **Référence** : le choix préférentiel et fiable pour nos clients, nos partenaires et nos collaborateurs.
- **Locaux** : proximité par rapport à nos clients au Benelux et en France.
- **Solutions intégrées** : une offre complète de TIC qui couvre tout le cycle de vie, y compris l'infrastructure, les applications et la communication.
- **L'ensemble du cycle de vie des TIC** : le soutien de toutes les activités plan-build-operate.

**MISSION** We make ICT work for your business.





## Ressources Humaines

### GESTION DES TALENTS

Au cours de l'année 2009-2010, nous avons poursuivi la phase de développement de la gestion des compétences. L'Expectations Framework offre un modèle de compétences offrant un aperçu global des compétences requises pour chaque fonction, tant sur le plan organisationnel que sur le plan de fonctionnement individuel. L'Expectations Framework et les formations à ce sujet pouvaient bénéficier des subventions FSE, étant donné qu'elles contribuent à "l'activation des talents, l'intégration durable et une gestion du personnel tenant compte de l'âge". Les cadres et les employés concernés ont assisté à une formation de manière à instaurer un modèle logique et uniforme pour toute l'organisation.

La Politique "Apprentissage et Développement" de RealDolmen s'aligne parfaitement sur l'Expectations Framework. Pour chaque compétence, différentes méthodes didactiques sont proposées. Le document INTaCT (Individual Talent Compass Tool) enregistre les initiatives en vue du développement des compétences sur lesquelles le manager et l'employé concerné se sont mis d'accord. Finalement, chaque employé obtient chaque année un Projet de Développement Personnel (PDP), qui sera pris en compte lors de son évaluation.

Le département des Ressources Humaines se charge également de l'élaboration de curriculums collectifs pour le département de sales ou les account managers, et fournit également de l'assistance aux managers.

Le RealDolmen Academy offre un aperçu en ligne de toutes les formations organisées tant au niveau interne qu'externe.

### RECRUTEMENT

Les profils de compétences sont également utilisés lors du processus de recrutement, dans les centres et les évaluations de développement. En 2010, nous avons donné une impulsion au déroulement plus efficace du processus de recrutement et de la mobilité interne.

### RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX - COMPTABILITÉ DES SALAIRES

Le projet de migration vers le secrétariat social Acerta via e-Salsa a été accompli avec succès, tout comme ce fut le cas de la création d'une entité juridique après la fusion de 5 entreprises existantes.

Les différents managers disposent à présent du logiciel HRD, leur permettant d'afficher les informations de base, le salaire et l'évolution de leurs employés.

Les possibilités de reporting par l'intermédiaire du Report Builder de Microsoft ont été



## PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

améliorées de manière considérable. Un changement dans l'approche administrative des différents avantages sociaux, tels que les chèques-repas, les éco-chèques, l'assurance hospitalisation, l'assurance-groupe ont permis de travailler de manière plus efficace et à moindre coûts.

D'autres grands défis restent à être relevés, parmi lesquels l'harmonisation des statuts et l'actualisation de la politique des salaires.

### RELATIONS SOCIALES

En 2009-2010, nous avons, de commun accord et sur la base de discussions positives, contribué à la poursuite du développement du fonctionnement du Conseil d'Entreprise, du Comité pour la Prévention et la Protection au Travail, et de la Délégation Syndicale.

Pour les représentants de la direction et des employés, il importe de maintenir des relations sociales constructives pour garantir le bon fonctionnement de l'entreprise ainsi que le bien-être des employés.

### CONCLUSION

En 2010, nous avons entamé un rafraîchissement systématique de toutes les fonctionnalités importantes en matière de Ressources Humaines, afin de permettre aux membres-cadres, d'assumer le rôle de People manager.





## CHAPITRE 2

# STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

*Conformément au droit belge des sociétés, RealDolmen est dirigée par un Conseil d'Administration qui détermine la structure et la stratégie du groupe, approuve les accords importants et à long terme, le budget et les plans d'investissement. Le Conseil d'Administration décide sur tous les sujets qui peuvent être utiles à la réalisation de l'objet social, notamment la politique commerciale et la politique de rémunérations de la société. Le Conseil mène également les négociations importantes, par exemple avec les partenaires, les repreneurs potentiels ou les créanciers. La stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration est mise en oeuvre par la Direction Exécutive sous le contrôle du Conseil.*

*Le Conseil d'Administration rend compte de son action devant les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui, conformément aux statuts, se tient chaque année le deuxième mercredi de septembre.*



## Conseil d'Administration et Direction Exécutive

### CONSEIL D'ADMINISTRATION ET CODE DE CORPORATE GOVERNANCE

Le Conseil d'Administration agit comme un organe collégial et, dans les limites des lois en vigueur, il dispose des plus larges pouvoirs pour gérer et représenter la société. La nomination et la révocation de ses membres, les pouvoirs et le fonctionnement du Conseil d'Administration sont déterminés par la législation applicable, en ce compris la loi sur le gouvernement d'entreprise du 6 avril 2010.

Le Conseil d'Administration applique aussi intégralement le Code belge de 2009 sur la gouvernance d'entreprise ([www.corporategovernancecommittee.be/fr/home](http://www.corporategovernancecommittee.be/fr/home)), les statuts de RealDolmen, ainsi que la Charte sur la Gouvernance d'entreprise (ces deux documents sont disponibles sur [www.realdolmen.com](http://www.realdolmen.com)).

### CONSEIL D'ADMINISTRATION, CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DU RISQUE

Le Conseil d'Administration a confié au Comité d'audit la tâche de contrôler le processus d'établissement des rapports financiers. Le Comité remplit sa mission en :

- contrôlant l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société à l'occasion de l'examen et de la discussion des résultats trimestriels, semestriels et annuels, qui font l'objet d'un exposé détaillé de la part du CFO et du Group Controller à l'intention des membres du Comité d'audit et ensuite de l'ensemble du Conseil d'Administration, chaque fois en présence du CEO et avec la possibilité de poser des questions aux responsables opérationnels ; il a d'ailleurs été chaque fois fait usage de cette possibilité ;
- vérifiant les comptes et les rapports de l'entreprise, par segment, par entité et jusqu'au niveau des divisions, au moyens de KPI et en procédant à des comparaisons avec le budget, d'une part, et les chiffres des années précédentes, d'autre part, et même avec les chiffres d'entreprises comparables ;
- faisant faire rapport par l'auditeur interne (qui a été désigné à la demande du comité), lors de chaque réunion du comité, sur son travail, son efficacité et en discutant les rapports et le planning de l'auditeur interne en présence du CFO et du CEO comme représentants de la ligne hiérarchique ;
- préparant le contrôle légal des comptes annuels et comptes consolidés trimestriels, semestriels et annuels en tant qu'organe de conseil du Conseil d'Administration, y compris le suivi des questions et des recommandations formulées par l'auditeur externe à l'occasion des présentations par le Commissaire et ce qu'on appelle les "management letters" ;
- contrôlant l'indépendance de l'auditeur externe, notamment en s'assurant du respect de la règle dite 1:1 relative à l'octroi de services complémentaires à la société par le Commissaire ou des personnes liées au Commissaire.



## STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

En outre, le Conseil d'Administration a mis en place une Ethics Hotline qui permet aux membres du personnel du Groupe d'exprimer en toute confidentialité leurs préoccupations sur de possibles irrégularités en matière de rapports financiers ou d'autres activités de l'entreprise, en s'adressant directement au Compliance Officer qui en rendra compte au Président du Conseil d'Administration. De plus, les membres du personnel peuvent directement informer le Président du Comité d'audit. L'auditeur externe fait rapport au Comité d'audit sur les questions importantes que l'exercice de son contrôle légal des comptes annuels a mises en lumière et il adresse chaque année, à compter du présent exercice, une lettre de confirmation au Comité d'audit sur l'état du contrôle interne au sein de l'entreprise, accompagnée par une lettre confirmant son indépendance.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION – MEMBRES ET FONCTIONNEMENT

Le Conseil d'Administration de RealDolmen exige de ses membres qu'ils respectent l'éthique et les valeurs personnelles et professionnelles les plus élevées, en accord avec les valeurs et les normes de RealDolmen. Chacun d'eux possède une large expérience, s'emploie à accroître la valeur de la société et doit disposer de suffisamment de temps pour remplir ses obligations et partager les perspectives et les acquis de son expérience. Le Conseil d'Administration, avec l'Administrateur délégué, supervise la Direction Exécutive, qui opère sous l'autorité directe du CEO.

Le Conseil d'Administration s'est réuni (physiquement ou par téléconférence) treize fois en 2007. Entre le 1er janvier 2008 et le 31 mars 2008 (exercice abrégé 2008), le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois. Du 1er avril 2008 au 31 mars 2009, le Conseil d'Administration s'est réuni douze fois. Durant la période sous rubrique (du 1er avril 2009 au 31 mars 2010), le Conseil d'Administration s'est réuni six fois.

Conseil d'Administration	03.04.09	28.05.09	20.08.09	19.11.09	10.02.10	25.03.10
Ashley W. Abdo	1	0	1	1	1	1
J-P Depaemelaere	1	1	1	1	1	1
Filip Roodhooft	1	1	1	1	1	1
Thierry Janssen	1	1	1	1	1	1
Jef Colruyt	1	1	1	1	0	0
W.B. Patton, Jr. (*)	0	1	1	1	1	0
Scott M. Honour (*)	0	1	0	1	1	0
Joseph P. Page (*)	1	1	1	1	1	1

(\*) L'annonce de la démission de ces administrateurs a été faite le 17 mars 2010, dans le cadre de la vente par The Gores Group de sa participation au capital



## STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

### LE PRESIDENT

Parmi ses administrateurs non exécutifs, le Conseil d'Administration a nommé un Président, chargé de diriger le Conseil d'Administration. Ce rôle est assumé, depuis le 25 janvier 2008, par Ashley W. Abdo (représentant permanent de Gores Group Ltd., Küssnacht Branch).

Comme l'indique de manière détaillée la Charte de gouvernance d'entreprise de la Société, sa mission consiste à développer et à maintenir un climat de confiance au sein du Conseil d'Administration, en contribuant à une discussion ouverte, en permettant des désaccords constructifs et en favorisant une interaction efficace tant au sein du conseil qu'entre le conseil et la Direction Exécutive. En plus de ce rôle, le Président doit établir une relation étroite avec l'Administrateur délégué (CEO) en lui apportant son soutien et son avis, tout en respectant pleinement les responsabilités exécutives du CEO.

### ADMINISTRATEUR DELEGUE – CEO

Le Conseil d'Administration nomme le « Chief Executive Officer » ou CEO, une fonction qui est assumée par l'Administrateur délégué. Ce rôle est actuellement rempli par Bruno Segers (représentant permanent d'All Together BVBA). Bruno Segers a rejoint RealDolmen en juillet 2007. Il est l'ancien Directeur général national de Microsoft BeLux où il a fait progresser le volume des affaires de 150 MEUR à 300 MEUR en l'espace de 6 ans. Il est actif dans le secteur IT local et, à ce titre, conserve ses mandats administratifs au sein de Nomadesk, d'i-venture, de City Live et de l'IBBT, un institut de recherche du gouvernement flamand.

La gestion journalière de l'entreprise est confiée à l'Administrateur délégué (CEO) et celui-ci représente dès lors l'entreprise "sans préjudice des pouvoirs généraux du Conseil d'Administration" – ainsi qu'il est mentionné dans les Statuts. Il est responsable de l'élaboration des propositions au Conseil d'Administration concernant la stratégie, la planification, les finances, les opérations, les ressources humaines et les budgets, ainsi que les autres questions devant être traitées au niveau du Conseil d'Administration et la mise en oeuvre des propositions approuvées. L'Administrateur délégué (CEO) dirige et supervise les différents départements de l'entreprise et rend compte de leurs activités au Conseil d'Administration. Dans l'exercice de sa fonction, l'Administrateur délégué (CEO) est assisté par la Direction Exécutive, laquelle lui rend directement compte. Chacun de ces directeurs remplit une fonction spécifique, par exemple Sales & Marketing.



## STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

### COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration a instauré un certain nombre de comités spécialisés, qui sont des organes purement consultatifs, créés afin d'aider le Conseil d'Administration dans la supervision des opérations de la Société et de ses comptes :

#### Comité d'audit

Le Comité d'audit est un comité permanent, constitué majoritairement d'administrateurs indépendants et doté d'un Président indépendant, qui assiste le Conseil d'Administration en assumant ses responsabilités de surveillance au niveau financier, légal et réglementaire. Le Comité a des tâches spécifiques qui incluent les rapports financiers de la Société, le contrôle interne et la gestion du risque ainsi que le processus d'audit et de présentation des rapports, dont l'examen couvre l'entreprise et ses filiales dans leur ensemble. Il rend régulièrement compte au Conseil d'Administration sur l'exercice de ses devoirs en identifiant les questions pour lesquelles il considère qu'une action ou amélioration est nécessaire, en émettant des recommandations en ce qui concerne les mesures à prendre. Le mandat du Comité d'audit est plus amplement détaillé dans la Charte de gouvernance d'entreprise de RealDolmen.

Conformément aux pratiques de bonne gouvernance d'entreprise et de bonne gestion, le comité d'audit se compose de trois membres au moins, lesquels sont exclusivement des administrateurs non exécutifs, dont la plupart sont indépendants au sens de l'article 526ter du Code belge des sociétés. Chacun dispose d'une expérience pertinente.

- **Filip Roodhooft** (représentant permanent de DR Associates BVBA) est un Administrateur indépendant et agit en tant que Président du Comité. Ses qualifications universitaires et sa présidence à la K.U.L. et la Vlerick Leuven Ghent Management School dans le domaine de la comptabilité ainsi que sa présidence du comité d'examen de l'Institut belge des experts-comptables et des conseils fiscaux le rendent particulièrement apte à remplir ce mandat.
- **Joseph P. Page**, est un Administrateur non exécutif. Le fait d'avoir rempli divers rôles dans le domaine des opérations et des finances, après avoir occupé des postes de responsable exécutif et en tant qu'ancien partenaire chez Price Waterhouse, avait fait de lui un membre hautement estimé du Comité d'audit. Sa participation au Comité d'audit a pris fin lors de sa démission en tant qu'administrateur.





## STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

- **Jean-Pierre Depaemelaere** (représentant permanent de JPD Consult BVBA) est un Administrateur indépendant. Sa large expérience opérationnelle (notamment en tant que Directeur général de Distrigas) le met en situation d'assurer une valeur ajoutée considérable au Comité d'audit.
- **Thierry Janssen** (représentant permanent de Temad BVBA) est un Administrateur non exécutif indépendant, avec plus de 15 ans d'expérience dans les sociétés de services TIC dans toute l'Europe et est actif dans le cadre du partenariat avec Just In Time Management ([www.jitm.be](http://www.jitm.be)) depuis plus de 7 ans.

Durant l'exercice 2009-2010, le comité s'est réuni huit fois.

Comité d'audit	03.04.09	25.05.09	17.08.09	09.09.09	16.11.09	08.02.10	12.03.10	22.03.10
J-P Depaemelaere	1	1	1	2	1	1	1	1
Filip Roodhooft	1	1	1	2	1	1	1	1
Thierry Janssen	1	1	1	2	1	1	1	1
Joseph P. Page (*)	1	0	1	1	1	1	0	0

(\*) L'annonce de la démission de cet administrateur a été faite le 17 mars 2010, dans le cadre de la vente par The Gores Group de sa participation au capital





### Comité des nominations et rémunérations

Le Comité des nominations et rémunérations est un Comité permanent du Conseil d'Administration qui émet des recommandations destinées au Conseil sur la nomination des administrateurs, dans le but de veiller à ce que le processus de nomination et d'élection soit organisé de façon objective et professionnelle. Il conseille sur la répartition des fonctions au sein du Conseil d'Administration. Le Comité discute de la rémunération des administrateurs (qui est soumise à l'Assemblée générale pour approbation) ainsi que de la nomination, de la révocation, de la rémunération et des éventuelles primes de la Direction Exécutive et aide à déterminer la politique salariale générale du groupe. Le mandat détaillé du Comité des nominations et rémunérations est exposé dans la Charte de gouvernance d'entreprise de RealDolmen.

Conformément aux bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise, le Comité des nominations et rémunérations se compose de trois membres au moins, lesquels sont exclusivement des administrateurs non exécutifs. Le Comité invite toujours l'Administrateur délégué (C.E.O.) à assister à ses réunions sauf dans le cas où son poste et/ou sa rémunération font l'objet de la discussion. La composition du Comité des nominations et rémunérations est équilibrée et appropriée pour lui permettre de remplir ses tâches :

- **Jean-Pierre Depaemelaere** (représentant permanent de JPD Consult BVBA) est un Administrateur indépendant et agit en tant que Président du Comité. Il dispose d'une expérience spécifique dans le domaine des ressources humaines – notamment en tant que directeur général des ressources humaines de Tractebel. Ceci lui offre une position idéale pour la conception des lignes de politiques du groupe dans le cadre du Comité des nominations et rémunérations.
- **Ashley W. Abdo** (représentant permanent de Gores Group Ltd., Küsnacht Branch) a acquis, grâce à sa longue carrière dans le secteur des TIC, une large expérience concernant la rémunération, le contrôle et la motivation des associés.
- **Jef Colruyt**, Président du Groupe Colruyt, dispose de plus de 20 ans d'expérience pertinente dans la gestion couronnée de succès des ressources humaines dans une série de sociétés cotées en Bourse ou non.
- **William B. Patton, Jr.** est actif dans les fonds d'investissement et était auparavant un dirigeant de sociétés cotées en Bourse aux Etats-Unis, dont Unisys Corporation, une entreprise reprise dans la liste de Fortune 500. Grâce à sa longue carrière, tant internationale qu'européenne, RealDolmen peut bénéficier de ses idées en matière de stratégie et de ressources humaines. Etant donné que M. William B. Patton, Jr., bien que sur une base indépendante et restreinte, émet des conseils à l'attention du groupe Gores, il ne peut être décrit comme étant entièrement indépendant. Néanmoins, le Conseil d'Administration estime que ce Comité dispose d'une



## STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

indépendance et d'une neutralité suffisante pour sauvegarder la qualité de ses travaux. Sa participation au Comité des nominations et rémunérations a pris fin lors de sa démission en tant qu'administrateur.

Durant l'exercice 2009-2010, le Comité des nominations et rémunérations s'est réuni trois fois.

<b>B &amp; REM. Comité</b>	<b>28.05.09</b>	<b>19.11.09</b>	<b>22.03.10</b>
Ashley W. Abdo	1	1	0
J-P Depaemelaere	1	1	1
Jef Colruyt	1	1	0
W.B. Patton, Jr. (*)	1	1	0

(\*) L'annonce de la démission de cet administrateur a été faite le 17 mars 2010, dans le cadre de la vente par The Gores Group de sa participation au capital

### Comité stratégique

Le Comité stratégique se concentre sur la mobilisation de fonds ainsi que sur les évaluations d'actions et les possibilités d'acquisitions et de cessions. Il informe régulièrement le Conseil d'Administration sur la situation du financement et les évaluations éventuelles des actifs de l'entreprise. Il est de l'autorité exclusive du Comité stratégique de contacter les banques d'investissement, les fonds spéculatifs, les entreprises de capitaux privés et d'autres investisseurs intéressés pour exécuter une approche diversifiée de la mobilisation des fonds et de l'exécution de la stratégie de la Société. Le Comité stratégique émet également des recommandations destinées au Conseil d'Administration sur la désignation et le mandat des banques d'investissement, le processus de mobilisation des fonds et les opportunités d'entreprise.

Le Comité stratégique était composé, durant la période sous rubrique, de quatre administrateurs : Scott M. Honour, Jean-Pierre Depaemelaere (représentant permanent de JPD Consult BVBA), Ashley W. Abdo (représentant permanent de Gores Group Ltd., Küsnacht Branch) et Jef Colruyt.



## STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Durant l'exercice 2009-2010, le Comité stratégique s'est réuni deux fois.

Comité Stratégique	13.05.09	20.01.10
Ashley W. Abdo	1	1
J-P Depaemelaere	1	1
Scott M. Honour (*)	1	1
Thierry Janssen (**)	0	1
Jef Colruyt	1	0

(\*) L'annonce de la démission de cet administrateur a été faite le 17 mars 2010, dans le cadre de la vente par The Gores Group de sa participation au capital

(\*\*) invité

### Le Comité de gouvernance d'entreprise

Le Comité de gouvernance d'entreprise a mis en oeuvre la Charte de gouvernance d'entreprise de RealDolmen, le code éthique et une hotline interne sur l'éthique. Il administre et surveille la conformité aux normes de gouvernance d'entreprise en vigueur ainsi que la Charte de gouvernance d'entreprise de la Société, et est disponible sur [www.realdolmen.com](http://www.realdolmen.com).

Le Comité de gouvernance d'entreprise se compose de deux administrateurs, William B. Patton Jr., en tant qu'ancien Président du Conseil, et Filip Roodhooft (représentant permanent de DR Associates BVBA) en tant que Président du Comité d'audit, ainsi que du Secrétaire de la société.

Durant la période sous rubrique, le Comité de gouvernance d'entreprise ne s'est pas réuni ; au terme de l'exercice, William B. Patton, Jr. et les autres représentants du Gores Group ont démissionné comme administrateur et donc aussi comme membre de ce comité.

### DIRECTION EXECUTIVE

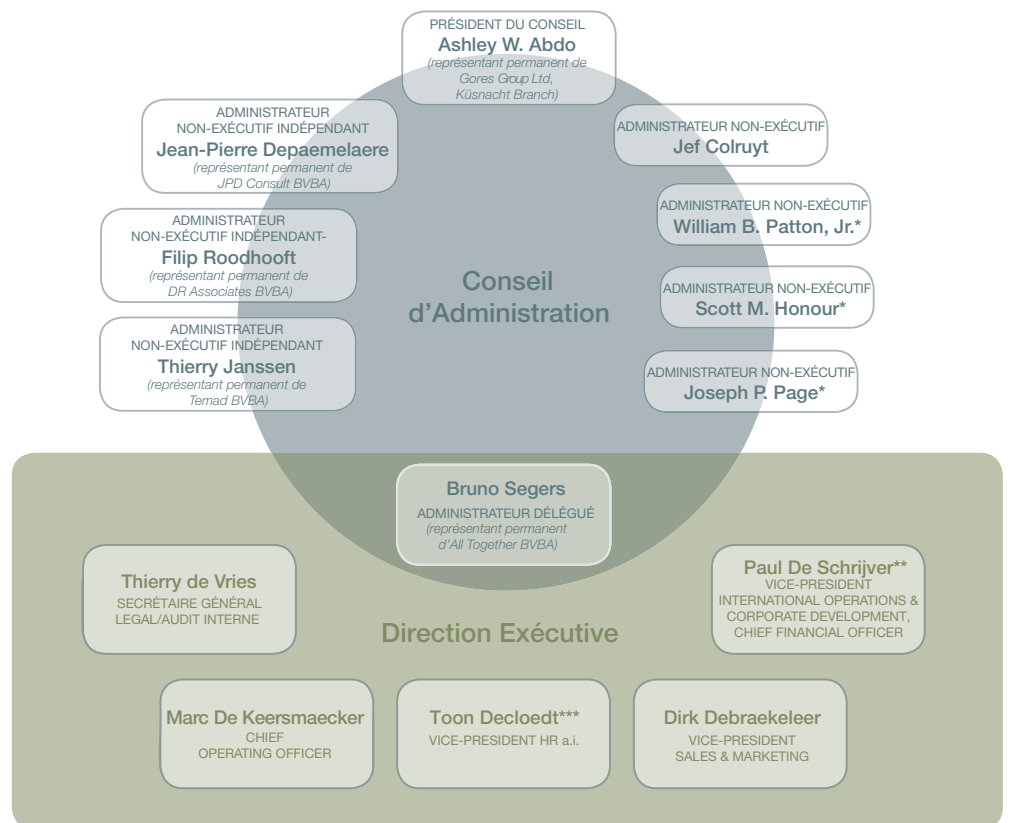
L'Administrateur délégué – CEO est à la tête de la Direction Exécutive de RealDolmen, laquelle est sous le contrôle du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration décide des nominations des membres de la Direction Exécutive sur avis du Comité des nominations et rémunérations.

L'organisation de la Direction Exécutive reflète la structure opérationnelle de la Société.



## STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

La Direction Exécutive ne constitue pas un comité de direction au sens de l'article 524bis du Code belge sur les sociétés. Les personnes suivantes sont nommées comme membres de la Direction Exécutive et chacune d'elles rend compte à l'Administrateur délégué – CEO :



(\*) L'annonce de la démission de ces administrateurs a été faite le 17 mars 2010, dans le cadre de la vente par The Gores Group de sa participation au capital

(\*\*) Il a été mis fin de commun accord à la collaboration avec M. Jos Nyns (CFO durant la période sous rubrique)

(\*\*\*) Il a été mis fin de commun accord à la collaboration avec M. Luc De Donder (Vice-Président HR durant la période sous rubrique)



## Gouvernance d'entreprise

Le mandat du Conseil d'Administration, de ses comités spécialisés et de la Direction Exécutive de la société est établi de manière détaillée dans sa Charte de gouvernance d'entreprise (disponible sur [www.realdolmen.com](http://www.realdolmen.com)). La charte contient notamment une description des principales caractéristiques du contrôle interne et des mesures d'audit destinées à assurer la fiabilité des comptes.

RealDolmen se conforme au code belge de la gouvernance d'entreprise 2009 et n'a pas fait connaître de dérogations suivant le principe "*comply or explain*".

Le Comité des nominations et rémunérations prépare un rapport qui sera conforme aux exigences de la loi belge du 6 avril 2010 sur la gouvernance d'entreprise. L'assemblée des actionnaires sera dûment informée de la manière dont la société se conforme à la législation et aux meilleures pratiques en matière de rémunérations.

### ADMINISTRATEURS

La rémunération payée aux membres du Conseil d'Administration de RealDolmen pour l'exécution de leurs tâches est déterminée par l'Assemblée générale des actionnaires sur la base d'un budget estimé qui est fondé sur un nombre minimum de réunions du Conseil d'Administration et de ses comités. Le Comité des nominations et rémunérations émet des recommandations destinées au Conseil d'Administration en ce qui concerne la politique de rémunération, le mandat et les objectifs des administrateurs et la Direction Exécutive de la société.

#### Administrateurs non exécutifs

##### Processus et base de calcul

Conformément au Code de gouvernance d'entreprise, la rémunération des administrateurs non exécutifs doit tenir compte des responsabilités qu'ils assument et du temps qu'ils y consacrent. Les administrateurs non exécutifs ne devraient pas avoir droit à des indemnités liées aux performances, comme des bonus, des programmes d'incitants à long terme liés à des actions, des pensions ou d'autres avantages.



## STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux recommandations du Comité des nominations et rémunérations de RealDolmen, la rémunération des administrateurs non exécutifs est déterminée comme suit depuis le 1er avril 2008 :

- A titre de rémunération pour la responsabilité générale qu'ils assument : une rémunération annuelle fixe par administrateur de €20.000.
- Conformément à l'importance de son rôle, une double indemnité est octroyée au Président du Conseil d'Administration, soit €40.000.
- Les efforts actifs des administrateurs sont reconnus par l'octroi d'une indemnité forfaitaire par réunion du Conseil d'Administration et/ou du sous-comité à laquelle l'administrateur concerné a participé, à concurrence de €1.200 (ramenée à €600 en cas de réunion par téléconférence de moins d'une heure).
- La même indemnité variable est octroyée lorsque les besoins de l'entreprise exigent des réunions supplémentaires.

En principe, RealDolmen n'octroie pas d'indemnités liées aux résultats à ses administrateurs non exécutifs, qu'ils soient ou non indépendants. Ce principe est conforme aux recommandations du Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 en la matière.

A l'occasion de la sortie du The Gores Group dans le courant du mois de mars, la composition du Conseil d'Administration sera adaptée. Trois des quatre administrateurs présentés par The Gores Group ont démissionné de leur mandat le 17 mars 2010 ; le quatrième, Ashley W. Abdo, qui, à la demande de la Société, était resté administrateur, a donné sa démission le 28 mai 2010. Le Conseil d'Administration est occupé avec la cooptation d'un Administrateur Indépendant en remplacement de Ashley W. Abdo comme Président du Conseil. D'autres modifications sont encore attendues, de même qu'une évaluation des indemnités des administrateurs menée par le Conseil à l'occasion de la nouvelle composition.



## STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Durant la période sous rubrique (2009-2010) les montants suivants ont été payés aux actuels administrateurs non exécutifs de la société:

<b>Administrateur non exécutif</b>	<b>€ (*)</b>
The Gores Group Ltd., Künsnacht Branch, représentée par Ashley W. Abdo	28.400
DR Associates BVBA, représentée par Filip Roodhooft	22.090
JPD Consult BVBA, représentée par Jean-Pierre Depaemelaere	47.600
Temad BVBA, représentée par Thierry Janssen	39.200
Scott M. Honour	16.000
Joseph P. Page	17.200
William B. Patton, Jr.	18.400
Jef Colruyt	52.800

(\*) Les montants indiqués sont ceux qui ont été payés pendant la période sous rubrique. Aucune indemnité n'a été payée ou octroyée pour des services complémentaires rendus par un administrateur non exécutif. Au total, on relève pour la période un coût total de €291.600 conformément au mode de calcul exposé plus haut, soit une économie par rapport au budget qui avait été attribué, mais pour laquelle aucun paiement n'a encore été effectué durant le nouvel exercice 2010-2011

### **Budget**

La dernière Assemblée générale annuelle des actionnaires, le 9 septembre 2009, a approuvé un budget global de €450.000 pour les indemnités d'administrateurs durant l'exercice comptable 2009-2010. Ce montant est identique à celui de l'exercice précédent, et basé sur une moyenne de 11 réunions du Conseil d'Administration et de ses sous-comités (six réunions du Conseil d'Administration, soit une réunion par trimestre, une réunion stratégique et une réunion consacrée au budget) et une moyenne de 4 réunions des comités (soit du Comité d'audit, soit du Comité des nominations et rémunérations), plus une réunion complémentaire pour tenir compte des problèmes imprévus.

En raison de la crise économique, le Conseil d'Administration a fait des efforts supplémentaires pour se réunir plus efficacement et moins fréquemment. Durant l'exercice 2009-2010, le Conseil d'Administration de RealDolmen s'est réuni 20 fois (contre 35 réunions lors de l'exercice précédent), soit en collège complet, soit sous la forme de comités spécialisés, pour accompagner, superviser et contrôler la fusion et l'intégration des sociétés qui ont donné naissance à RealDolmen. Compte tenu de ces efforts supplémentaires, le budget prévu n'a pas été dépassé cette année.





## STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Le Conseil d'Administration a l'intention d'encre encore accroître ces efforts et, pour ce motif, proposera de prévoir un budget global de €300.000 pour la rétribution des administrateurs durant l'exercice comptable 2010-2011.

### **Administrateurs exécutifs**

L'Administrateur délégué – CEO est le seul Administrateur Exécutif au sein du Conseil d'Administration. Le contrat de management conclu avec l'actuel Administrateur délégué prévoit une rémunération fixe annuelle de €300.000, payable en 12 tranches égales. Une rémunération variable de €195.000 est également prévue en fonction de la réalisation d'objectifs déterminés. La rémunération fixe couvre tous les coûts à l'exception des coûts de téléphone, d'Internet, de restauration et de représentation, de transport et de logement lors des voyages d'affaires, qui sont remboursés sur présentation des preuves de paiement. Chacune des parties peut à tout moment dénoncer le contrat moyennant un préavis d'une durée de douze (12) mois. La convention de prestation de services prévoit des engagements stricts en matière de non-concurrence et de confidentialité.

Durant la période sous rubrique (2009-2010), il a été payé à l'actuel Administrateur délégué – CEO une rémunération de €250.000, ainsi qu'une rémunération variable de €148.672 pour l'exercice précédent.

A l'exception de la convention de service avec l'Administrateur délégué, RealDolmen n'a conclu aucune convention de service avec un membre du Conseil d'Administration octroyant des avantages aux membres du Conseil à la fin de leur mandat.

### **Dépenses et frais**

Outre la rémunération précitée, tous les administrateurs ont droit au remboursement, sur présentation des pièces justificatives, des dépenses directes au comptant (par exemple frais de déplacement et d'hébergement pour les voyages d'affaires à l'étranger, frais particuliers de communication, etc.) qui ont été effectivement exposées pour participer aux réunions du Conseil d'Administration. Durant l'exercice comptable 2009-2010, le remboursement des frais et dépenses a représenté un montant total van €20.067 pour l'exercice comptable 2008-2009 et €51.046 pour l'exercice comptable 2009-2010.

### **Prêts**

RealDolmen n'a pas octroyé de prêt à des membres du Conseil d'Administration.



## DIRECTION EXECUTIVE **Processus et base de calcul**

La rémunération de la Direction Exécutive est établie par le Conseil d'Administration sur la recommandation du Comité des nominations et rémunérations, après recommandation du CEO. La procédure relative à la rémunération de la Direction Exécutive est exposée en détail dans la Charte de gouvernance d'entreprise de la société. Elle vise à attirer, conserver et motiver les membres de la Direction Exécutive. Le niveau et la structure de la rémunération sont soumis à une révision annuelle de la part du Comité des nominations et rémunérations, qui tient compte des pratiques en vigueur sur le marché. Le contrôle annuel ne comporte pas de mécanismes automatiques de révision, sauf lorsque la loi l'exige.

La rémunération des membres de la Direction Exécutive comprend les éléments suivants :

- Salaire de base – une rémunération de base, fixe, qui correspond aux responsabilités, à l'expérience et aux compétences utiles, et conforme aux rémunérations habituelles pour des fonctions comparables;
- Salaire variable – une rémunération variable établie en fonction des objectifs de l'entreprise et des objectifs personnels de management;
- Des incitants à long terme – la possibilité de participer à un plan d'options sur actions.

Durant l'exercice comptable 2009-2010, tous les membres de la Direction Exécutive, à l'exception de l'administrateur délégué (All Together BVBA) et du Vice-Président HR (VOF D&F Management Services du 1 avril au 1 juin 2009 et Toon Decloedt & Partners BVBA du 1 mars 2010 à la clôture de l'exercice), étaient employés sur la base d'un contrat de travail, généralement à durée indéterminée et assorti d'une période d'essai. Les contrats de travail peuvent être dénoncés à tout moment par l'entreprise, sous réserve de la période légale de préavis qui dans le cas du CFO Paul De Schrijver a été contractuellement fixée à au moins 12 mois. Le contrat de travail comporte des clauses strictes d'engagement de non-concurrence pendant 12 mois, de confidentialité et de cession de propriété intellectuelle.

### **Rémunérations 2009-2010**

Durant l'exercice comptable 2009-2010, les rémunérations brutes des membres de la Direction Exécutive, à l'exception du CEO, mais y compris le CFO, le Vice-Président International Operations and Corporate Development (qui, à partir d'octobre 2009 a repris à Jos Nyns la fonction de CFO), le Vice-Président Human Resources (qui de juin 2009 à mars 2010 a été remplacé par le



## STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Secrétaire général), le Vice-Président Sales and Marketing, le COO et le Secrétaire général, se sont montées, une fois majorées des charges patronale, à un montant cumulé de €1.996.515 ; sur ce montant, €496.915 correspondaient à des bonus liés aux résultats et relatifs aux exercices antérieurs et le solde, soit €177.745, concernait des indemnités de repas et d'autres frais, et des assurances.

Les indemnités à court terme pour la Direction Exécutive et les administrateurs sont reprises dans le compte de résultats sous le poste « services et biens divers » (à l'exception des cotisations de pension et des assurances groupe, qui sont reprises sous les frais de personnel).

### Plans d'options sur actions

Durant l'exercice comptable aucune nouvelle option sur action ou warrant n'a été exercée par les membres bénéficiaires de la Direction Exécutive ; pour plus de détails, voir le commentaire IFRS 31.

### Prêts

RealDolmen n'a pas octroyé de prêt à des membres de sa Direction Exécutive.

## DÉCLARATIONS DANS LE CADRE DE LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

### Conventions d'actionnaires et contrôle

La société n'est pas informée de l'existence de conventions d'actionnaires qui pourraient limiter les droits de vote ou transférer des droits.

Comme il appert de l'aperçu des notifications que la Société a reçues de ses actionnaires (cf. infra), RealDolmen est actuellement contrôlée indirectement par deux groupes d'actionnaires qui contrôlent ensemble presque 26% du capital social : la famille Colruyt et la famille Vande Vyvere. La Société n'a connaissance d'aucun Pacte d'actionnaires entre ces parties quant à l'exercice d'un contrôle conjoint sur la société.

Dans l'éventualité où une entreprise a un ou plusieurs actionnaires dominants, tant le Code belge sur les sociétés que le Code belge de gouvernance d'entreprise s'efforcent de faire en sorte que les actionnaires dominants fassent un usage mûrement réfléchi de leur position et respectent les droits et intérêts des actionnaires minoritaires. Les limitations ou les charges significatives imposées ou maintenues par une société mère exerçant le contrôle doivent être rendues publiques suivant les modalités fixées par l'article 524 du Code belge des sociétés.



### Transactions avec des parties liées

L'article 524 du Code belge des sociétés prévoit une procédure spéciale qui s'applique aux transactions intragroupes ou avec des parties liées. Cette procédure s'applique aux décisions ou transactions entre RealDolmen et les sociétés liées qui ne sont pas des filiales de la société. Elle s'applique également aux décisions ou transactions entre une filiale de RealDolmen et une société liée à celle-ci, autre qu'une filiale de RealDolmen. Toutes les décisions et opérations précitées doivent préalablement être soumises à l'appréciation d'un comité nommé par le Conseil d'Administration. Ce comité est composé de trois administrateurs indépendants et assisté par un ou plusieurs experts indépendants. Il doit évaluer les avantages et les inconvénients de la décision ou de la transaction pour la société. Il en chiffre les conséquences financières et constate si la décision ou l'opération est ou non de nature à occasionner pour la société des dommages manifestement abusifs à la lumière de la politique menée par la société. Si le comité décide que la décision ou l'opération n'est pas manifestement abusive, mais qu'elle porte toutefois préjudice à la société, le comité précise quels sont les bénéfices de la décision ou de l'opération qui pourraient compenser les préjudices mentionnés. Le comité rend un avis motivé mentionnant chaque élément d'appréciation cité ci-dessus. Le Conseil d'Administration doit alors prendre une décision en tenant compte de l'avis du comité. Toute décision qui ne suit pas l'avis du comité doit être motivée. Les administrateurs qui ont un conflit d'intérêts ne sont pas autorisés à prendre part au vote (comme indiqué plus haut). L'avis du comité et la décision du Conseil d'Administration doivent être notifiés au commissaire de la société qui doit rendre un avis distinct. La décision du comité, l'extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration et l'appréciation du commissaire sont repris dans le rapport annuel de gestion établi par le Conseil d'Administration.

La procédure ne s'applique pas aux décisions et aux opérations habituelles intervenant dans des conditions et sous les garanties normales du marché, ou aux décisions et aux opérations représentant moins d'un pour cent de l'actif net consolidé de la société.

Aucune transaction avec une partie liée ne doit être signalée pour la période sous rubrique.



### Conflits d'intérêts

Chaque administrateur et chaque dirigeant exécutif est invité à mener ses affaires personnelles et professionnelles de manière à éviter tout conflit d'intérêts, direct ou indirect, avec RealDolmen. Indépendamment des procédures légales applicables, la charte de gouvernance d'entreprise de la société prévoit des procédures spécifiques pour traiter les conflits. En résumé, lors de sa nomination, un administrateur ou un dirigeant exécutif doit avant sa nomination informer le Conseil d'Administration de ses « transactions avec des parties liées » avec la société ou ses filiales. Durant son mandat, il doit informer le Président du Conseil d'Administration des transactions entre parties liées que lui-même ou ses filiales envisagent de conclure, et de telles transactions entre parties liées ne peuvent avoir lieu qu'après approbation par le Conseil d'Administration.

L'article 523 du Code belge des sociétés prévoit une procédure spéciale au sein du Conseil d'Administration en cas de conflits d'intérêts possible d'un ou plusieurs administrateurs avec une ou plusieurs décisions ou transactions du Conseil d'Administration. En cas de conflit d'intérêts, l'administrateur concerné est tenu de le communiquer aux autres administrateurs avant que le Conseil d'Administration ne délibère et ne prenne une décision sur la question. En outre, l'administrateur concerné par le conflit d'intérêts ne peut assister aux délibérations du Conseil d'Administration relatives à ces opérations ou à ces décisions, ni prendre part au vote.

L'article 524ter du Code belge des sociétés prévoit une procédure similaire en cas de conflits d'intérêts touchant les membres du comité de direction. En cas de conflit de ce type, seul le Conseil d'Administration est autorisé à prendre la décision qui a provoqué le conflit d'intérêts. L'équipe de Direction Exécutive de la société ne constitue pas un comité de direction au sens de l'article 524bis du Code belge des sociétés.

Pendant l'exercice comptable 2009-2010, le Conseil d'Administration n'a été avisé d'aucun conflit d'intérêts possible.



## STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

### Déclaration d'absence de condamnation

Tous les membres du Conseil d'Administration de RealDolmen (excepté Filip Roodhooft) occupent des mandats dans d'autres sociétés, associations et/ou organisations sans but lucratif (des universités, par ex.) mais si ces mandats permettent à RealDolmen de bénéficier d'expériences supplémentaires, aucun d'entre eux n'entre en conflit avec l'intérêt de RealDolmen ou avec l'exécution des mandats que ces administrateurs exercent au sein de RealDolmen. Dès lors, la liste de ces autres mandats n'est pas considérée comme significative par le Conseil d'Administration et elle ne sera pas communiquée.

En outre, il convient de noter qu'à la date du présent Rapport annuel, aucun des administrateurs ou, en cas de personnes morales occupant le mandat d'administrateur, aucun de leurs représentants permanents au Conseil d'Administration de RealDolmen n'a, au cours des cinq dernières années :

- été condamné pour un quelconque délit ;
- exercé une fonction de direction en tant que senior manager ou membre des instances administratives, de gestion ou de supervision d'une quelconque société au moment ou avant la faillite, la mise sous séquestre ou la mise en liquidation de la dite société, ou n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris émanant d'une instance professionnelle désignée) ;
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une société.





## Commissaire

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 25 mars 2008 a de nouveau nommé Deloitte Bedrijfsrevisoren, un partenariat civil qui revêt la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée en vertu de la loi belge, dont le siège social est situé Berkenlaan 8b, 1831 Diegem, comme commissaire de l'entreprise pour une période de trois ans, débutant le 1er janvier 2008, jusqu'à la décision de l'assemblée générale sur les comptes clôturés au 31 mars 2010.

Pour l'exercice de son mandat, Deloitte Reviseurs d'Entreprises était représentée par Gert Vanhees, inscrit au registre des commissaires extérieurs de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises sous le numéro de référence IBR A01724.

Au cours de la période sous rubrique, le commissaire a perçu les rémunérations suivantes :

### Missions légales et missions extraordinaires ou spéciales

Missions légales	€192.769
Prestations exceptionnelles ou missions spéciales effectuées par le Commissaire (*)	€15.443
<b>Total</b>	<b>€208.212</b>

(\*) Par activités extraordinaires ou spéciales, on fait référence aux missions accomplies par le commissaire au sein de la société ou pour toute société belge ou pour toute personne belge liée à la société au sens de l'article 11 du Code belge des sociétés  
Il convient de noter que le travail sur les M&A repris dans les missions hors audit n'est pas concerné par la règle dite « règle 1 :1 »



## STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Pendant l'exercice financier sous rubrique, des rémunérations liées aux tâches, aux mandats ou aux missions accomplies par une personne avec laquelle le commissaire a conclu un contrat d'emploi ou avec qui il entretient une relation de collaboration professionnelle, ou par une société ou une personne liée au commissaire (selon la définition de l'article 11 du Code des sociétés, au sein de la société dont les comptes annuels sont vérifiés par un commissaire, ou de toute société ou personne belge liée à la société au sens de l'article 11 du Code des sociétés ou de toute filiale étrangère de la société belge qui est soumise à la vérification obligatoire de ses comptes annuels conformément aux articles 142 et 146 du Code belge des sociétés), ont été attribuées à des parties liées au Commissaire pour les services rendus à RealDolmen SA et aux sociétés du groupe :

### Parties liées au commissaire

Audit dans les filiales étrangères	€84.570
Services particuliers et spécifiques liés au mandat de commissaire et autres missions d'audit	€23.880
Services liés à la fiscalité	€33.961
<b>Total</b>	<b>€142.411</b>





# Actionnaires

## INTRODUCTION **Capital social et droit des actionnaires**

Le 31 mars 2010, le capital social de RealDolmen s'élevait à €32.193.099,95, représenté par 535.315.656 actions. Toutes les actions de l'entreprise sont porteuses des mêmes droits et avantages. Pour obtenir une vue d'ensemble de tous les instruments financiers (autres que les actions) émis par RealDolmen, veuillez voir ci-dessous. Pour un aperçu de l'évolution du capital social de la société pendant la période sous rubrique, on se reportera aux IFRS notes 11 (EPS), 21 (share capital) et 31 (share based payments).

Les droits liés aux actions de l'entreprise incluent le droit d'assister et de voter lors des assemblées générales des actionnaires, les droits préférentiels de souscription, les dividendes et le droit à un dividende de liquidation. Les modalités relatives à ces droits sont décrites dans le Code belge sur les sociétés et dans les statuts de la Société, disponibles sur le site de RealDolmen ([www.realdolmen.com](http://www.realdolmen.com)).

### **Consolidation d'actions**

Suite à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de RealDolmen SA du 10 février 2009, les actions existantes de RealDolmen SA ont été consolidées : cent (100) actions existantes de la société (les « fractions d'action ») donnent droit à une (1) action de la société ("action jointe").

Le 1er avril 2009, les actions ont été regroupées de manière à ce que cent (100) actions existantes de la société ("REAT", ISIN BE0003732469) constituent une (1) action jointe ("REA", ISIN BE 000899193). Les deux catégories de titres sont négociés, respectivement, sur le segment en continu et le segment à fixing simple d'Euronext Bruxelles.

Le 30 septembre 2009, l'Assemblée générale extraordinaire de la Société a confirmé pour autant que nécessaire cette décision et a donné mandat au Conseil d'Administration pour fixer la date à laquelle les actions jointes du type REA seront les seules actions qui représenteront encore le capital.

On trouvera davantage d'informations sur la consolidation des actions sur le site Internet de la société [www.realdolmen.com](http://www.realdolmen.com).



## STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

### Capital social autorisé

En principe, une augmentation ou une diminution du capital social de la Société nécessite une décision de l'assemblée générale des actionnaires, pour laquelle un certain quorum doit être réuni.

Toutefois, dans les limites de ses pouvoirs et dans les limites du capital autorisé, le Conseil d'Administration peut émettre des actions, avec ou sans droits de vote ou avec les mêmes droits et avantages ou des droits et avantages différents, préférentiels ou autres, tels que ceux liés aux actions existantes dans la société, aux warrants ou aux obligations convertibles. L'autorité du Conseil d'Administration en ce qui concerne le capital autorisé s'applique non seulement pour les augmentations de capital par une contribution en espèces de la part des actionnaires existants, conformément à leur droit préférentiel, mais aussi pour les augmentations de capital par des contributions en nature et les augmentations de capital par une contribution en espèces avec limitation ou annulation du droit préférentiel de souscription des actionnaires, même au profit de personnes qui ne sont pas employées par RealDolmen ou ses filiales.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 1er septembre 2008, le Conseil d'Administration a été autorisé à augmenter le capital social de la société d'un montant de €32.193.099,95, à l'exclusion de l'émission de primes (le cas échéant) dans le cadre du capital autorisé, jusqu'au 18 septembre 2013. Cette autorisation a été insérée en tant qu'article 6 dans les statuts de RealDolmen.

La même assemblée générale extraordinaire des actionnaires a également autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital social de la société par des contributions en nature ou des contributions en espèces avec annulation du droit préférentiel de souscription des actionnaires, même au profit de personnes qui ne sont pas membres du personnel de RealDolmen, au cas où le Conseil d'Administration se verrait notifier une offre publique d'acquisition des titres de la société par la CBFA. Cette autorisation est valable jusqu'au 1er septembre 2011.

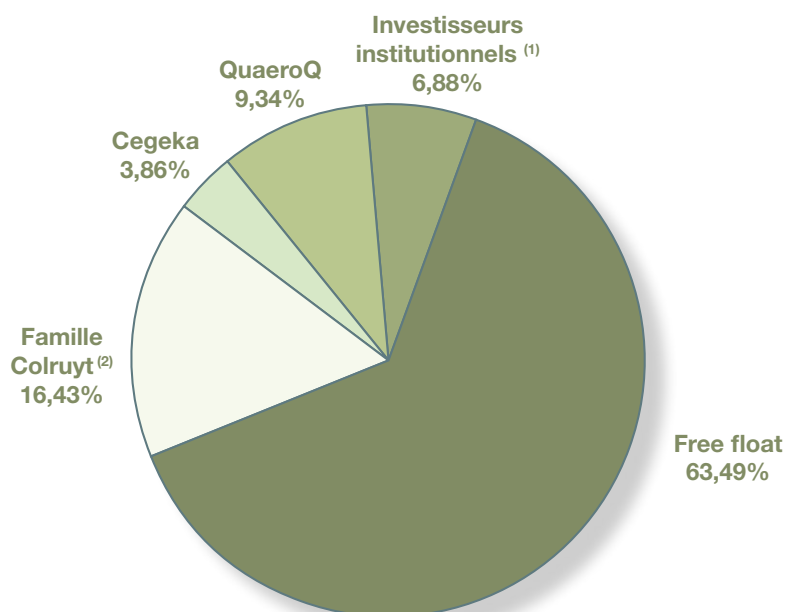
Durant l'exercice 2009-2010, le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation pour augmenter le capital social de la société.



## STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

### STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

La législation belge sur la transparence exige des actionnaires qu'ils avisent la Société lorsque leur avoir dépasse un seuil de 3% et 5% des actions en circulation de la Société. Davantage d'informations concernant les règlements applicables en matière de transparence ainsi que les détails sur les déclarations de transparence reçues par la Société sont accessibles sur [www.realdolmen.com](http://www.realdolmen.com). Sur base des déclarations de transparence reçues, la structure de l'actionnariat de RealDolmen peut être présentée comme suit, à la date du 26 mai 2010 :



**Note :**

Ces chiffres représentent les détentions d'actions sur une base non diluée, c.-à-d. sans tenir compte de la conversion éventuelle de warrants, des obligations convertibles ou d'autres instruments financiers pouvant résulter de la création des actions de RealDolmen. Ils sont basés sur les déclarations de transparence reçues en vertu de la législation sur la transparence, qui est également disponible sur le site.

- (1) Les "Investisseurs institutionnels" comprennent – suivant les déclarations de transparence reçues jusqu'au 26 mai 2010 ou dans le passé (mais sans nouvelles notifications indiquant si et quand des participations ont été vendues alors qu'aucune déclaration nouvelle n'était exigée, par ex. parce que le seuil initial de 3% n'avait jamais été dépassé) – les institutions suivantes : Fortis Investment Management SA, qui possédait ou possède 1,65% du capital social émis, Deutsche Bank AG, qui possédait ou possède 2,64% du capital social émis et KBC qui possédait ou possède 2,59 % des droits de vote liés au capital.
- (2) "Famille Colruyt" fait référence à plusieurs parties liées ayant fait une déclaration conjointe dont les détails sont disponibles sur le site Internet de la société.

### TRANSACTIONS DU MANAGER

Pendant la période sous rubrique (2009-2010), aucun administrateur ou membre de la Direction Exécutive de la Société n'a acheté d'actions RealDolmen.



## Titres de RealDolmen

Le tableau suivant offre une vue d'ensemble des titres en circulation avec droits de vote et des droits équivalents, représentant ou non le capital social de RealDolmen SA.

Le capital de la société se monte actuellement à €32.193.099,95, représenté par 535.315.656 actions.

	Nombre de titres		Notes
	Actions jointes	Actions (*)	
	ISIN BE0003899193	ISIN BE0003732469	
<b>Droits de vote</b>			
Actions représentant le capital social	5.353.156	535.315.656	
<b>Futurs droits de vote potentiels résultant de :</b>			
Warrants 2007	4.900	490.000	(1)
Warrants 2008	210.900	21.090.000	(2)
Warrants de fusion 2005	5.875	587.500	(3)
Warrants de fusion 2006	5.875	587.500	(3)
Warrants de fusion 2007	5.875	587.500	(3)
Converteerbare obligaties 2007	870.000	87.000.000	(4)
<b>Total</b>	<b>6.456.581</b>	<b>645.658.156</b>	

(\*) marché fixing Euronext seulement





## STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

On trouvera un aperçu des principaux termes et conditions concernant les titres de ce tableau dans le présent rapport sous IFRS notes 29 et 23 ; le détail complet est accessible [www.realdolmen.com](http://www.realdolmen.com).

- (1) Les Warrants 2007 ont été créés par le Conseil d'Administration le 3 juillet 2007. Un total de 13.950.000 Warrants 2007 ont été détruits au moment de l'émission des Warrants 2008. A l'heure où ce rapport est rédigé, il reste 490.000 Warrants 2007 qui peuvent être exercés jusqu'au 3 juin 2012, au prix de €0,47. Aucun des Warrants 2007 subsistants n'a été exercé pendant l'exercice 2009-2010.
- (2) 21.090.000 Warrants 2008 ont été créés par le Conseil d'Administration le 12 juin 2008. Les Warrants 2008 peuvent être exercés jusqu'au 12 juin 2013 (dans les limites de la loi de relance économique du 27 mars 2009), au prix de €0,26. Aucun des Warrants 2008 n'a été exercé pendant l'exercice 2009-2010.
- (3) Ces Warrants de fusion ont été émis le 1er septembre 2008, après la fusion par absorption de Dolmen et Real, afin de permettre la continuité des warrants en circulation et exerçables au sein de Dolmen au moment de la fusion. Aucun des Warrants de fusion n'a été exercé pendant l'exercice 2009-2010.
- (4) Le Conseil d'Administration a émis une obligation convertible qui a été entièrement souscrite le 6 juillet 2007 pour un montant de €75.000.000. Les porteurs d'obligations convertibles ont le droit de convertir leurs obligations convertibles en actions ordinaires à raison de €0,50 par action (en tenant compte du taux de conversion tel qu'adapté le 16 juillet 2008, conformément aux conditions et modalités de l'obligation concernée). Après les rachats d'obligations du 26 octobre 2008 et du 18 décembre 2008, un montant de €43,5m (valeur nominale) reste en circulation. Si toutes les obligations convertibles devaient être converties au taux de conversion de €0,50 par action, le nombre total des actions de RealDolmen augmenterait de 87.000.000 actions (870.000 actions jointes).



CHAPITRE 3

# INFORMATION FINANCIÈRE

## Comptes de résultats consolidés - IFRS

### INFORMATION-CLÉS FINANCIERS

- État du résultat global consolidé pour la période clôturée au 31 mars 2010
- Bilan consolidé pour la période clôturée au 31 mars 2010
- Tableau consolidé des flux de trésorerie pour la période clôturée au 31 mars 2010
- État consolidé des variations des capitaux propres pour la période clôturée au 31 mars 2010

### ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2010

- **Annexe 1 :** Information générale
- **Annexe 2 :** Déclaration de conformité
- **Annexe 3 :** Résumé des principales méthodes comptables
- **Annexe 4 :** Principaux jugements et estimations comptables
- **Annexe 5 :** Information sectorielle
- **Annexe 6 :** Autres produits et charges opérationnels
- **Annexe 7 :** Charges opérationnelles d'activités poursuivies
- **Annexe 8 :** Produits et charges non-récurrents
- **Annexe 9 :** Résultat financier
- **Annexe 10 :** Impôts sur le résultat
- **Annexe 11 :** Résultat par action
- **Annexe 12 :** Goodwill
- **Annexe 13 :** Immobilisations corporelles
- **Annexe 14 :** Immobilisations incorporelles
- **Annexe 15 :** Filiales
- **Annexe 16 :** Impôts différés
- **Annexe 17 :** Stocks
- **Annexe 18 :** Créances commerciales et autres
- **Annexe 19 :** Actifs financiers détenus à des fins de transaction
- **Annexe 20 :** Trésorerie et équivalents de trésorerie
- **Annexe 21 :** Capital social
- **Annexe 22 :** Obligation convertible
- **Annexe 23 :** Contrats de location-financement
- **Annexe 24 :** Emprunts bancaires et autres emprunts
- **Annexe 25 :** Obligations liées aux avantages du personnel
- **Annexe 26 :** Provisions



- **Annexe 27** : Dettes commerciales et autres
- **Annexe 28** : Passifs éventuels
- **Annexe 29** : Engagements
- **Annexe 30** : Contrats de location simple
- **Annexe 31** : Paiements fondés sur des actions
- **Annexe 32** : Événements postérieurs à la date de clôture
- **Annexe 33** : Parties liées
- **Annexe 34** : Instruments financiers
- **Annexe 35** : États financiers non consolidés simplifiés RealDolmen SA



ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ  
POUR LA PÉRIODE CLOTURÉE AU 31 MARS 2010

		31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
<b>ACTIVITES POURSUIVIES</b>			
<b>Produits opérationnels</b>		<b>238.410</b>	<b>267.494</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>Annexe 5</b>	<b>237.454</b>	<b>265.645</b>
Autres produits opérationnels	Annexe 6	956	1.849
<b>Charges opérationnelles</b>		<b>-227.804</b>	<b>-251.556</b>
Achats de marchandises pour la revente, matières premières et produits finis	Annexe 17	-64.678	-76.440
Services et biens divers	Annexe 7	-49.879	-54.941
Frais de personnels	Annexe 7	-107.948	-113.559
Amortissements et dépréciations	Annexe 13/14	-4.929	-5.678
Provisions et réductions de valeurs	Annexe 7	696	-134
Autres charges opérationnelles	Annexe 6	-1.066	-805
<b>RESULTAT OPERATIONNEL avant éléments non récurrents</b>		<b>10.606</b>	<b>15.938</b>
Produits non récurrents		0	-4
Charges de restructuration	Annexe 8	-3.238	-2.861
Autres charges non récurrents	Annexe 8	-188	-326
<b>RESULTAT OPERATIONNEL (EBIT)</b>		<b>7.180</b>	<b>12.747</b>
Produits financiers	Annexe 9	455	10.513
Charges financières	Annexe 9	-5.780	-6.988
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>1.855</b>	<b>16.272</b>
Impôts sur le résultat	Annexe 10	-750	1.661
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>1.105</b>	<b>17.934</b>
Autres éléments du résultat global		0	0
<b>Résultat global de l'exercice</b>		<b>1.105</b>	<b>17.934</b>
Attribuable :			
au Groupe		1.105	17.934
aux intérêts minoritaires		0	0
Résultat par action (EUR)			
<b>Résultat de base par action (EUR)</b>	<b>Annexe 11</b>	<b>0,206</b>	<b>3,350</b>
<b>Résultat dilué par action (EUR)</b>	<b>Annexe 11</b>	<b>0,206</b>	<b>3,350</b>

BILAN CONSOLIDÉ POUR LA PÉRIODE  
CLOTURÉE AU 31 MARS 2010

		31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
<b>ACTIFS</b>			
<b>Actifs non courants</b>		<b>139.139</b>	<b>143.528</b>
Goodwill	Annexe 12	97.714	97.714
Immobilisations incorporelles	Annexe 14	3.264	3.956
Immobilisations corporelles	Annexe 13	16.888	19.933
Actifs d'impôts différés	Annexe 16	20.511	20.714
Créances de contrats de location-financement		762	1.210
<b>Actifs courants</b>		<b>125.447</b>	<b>118.045</b>
Stocks	Annexe 17	1.121	2.713
Créances commerciales et autres créances	Annexe 18	78.964	82.187
Actifs détenus à des fins de transactions	Annexe 19	7.725	9.689
Trésoreries et équivalents de trésorerie	Annexe 20	37.637	23.456
<b>Total Actifs courants</b>		<b>125.447</b>	<b>118.045</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>264.586</b>	<b>261.572</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b>Capitaux propres</b>		<b>131.804</b>	<b>130.460</b>
Capital social	Annexe 21	32.193	32.193
Primes d'émission		61.807	62.693
Résultats non distribués		37.804	35.574
<b>Capitaux propres attribuables au Groupe</b>		<b>131.804</b>	<b>130.460</b>
Intérêts minoritaires		0	0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>131.804</b>	<b>130.460</b>
<b>Passifs non courants</b>		<b>54.679</b>	<b>54.302</b>
Dette convertible	Annexe 22	40.431	36.497
Dettes de contrats de location-financement	Annexe 23	2.720	3.436
Emprunts bancaires et autres emprunts	Annexe 24	3.941	6.427
Obligations liées aux avantages du personnel	Annexe 25	3.996	3.695
Provisions	Annexe 26	2.527	2.976
Passifs d'impôts différés	Annexe 16	1.064	1.271
<b>Passifs courants</b>		<b>78.103</b>	<b>76.810</b>
Dettes de contrats de location-financement	Annexe 23	258	256
Emprunts bancaires et autres emprunts	Annexe 24	10.092	8.319
Dettes commerciales et autres dettes	Annexe 27	66.351	66.361
Dettes d'impôts sur le résultat	Annexe 10	523	629
Provisions	Annexe 26	879	1.245
<b>Total Passifs courants</b>		<b>78.103</b>	<b>76.810</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>132.782</b>	<b>131.112</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>264.586</b>	<b>261.572</b>

**TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE  
POUR LA PÉRIODE CLOTURÉE AU 31 MARS 2010**

	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
<b>EBIT</b>	<b>7.180</b>	<b>12.747</b>
Amortissements	4.929	5.696
Dépréciations d'actifs	0	0
Pertes de valeurs	0	0
Ajustements de valeurs d'investissements financiers	0	0
Variations de provisions	-316	135
Charges de restructuration	0	904
Profits / Pertes sur la sorties d'actifs	-164	-364
Paiements fondés sur des actions	240	183
Autres éléments sans effets de trésorerie inclus dans l'EBIT	-162	-50
<b>Flux de trésorerie bruts provenant des activités opérationnelles</b>	<b>11.707</b>	<b>19.251</b>
Variations du fonds de roulement	3.776	-5.377
<b>Flux de trésorerie nets</b>	<b>15.483</b>	<b>13.874</b>
Impôts sur le résultat payés	-643	-1.397
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>14.840</b>	<b>12.477</b>
Intérêts reçus	43	659
Dividendes reçus	183	0
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-53	-842
Acquisition d'immobilisations corporelles	-991	-660
Acquisition d'immeubles de placement	0	0
(Ajustement sur) Acquisition de filiale	0	150
Sortie d'immobilisations incorporelles et d'immobilisations corporelles	639	564
Sorti de trésorerie provenant de vente d'actifs détenus à des fins de transactions (SICAVS)	-3.849	0
Entrées de trésorerie provenant de vente d'actifs détenus à des fins de transactions (SICAVS)	5.709	868
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>1.681</b>	<b>740</b>
Intérêts payés	-1.361	-2.271
Variation des capitaux propres	0	1.697
Sorti de trésorerie dette convertible	0	-15.707
Dividendes payés	0	-157
Entrée de trésorerie / Remboursement de dettes financières	-979	634
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-2.340</b>	<b>-15.805</b>
Effet des variations des taux de change	0	0
Effet des variations dans le périmètre de consolidation	0	0
<b>Augmentation ou diminution (-) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>14.181</b>	<b>-2.588</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	23.456	26.044
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	37.637	23.456
<b>Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>14.181</b>	<b>-2.588</b>

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES  
POUR LA PÉRIODE CLOTURÉE AU 31 MARS 2010

	Capital social	Primes d'émission	Dette convertible	Résultat non distribués	Intérêts minoritaires	Total
<b>Solde au 1er avril 2008</b>	<b>29.617</b>	<b>44.419</b>	<b>12.687</b>	<b>17.641</b>	<b>6.283</b>	<b>110.647</b>
Résultat de l'exercice				17.934		17.934
Paiements fondés sur des actions		183				183
Transfert au sein des capitaux propres	2.349	3.934			-6.283	0
Augmentation de capital	227	1.470				1.697
Composante de capitaux propres de la dette convertible						0
Autres						0
<b>Solde au 31 mars 2009</b>	<b>32.193</b>	<b>50.006</b>	<b>12.687</b>	<b>35.575</b>	<b>0</b>	<b>130.461</b>
<b>Solde au 1er avril 2009</b>	<b>32.193</b>	<b>50.006</b>	<b>12.687</b>	<b>35.575</b>	<b>0</b>	<b>130.461</b>
Résultat de l'exercice				1.105		1.105
Paiements fondés sur des actions		240				240
Effets des changements dans le périmètre de consolidation						0
Transfert au sein des capitaux propres		-1.126		1.126		0
Augmentation de capital						0
Composante de capitaux propres de la dette convertible						0
Autres				-2		-2
<b>Solde au 31 mars 2010</b>	<b>32.193</b>	<b>49.120</b>	<b>12.687</b>	<b>37.804</b>	<b>0</b>	<b>131.804</b>



## ANNEXE 1 INFORMATION GENERALE

RealDolmen SA (l'Entreprise) est une société anonyme inscrite en Belgique sous le numéro 0429.037.235 et ayant son siège social au 42, A. Vaucampslaan, 1654 Huizingen, Belgique. Les principales activités de l'entreprise et de ses filiales (le Groupe) sont décrites à l'annexe 15. Les états financiers consolidés de la période comptable clôturée au 31 mars 2010 comprennent RealDolmen SA et ses filiales (conjointement dénommées le 'Groupe'). Les chiffres comparatifs sont ceux de la période comptable clôturée au 31 mars 2009. Les états financiers consolidés sont approuvés par le Conseil d'Administration du 27 mai 2010.

## ANNEXE 2 DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers de RealDolmen pour la période comptable se clôturant au 31 mars 2010 ont été établis en conformité avec les "International Financial Reporting Standards" (IFRS), tels qu'approuvés par l'Union européenne en date du 31 mars 2010. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des normes et interprétations qui étaient en vigueur au 31 mars 2010 ou qui avaient déjà été publiées à la date de clôture de l'exercice, mais n'étaient pas encore entrées en vigueur.

### Normes et interprétations en vigueur au 31 mars 2010 :

- IFRS 1 Première adoption des IFRS (révisée en 2008) (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009).
- IFRS 8 Segments opérationnels (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009).
- IAS 1 Présentation des états financiers (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009). Cette norme remplace la version d'IAS 1 Présentation des états financiers, telle que révisée en 2003 et adaptée en 2005.
- Améliorations aux IFRS (2007-2008) (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009).
- Amendement à IFRS 1 Première adoption des IFRS et à IAS 27 Etats financiers consolidés et individuels (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009).
- Amendement à IFRS 2 Conditions d'acquisition et annulation (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009).
- Amendement à IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir – Amélioration des informations à fournir (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009).
- Amendement à IAS 23 Coûts d'emprunt (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009).
- Amendement à IAS 32 Instruments financiers : Présentation et à IAS 1 Présentation des états financiers – Instruments financiers remboursables au gré ("puttable financial instruments") ou en cas de liquidation (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009).
- IFRIC 13 Programmes de fidélisation de la clientèle (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2008).
- IFRIC 16 Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008).
- IFRIC 18 Transferts d'actifs des clients (applicable aux transferts réalisés à partir du 1er juillet 2009).
- Amendement à IFRIC 9 Réexamen des dérivés incorporés et à IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (applicable aux exercices clôturés à compter du 30 juin 2009).

### Normes et interprétations publiées mais non encore en vigueur

- IFRS 3 Regroupements d'entreprises (applicable aux regroupements d'entreprises avec date de rachat équivalente ou postérieure à la date de début du premier exercice ouvert à compter du 1er juillet 2009). Cette norme remplace IFRS 3 Regroupements d'entreprises, telle que publiée en 2004.
- IFRS 9 Instruments financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013).
- Améliorations aux IFRS (2008-2009) (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010).

- Améliorations aux IFRS (2009-2010) (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011).
- Amendements à IFRS 1 Première adoption des IFRS – Exemptions additionnelles (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2010).
- Amendements à IFRS 1 Première adoption des IFRS – Exemptions liées à IFRS 7 (normalement applicable prospectivement pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2010).
- Amendements à IFRS 2 Paiement fondé sur des actions (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2010).
- Amendements à IAS 24 Informations relative aux parties liées (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2011). Cette norme remplace IAS 24 Informations relative aux parties liées publié en 2003.
- Amendement à IAS 27 Etats financiers consolidés et individuels (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009). Cette norme est un amendement à IAS 27 Etats financiers consolidés et individuels (révisée en 2003).
- Amendements à IAS 32 Instruments financiers : Présentation – Classement des émissions de droits (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er février 2010).
- Amendement à IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation – Eléments de couverture éligibles (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009).
- IFRIC 15 Accords pour la construction d'un bien immobilier (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009).
- IFRIC 17 Distribution en nature aux actionnaires (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009).
- IFRIC 19 Eteindre des passifs financiers avec des instruments de capitaux propres (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2010).

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations qui avaient déjà été publiées à la date d'approbation des présents états financiers, mais n'étaient pas encore entrées en vigueur à la date de clôture de l'exercice. L'impact de ces normes et interprétations sera décrit ci-après.

La révision des normes IFRS 3 et IAS 27 peut avoir un impact significatif sur la comptabilisation des regroupements d'entreprises futurs et autres transactions sur fonds propres liées à des filiales.

La version actuelle de la nouvelle norme sur les instruments financiers, IFRS 9, traite principalement de la classification et l'évaluation des actifs financiers.

A l'heure actuelle, le Groupe ne s'attend pas à ce que la première application des autres normes et interprétations ait un impact significatif sur ses états financiers.

## ANNEXE 3 RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

### Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de l'entreprise et des entités sur lesquelles l'entreprise exerce son contrôle (ses filiales). Le contrôle est acquis si l'entreprise a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les résultats des filiales acquises ou cédées sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date de l'acquisition ou jusqu'à la date de la cession. Si une entité du groupe utilise des méthodes comptables différentes de celles adoptées dans les états financiers consolidés pour des transactions et des événements similaires dans des circonstances similaires, les ajustements appropriés sont apportés si nécessaire à ses états financiers dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Les soldes, les transactions, les produits et les charges intra-groupe doivent être intégralement éliminés.

Les intérêts minoritaires doivent être présentés au bilan consolidé dans les capitaux propres, séparément des capitaux propres de la société mère. L'excédent et toutes les pertes futures éventuelles relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes par un investissement complémentaire et ont la capacité de le faire.

### Regroupements d'entreprises et goodwill

#### Regroupements d'entreprises

Tous les regroupements d'entreprises doivent être comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Le coût de l'acquisition est déterminé comme étant le total de la juste valeur, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, plus tous les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises. A la date d'acquisition, les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation selon IFRS 3 doivent être comptabilisés à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente selon IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, qui doivent être comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises doit être comptabilisé en tant qu'actif et évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Si, après réévaluation, la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût du regroupement d'entreprises, tout excédent subsistant après cette nouvelle estimation doit être comptabilisé immédiatement dans l'états financiers, sous la rubrique « éléments non récurrents ».

La part des actionnaires minoritaires de l'acquéreur est initialement évaluée comme étant la part qu'ils représentent dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

#### Goodwill

Le goodwill acquis lors de la reprise d'une filiale ou d'une entité sur laquelle est exercé un contrôle conjoint représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de la filiale ou de l'entité sur laquelle est exercé un contrôle conjoint. Après la comptabilisation initiale, le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises doit être évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.



Pour les tests de dépréciation, le goodwill doit être attribué aux unités génératrices de trésorerie qui sont présumées avoir tiré avantage du regroupement d'entreprises. Les unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill est attribué doivent subir un test de dépréciation une fois par an ou plus fréquemment en cas d'indication qu'une unité est susceptible d'avoir subi une dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable de l'unité, la perte de valeur doit d'abord être affectée à la valeur comptable du goodwill attribué à l'unité génératrice de trésorerie et ensuite aux autres actifs de l'unité au prorata, sur la base de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité. Il est interdit de reprendre une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill durant les exercices suivants.

En cas de cession d'une filiale ou d'une entité sur laquelle est exercé un contrôle conjoint, le goodwill correspondant n'est pas pris en compte dans le calcul du bénéfice ou de la perte de la transaction.

#### Entreprises associées

Une entreprise associée est une entité dans laquelle l'investisseur exerce, directement ou indirectement, une influence notable et qui n'est ni une filiale ni une coentreprise. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Les résultats et les actifs et passifs des entreprises associées sont comptabilisés dans les états financiers selon la méthode de la mise en équivalence, sauf lorsque la participation est comptabilisée comme un actif détenu en vue de la vente selon IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées. Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût, et la valeur comptable est ajustée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. Si la quote-part de l'investisseur dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, l'investisseur cesse de comptabiliser sa quote-part. Le goodwill représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Le goodwill est évalué au coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Si la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût du regroupement d'entreprises, cela doit être comptabilisé immédiatement en résultat.

Profits et pertes sont éliminés, pour la part du Groupe, dans la participation concernée, lorsqu'une entité du Groupe se livre à une transaction avec une entreprise associée du Groupe.

#### Participations dans des coentreprises

Une coentreprise est un accord contractuel en vertu duquel le Groupe et d'autres parties conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint, c.-à-d. où les décisions financières et opérationnelles stratégiques exigent l'accord unanime des parties qui partagent le contrôle.

Lorsqu'une entité du groupe adhère à une coentreprise, la part du Groupe dans les actifs contrôlés conjointement et tous passifs encourus conjointement est comptabilisée avec les autres coentrepreneurs (« venturers ») dans les états financiers de l'entité



concernée et classée selon sa nature. Les passifs et les charges encourus sont immédiatement pris en compte au prorata de la part dans les actifs contrôlés conjointement. Les produits de vente ou de l'utilisation de la quote-part du Groupe dans la production des actifs contrôlés conjointement et de sa quote-part dans les charges de la coentreprise, sont comptabilisés s'il est probable que des avantages économiques futurs des transactions iront au Groupe et que leur montant peut être évalué de façon fiable.

Les coentreprises impliquant la création d'une entité distincte dans laquelle chaque coentrepreneur détient une participation, sont désignées comme des entités contrôlées conjointement. Le Groupe comptabilise ses parts dans les entités contrôlées conjointement en utilisant la consolidation proportionnelle, à l'exception des actifs détenus en vue de la vente selon IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées. La quote-part du Groupe dans les actifs, les passifs, les produits et les charges des entités contrôlées conjointement est regroupée avec les rubriques équivalentes dans les états financiers consolidés, sur une base de ligne à ligne.

Le goodwill généré par la prise de contrôle de la part du Groupe dans une entité contrôlée conjointement est comptabilisé selon les règles d'évaluation en vigueur pour le goodwill découlant de la prise de contrôle d'une filiale.

Les plus-values ou les moins-values non réalisées sont éliminées pour la part du Groupe dans la participation concernée, lorsqu'une entité du Groupe se livre à une transaction avec des entités contrôlées conjointement.

### Monnaies étrangères

Toutes les entités dans le périmètre de consolidation utilisent comme monnaie fonctionnelle l'euro, qui est également la monnaie fonctionnelle et de présentation de RealDolmen.

Lors de la préparation d'états financiers des entités individuelles, les transactions dans d'autres monnaies que la monnaie fonctionnelle des entités (monnaies étrangères) sont comptabilisées au taux en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture, les éléments monétaires exprimés en monnaie étrangère sont convertis au taux de clôture. Les actifs et passifs non monétaires comptabilisés, à leur juste valeur, en monnaie étrangère sont convertis au taux en vigueur à la date de l'évaluation à la juste valeur. Les écarts de change résultant du règlement et de la conversion des éléments monétaires sont attribués durant la période aux charges d'exploitation d'états financiers.

### Comptabilisation de produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir et représente les montants à recevoir pour les biens et services fournis dans l'exercice des activités normales de l'entreprise y compris les réductions et les taxes sur les ventes.

Le chiffre d'affaires des activités opérationnelles de RealDolmen est généré, notamment, par la vente de licences de produits, l'octroi de services en matière de software, l'apport d'un soutien Software/technique et la vente d'infrastructures. Les ventes d'infrastructures sont normalement liées à la vente de produits sous licence mais peuvent occasionnellement concerner des ventes de marchandises. Ces activités constituent les opérations majeures de l'Entreprise et les produits sont considérés comme réalisés lorsque l'Entreprise a livré ses services et marchandises afin d'acquiescer le droit aux avantages sous forme de produits.

### 1. Infrastructure

Les produits relatifs à la vente de hardware (“produits d’infrastructure”) sont inscrits aux états financiers lorsque les risques et les avantages de la propriété sont passés à l’acheteur.

### 2. Licences

Les licences sont des conventions par lesquelles l’entreprise octroie au client le droit d’utiliser des produits de l’entreprise sans en obtenir la propriété, le plus souvent avec des limitations du nombre des travailleurs ou des utilisateurs pour lesquels l’utilisation précitée est octroyée et de la durée pendant laquelle elle est octroyée.

Les droits de licence sont comptabilisés comme produits si aucune production réelle, modification ou personnalisation du software n’est exigée et lorsque chacune des quatre conditions suivantes sont remplies :

1. un contrat non résiliable a été signé par l’entreprise et le client ;
2. la livraison a eu lieu ;
3. le droit de licence est fixe et déterminable ;
4. la réception du droit est quasi certaine.

Si une production réelle, une modification ou une personnalisation du software est exigée, les produits ne peuvent être comptabilisés que sur la base de la méthode de la comptabilité par contrat pour des contrats à forfait.

### 3. Entretien

Les produits relatifs aux contrats d’entretien et aux autres contrats pour lesquels un service spécifique est fourni pendant une période contractuellement déterminée sont comptabilisés sur une base linéaire pendant la durée du contrat sauf pour les contrats d’entretien pour lesquels le Groupe intervient en tant que commissionnaire, la commission étant immédiatement comptabilisée dans l’état financier.

### 4. Produits de projets : contrats à forfait, contrats « temps et matériel »

#### Contrats à forfait

Si le résultat d’un projet en cours peut être estimé de façon fiable, les produits et les coûts doivent être inscrits sur base du degré d’avancement des activités globales du contrat à la date du bilan. RealDolmen détermine le degré d’avancement du contrat sur base des coûts exposés dans le cadre des prestations déjà effectuées jusqu’à la date considérée par rapport aux coûts totaux estimés du projet sauf si ce montant n’est pas représentatif de l’état d’avancement. Les modifications dans les projets en cours, les réclamations et les primes d’encouragement sont reprises dans la mesure de ce qui a été convenu avec le client.

Si le résultat d’un projet en cours ne peut être estimé de façon fiable, les produits du contrat ne doivent être comptabilisés que dans la limite des coûts des prestations effectuées et qui seront probablement recouvrables ; les coûts du projet doivent être comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

S'il est très probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, toute perte attendue est immédiatement comptabilisée en charges.

#### Temps et matériel

Les « Time based service contracts » sont des contrats pour des services tels que l'installation, le développement, le consulting, la formation et d'autres services basés sur le concept "temps et matériel".

La base de ces contrats se réduit à un prix unitaire par jour ou par heure, sans exigence explicite ou implicite de livraison ou autres obligations relatives aux résultats à atteindre. Les produits ne peuvent être comptabilisés que quand les services ont été fournis et facturés.

#### **Coûts d'emprunt**

Tous les coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultats dans la période dans laquelle ils sont encourus.

#### **Subventions publiques**

Les subventions publiques sont comptabilisées dans l'états financiers sur une base qui les fait correspondre aux coûts liés et sont présentées comme "autres produits d'exploitation".

#### **Réductions des fournisseurs**

Les réductions reçus de fournisseurs sont déduites des charges y relatives. Si de tels remboursements sont reçus spécifiquement pour des charges encourues bien définies, ils seront déduits de ces charges spécifiques. Dans les autres cas, ils seront déduits des coûts de biens achetés.

#### **Impôts sur le résultat**

L'impôt sur le résultat comprend le total de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

L'impôt exigible comporte la charge d'impôt attendue sur base du bénéfice imposable. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice comptable tel que mentionné dans l'états financiers parce qu'il exclut des produits ou des charges imposables ou déductibles dans d'autres exercices et qu'il exclut également des éléments qui ne sont jamais imposables ou déductibles. Le passif d'impôt courant est calculé compte tenu des taux d'impôts adoptés ou en passe de l'être à la date de clôture.

Les impôts différés sont déterminés sur les différences entre la valeur comptable des actifs et des passifs dans les états financiers et leur base fiscale correspondante à l'aide de la méthode de report variable ("balance sheet liability method"). Les passifs d'impôts différés sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles et les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. Ces actifs et passifs ne sont pas comptabilisés si les différences temporelles sont générées par un goodwill ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.

Les passifs d'impôts différés liés à des différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises sont comptabilisés sauf si le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition que l'on prévoit au moment où l'actif sera réalisé ou l'obligation réglée. Les impôts différés sont débités ou crédités dans l'états financiers sauf s'ils sont liés à des éléments qui sont comptabilisés dans les capitaux propres, auquel cas les impôts différés sont également comptabilisés dans les capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

### Contrats de location

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés comme contrats de location simple.

#### Contrat de location-financement : RealDolmen en tant que preneur

Le Groupe a conclu différents contrats de leasing, principalement liés à des immeubles de bureaux et à des équipements de bureau. Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont comptabilisés comme actifs du Groupe au début de la période location à la plus faible de la juste valeur et la valeur actualisée des loyers minimaux. La dette correspondante est comptabilisée au bilan comme dettes de location-financement. Les loyers doivent être ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant de la dette. Les coûts d'emprunt doivent être attribués aux états financiers.

#### Contrat de location-financement : RealDolmen en tant que bailleur

Occasionnellement, RealDolmen opère comme bailleur dans des contrats de locations avec ses clients.

#### Leasing opérationnel : RealDolmen en tant que preneur

Les loyers doivent être comptabilisés aux états financiers sur une base linéaire pendant toute la période de location. Les avantages reçus et à recevoir incitant à entrer dans un contrat de location simple sont également comptabilisés sur une base linéaire pendant toute la période de location.

### Immobilisations corporelles

Le coût d'une immobilisation corporelle est comptabilisé en tant qu'actif si et seulement si il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le



coût d'une immobilisation corporelle comprend le prix d'achat initial, majoré de tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Les amortissements sont calculés à partir de la date d'acquisition selon la méthode linéaire et selon un taux correspondant à la durée d'utilité estimée de ces actifs. Les amortissements commencent dès que les actifs sont prêts à être mis en services.

La durée d'utilité estimée et les pourcentages d'amortissement des catégories les plus importantes d'immobilisations corporelles sont : 2-5% pour les immeubles, 6,6-25% pour les machines et applications, 10-33% pour le matériel informatique et 25% pour les véhicules. Les terrains ne sont pas amortis. Les actifs détenus en location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité selon la même base que les actifs propres ou, si cette durée est plus courte, en fonction de la période de location.

#### **Immobilisations incorporelles générées en interne – recherche et développement**

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges dans l'états financiers lorsqu'elles sont encourues.

Une immobilisation incorporelle résultant du développement du groupe doit être comptabilisée si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- un actif est créé et est identifiable ;
- il est probable que l'actif crée générera des avantages économiques futurs probables ;
- les coûts de développement peuvent être déterminés de manière fiable.

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Si aucune immobilisation incorporelle générée en interne ne peut être comptabilisée, les coûts de développement sont comptabilisés en charges dans l'états financiers de la période durant laquelle ils ont été encourus.

#### **Brevets et marques**

Les brevets et marques sont initialement comptabilisés à leur coût et sont amortis sur une base linéaire pendant leur durée d'utilité estimée, à savoir 3-5 ans.

#### **Dépréciation d'actifs (hors goodwill)**

A chaque date de clôture, le Groupe revoit la valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles pour déterminer s'il existe une indication selon laquelle ces actifs auraient subi une dépréciation. S'il existe effectivement une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'ampleur de la dépréciation (le cas échéant). Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif spécifique, le Groupe déterminera la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient cet actif.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Afin de déterminer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés seront actualisés à leur valeur actuelle à l'aide du taux d'actualisation

qui reflète les conditions en vigueur sur le marché en termes de valeur temps de l'argent et les risques spécifiques de l'actif. Si la valeur recouvrable d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (de l'unité génératrice de trésorerie) est réduite à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans l'états financiers. Dans le cas où une perte de valeur est inversée, la valeur comptable de l'actif (unité génératrice de trésorerie) sera augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable, mais ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est immédiatement comptabilisée aux états financiers sauf si l'actif concerné est comptabilisé à son montant réévalué ; dans ce dernier cas, la reprise de perte de valeur sera traitée comme une réévaluation positive.

### Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks doit comprendre tous les coûts d'acquisition et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre, coûts de transformation et les coûts généraux encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût des stocks doit être déterminé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé diminuer des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour le marketing, la vente et la distribution. Les frais de consommables générés par les stocks sont amortis conformément au contrat sous-jacent.

### Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés au bilan du Groupe lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier en question. Les actifs financiers sont décomptabilisés si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou si elle conserve les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, mais assume une obligation contractuelle de payer les flux de trésorerie à un ou plusieurs bénéficiaires. Un passif financier est sorti du bilan si et seulement s'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration. La comptabilisation de l'obligation convertible est traitée ci-dessous.

La juste valeur des actifs et passifs financiers est déterminée comme suite :

- la juste valeur des actifs et passifs financiers avec des conditions standards et qui sont négociés sur des marchés actifs et liquides est déterminée sur base des prix cotés ;
- la juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transactions (SICAVS) est déterminée sur base des publications des fonds. La juste valeur est estimée sur base des flux de trésorerie futurs actualisés au taux d'intérêts de marché actuel avec un credit spread approprié ;
- la juste valeur des autres actifs et passifs financiers (hors instruments dérivés) est déterminée à l'aide de technique de valorisation sur base d'analyse des flux de trésorerie actualisés en utilisant les prix des transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées pour le même instrument (sans modification ni reconditionnement) ou selon des données de marché observable ;

- la juste valeur des instruments dérivés est déterminée sur base de prix cotés. Dans le cas où ces prix ne sont pas disponibles, une analyse des flux de trésorerie actualisés sur base d'une courbe de taux d'intérêts pour la durée des dérivés non optionnels est utilisée ; et
- la juste valeur des contrats de garantie financière est déterminée à l'aide de technique de valorisation où les hypothèses importantes sont la probabilité de défaut par la contrepartie et le montant de la perte, tenant compte du défaut.

#### Créances commerciales et autres créances

##### Les contrats de construction (contrats en cours)

Les contrats de construction (également connus sous le nom de « contrats à forfait ») sont évalués selon la méthode du degré d'avancement. Le degré d'avancement est déterminé sur base d'une estimation précise des heures déjà prestées et des projections des heures encore à prester afin d'achever le contrat à forfait.

Les contrats de construction sont évalués au coût encourus plus les profits comptabilisés, moins la somme des facturations intermédiaires en fonction du degré d'avancement.

Outre les charges directement attribuables à des projets spécifiques, le coût comprend également une affectation des coûts fixes et variables encourus liés aux activités des contrats du groupe sur base d'une capacité de production normale.

Les produits sont comptabilisés en résultat en fonction du degré d'avancement. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue doit être immédiatement comptabilisée en charges.

Si la valeur d'un contrat en fonction du degré d'avancement (coûts encourus plus les profits comptabilisés (moins les pertes comptabilisées)) est supérieure au montant facturé, la différence est présentée en tant qu'actif sous la rubrique « créances commerciales et autres créances ». Si, en revanche, le montant facturé est supérieur aux coûts encourus plus les profits comptabilisés (moins les pertes comptabilisées), la différence est présentée en tant que passif sous la rubrique « avances reçus sur contrats ».

##### Créance commerciales

Les créances commerciales sont initialement évaluées à leur juste valeur, puis déterminées en fonction du coût amorti, en suivant la méthode du taux d'intérêt effectif lorsque l'impact est significatif. Les provisions appropriées en cas de défaillance sont comptabilisées dans l'états financiers lorsqu'il existe une indication objective que l'actif a perdu de la valeur. La provision comptabilisée est déterminée comme la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie à l'aide du taux d'intérêt effectif à la comptabilisation initiale.

##### Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais d'états financiers

Les actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, augmentée de tout coût d'acquisition directement attribuable à l'investissement. Après la comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont évalués à leur juste valeur. Un gain ou une perte sur un actif financier disponible à la vente est comptabilisé immédiatement en capitaux propres, à l'exception des pertes de valeur et des profits et pertes de change qui sont comptabilisés en résultat. Lors de la décomptabilisation de l'actif financier, le profit ou la perte cumulé précédemment comptabilisé en capitaux propres doit être inclus dans le résultat.



Pour les actifs financiers détenus à des fins de transaction, la juste valeur est déterminée par référence au prix coté de marché à la date de clôture. Pour les instruments où il n'y a pas de prix cotés de marché, la juste valeur est déterminée sur base des flux de trésorerie attendus de l'actif net sous-jacent de l'instrument.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue ('demand deposits'), et autres placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés au coût amorti, moins les éventuelles pertes de valeur cumulées.

#### **Passifs financiers et instruments de capitaux propres émis par le Groupe**

Les passifs financiers et les instruments de capitaux propres émis par le Groupe sont classés en fonction de la substance des règles contractuelles adoptées et des définitions de ce qu'est un passif financier et un instrument de capitaux propres. Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs du Groupe après déduction de tous ses passifs. Les principes comptables adoptés pour les passifs financières spécifiques et les instruments de capitaux propres sont présentés ci-dessous.

#### **Emprunts bancaires**

Les emprunts bancaires porteurs d'intérêts et les découverts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur moins les frais de transaction (si applicable), puis évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout écart entre les produits (après déduction des frais de transaction) et le règlement ou le remboursement des emprunts est comptabilisé sur la période de l'emprunt conformément aux principes comptables pour les charges des emprunts du Groupe (voir ci-dessus).

#### **Emprunts convertibles**

Les emprunts convertibles sont considérés comme des instruments hybrides réunissant d'une part une composante de dette et d'autre part une composante de capitaux propres. A la date de l'émission, la juste valeur de la composante de dette est estimée sur base du principal taux d'intérêt du marché à la date d'émission pour des obligations non convertibles similaires. La différence entre les entrées de trésorerie de l'émission de l'obligation convertible et sa juste valeur affectée à la composante de dette qui représente l'option sous-jacente pour le détenteur de convertir l'emprunt en capitaux propres du Groupe, est reprise dans les capitaux propres (réserves en capital).

Les coûts d'émission sont répartis entre la composante de dette et la composante de capitaux propres de l'emprunt convertible, sur base de leur valeur comptable relative à la date de l'émission. Les coûts attribués à la composante de capitaux propres sont directement comptabilisés en capitaux propres.

La charge d'intérêt sur la composante de dette est calculée en appliquant à l'instrument en question le taux d'intérêt du marché prévalant pour des emprunts non convertibles similaires. La différence entre ce coût et l'intérêt payé est ajoutée à la valeur comptable de l'emprunt convertible.

#### **Dettes commerciales**

Les dettes commerciales sont initialement comptabilisées à la juste valeur et sont ensuite comptabilisées au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif lorsque l'impact est significatif.

#### **Instruments de capitaux propres**

Les instruments de capitaux propres émis par l'entreprise sont comptabilisés sur base des entrées de trésorerie, après déduction des coûts directs de l'émission.

#### **Instruments dérivés et comptabilité de couverture (hedge accounting)**

Les instruments dérivés liés à d'autres instruments financiers ou à des contrats hôte non financiers sont traités comme des instruments dérivés distincts si leur risque et leurs caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux des contrats hôte et si ces contrats hôte ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais d'états financiers.

#### **Provisions**

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé et il est probable que le Groupe devra régler cette obligation. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Si cela s'avère approprié, les provisions sont déterminées sur une base actualisée.

#### **Provisions pour restructuration**

Une obligation implicite de restructuration est uniquement comptabilisée lorsque le Groupe a un plan formel et détaillé de restructuration précisant au moins l'activité ou la partie d'activité concernée, sa localisation, la fonction et le nombre approximatif de membres du personnel qui seront indemnisés au titre de la fin de leur contrat de travail, les dépenses qui seront engagées, la date à laquelle le plan sera mis en œuvre, et qui crée, chez les personnes concernées, l'attente fondée que la restructuration en question sera mise en œuvre soit en commençant à exécuter le plan, soit en annonçant les principales caractéristiques du plan.

Une décision du management ou du Conseil d'Administration de procéder à une restructuration ne donne lieu à une obligation implicite à la date de clôture que si l'entreprise a déjà commencé la mise en œuvre du plan de restructuration avant cette date ou si les principales caractéristiques du plan ont déjà été communiqués aux parties concernées, de telle manière à avoir déjà créé une attente fondée quant à la mise en œuvre de la restructuration.

## Avantages du personnel

### Avantages postérieurs à l'emploi

Les entreprises du groupe prévoient pour leurs travailleurs des avantages postérieurs à l'emploi et/ou en cas de décès, conformément à la législation et aux règles en vigueur dans chaque pays.

### Régimes à cotisations définies

En vertu des "régimes à cotisations définies", l'obligation de l'entité se limite au montant qu'elle s'engage à payer à un fonds. Tous les risques actuariels et les risques de placement incombent aux membres du personnel. Les cotisations au régime à cotisations définies sont considérées comme charges quand elles sont exigibles.

### Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies sont des avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies. En vertu des régimes à prestations définies, les prestations sont calculées sur base du nombre d'années de service et du niveau de la rémunération.

Le montant comptabilisé au bilan est la valeur actualisée des obligations au titre des services passés, ajustées pour les écarts actuariels et les coûts de services passés non comptabilisés, diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Tout actif résultant de ce calcul est limité aux pertes actuarielles non comptabilisés, les coûts des services passés non comptabilisés et la valeur actualisée de tout avantage économique sous forme de remboursement au régime ou de diminution des cotisations futures du régime.

La valeur actualisée des obligations au titre des services passés et le coût des services passés ou présents qui y sont liés sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon la méthode des unités de crédit projetées, l'entité doit affecter les droits à prestations aux périodes de service en vertu de la formule de calcul des prestations établie par le régime. La valeur actualisée des avantages affectés aux périodes de services antérieures correspond à la valeur actualisée des obligations au titre des services passés, et la valeur actualisée des avantages affectés à la période de service actuelle correspond au coût des services rendus au cours de la période. Le taux d'actualisation est déterminé par référence au rendement des obligations d'entreprises de première catégorie.

Les écarts actuariels, qui sont principalement le résultat des changements d'hypothèses actuarielles, sont déterminés séparément pour chaque régime à prestations définies et ne sont pas comptabilisés immédiatement mais différés selon le principe suivant : les écarts actuariels excèdent 10% de la plus grande de la juste valeur des actifs du régime et de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies sont comptabilisés aux états financiers pour les années de service restantes des participants au plan.

Les coûts des services passés, lorsqu'un plan a été introduit ou adapté, sont comptabilisés sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les prestations soient acquises.

Dans l'états financiers, le coût des services actuels et passés et les écarts actuariels sont affectés aux coûts de personnel, alors que les charges d'intérêt et les produits attendus sur les actifs du régime sont comptabilisés dans « autres produits et coûts financiers ».



### Provision de prépension

Les obligations de prépension sont traitées comme des indemnités de fin de contrat de travail sur base volontaire. Ainsi, le passif comptabilisé dans les états financiers correspond à la valeur actualisée des indemnités de prépension qui sont attendus à être payés aux personnes éligibles actuellement et aux personnes dont il est attendu qu'ils iront en prépension dans l'avenir. La Convention Collective de Travail (« Pacte des générations ») entrée en vigueur en 2006 soutient le système actuel de prépension jusqu'à la fin de 2016. Tous les employés à l'âge de 51 ans ou plus sont compris dans le calcul, parce que ces employés atteindront l'âge de 60 ans en 2016 au plus tard et peuvent donc faire usage du système actuel de prépension tel que soutenu par la Convention Collective de Travail. Les calculs sont ajustés pour une rotation de personnel attendue sur base de données historiques.

### Actifs non courants détenus en vue de la vente

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) doit être classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par sa vente plutôt que par son utilisation continue. Cela signifie que l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible pour une vente immédiate dans son état actuel, et sa vente doit être hautement probable. La direction doit être engagée à la vente, ce qui signifie que la vente se conclue dans le délai d'un an à compter de la date de sa classification.

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) classé comme détenu en vue de la vente est évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

## ANNEXE 4 PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES

### Dépréciation du goodwill

Conformément à IFRS 3, le goodwill, qui apparaît lors de la consolidation, doit être soumis à un test de dépréciation sur base annuelle voire à une fréquence plus élevée s'il existe des indications que le goodwill a subi une dépréciation, conformément à IAS 36 – Dépréciation d'actifs. Cette norme exige également qu'à compter de la date d'acquisition, le goodwill soit affecté à des unités génératrices de trésorerie (UGT) qui sont supposées bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les UGT auxquelles le goodwill a été affecté ont été soumises à un test de dépréciation à la date de clôture de l'exercice, en comparant la valeur comptable de l'unité avec sa valeur recouvrable (c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente, d'une part, et la valeur d'utilité, d'autre part).

Voir annexe 12 pour les détails du test de dépréciation du goodwill.

### Impôts différés

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour le report de pertes fiscales non utilisées et les crédits d'impôts dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles, permettant aux pertes fiscales ou aux crédits d'impôts d'être utilisés. Dans son jugement, la direction considère des éléments comme la stratégie à long terme et les opportunités de planification fiscale (voir annexe 16 « Impôts différés »).

### Avantages du personnel

Les obligations à prestations définies sont basées sur des hypothèses actuarielles tel que le taux d'actualisation et le taux de rendement des actifs de régime, qui sont détaillées dans l'annexe 25 « Obligations liées aux avantages du personnel ».

La direction estime que les plans de préretraite pour le personnel devraient être traités comme des indemnités de fin de contrat volontaire reflétant l'estimation du Groupe de l'existence d'une obligation implicite à fournir ces avantages. Par conséquent, l'obligation comptabilisée dans les états financiers correspond à la valeur actualisée des indemnités de fin de contrat attendues à payer dans le futur tant pour les préretraités actuels que pour les employés attendus à partir en préretraite dans le futur.

## ANNEXE 5 INFORMATION SECTORIELLE

### Produits

Les produits du Groupe sur la période, provenant des activités poursuivies, se présentent comme suit :

	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
<b>Activités poursuivies</b>		
Produits d'Infrastructure Products	72.584	83.187
Produits de Professional Services	128.110	141.977
Produits de Business Solutions	36.760	40.481
	<b>237.454</b>	<b>265.645</b>

### Secteurs à présenter

Le Groupe est actuellement divisé en trois divisions, Infrastructure Products, Professional Services et Business Solutions, et ce à des fins de gestion. Ces divisions constituent la base de l'information de premier niveau concernant les secteurs d'activité du Groupe. Les principales activités du Groupe sont les suivantes :

**Infrastructure Products** : produits matériels et licences logicielles en tout genre.

**Professional Services** : services en matière de développement logiciel et d'infrastructure et produits (IP propres sous la forme de didacticiels, de méthodologies de développement, de méthodologies de gestion de projets, d'éléments logiciels, etc.).

**Business Solutions** : solutions clé-sur-porte développées au départ de logiciels propres ou implémentées sur les plates-formes de tiers. Vente de produits et services tels que logiciels de tiers, ou IP développés en interne sous la forme de licences.

### 1. Produits sectoriels et résultat sectoriel

Activités poursuivies	Produits sectoriels		Résultat sectoriel	
	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
Infrastructure Products	72.584	83.187	4.094	3.109
Professional Services	128.110	141.977	8.209	12.205
Business Solutions	36.760	40.481	-1.388	4.390
Corporate	0	0	-3.735	-6.957
	237.454	265.645	7.180	12.748
<i>résultat financier net</i>			-5.325	3.525
Bénéfice avant impôts			1.855	16.273
Impôts sur le bénéfice			-750	1.661
Bénéfice de l'exercice provenant des activités poursuivies			1.105	17.934
<b>Produits et bénéfice de l'exercice sur base consolidée</b>	<b>237.454</b>	<b>265.645</b>	<b>1.105</b>	<b>17.934</b>

Les produits tels que présentés ci-dessus concernent exclusivement les clients externes. Aucune ventes intersectorielles n'ont été réalisées pendant la période comptable 2009-2010 et 2008-2009.

## 2. Actifs sectoriels totaux

	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
Infrastructure Products	53.994	48.824
Professional Services	166.545	166.332
Business Solutions	43.748	45.136
Corporate	299	1.280
<b>Total de tous les secteurs</b>	<b>264.586</b>	<b>261.572</b>
Non affectés	0	0
<b>Consolidés</b>	<b>264.586</b>	<b>261.572</b>

L'information sectorielle est présentée conformément à ce qui est présentée en interne au principal décideur principal (« Chief Operating Decision Maker (CODM) ») tel qu'imposée par IFRS 8. Les actifs sectoriels comprennent tous les actifs tels que comptabilisés dans l'état de la situation financière. Le résultat sectoriel comprend le résultat total tel que présenté dans l'état du résultat global.

## 3. Autres informations sectorielles

	Dépenses d'investissement (CAPEX)		Amortissements et dépréciations	
	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
Infrastructure Products	332	233	1.005	929
Professional Services	772	1.167	3.009	3.671
Business Solutions	281	553	897	1.064
Corporate	0	2	18	13
<b>Total de tous les secteurs</b>	<b>1.385</b>	<b>1.955</b>	<b>4.929</b>	<b>5.678</b>

#### 4. Informations géographiques

Les activités du Groupe sont localisées en Belgique, en France et au Grand-duché de Luxembourg. Le tableau ci-dessous est une analyse des ventes et actifs totaux du Groupe par marché géographique.

<b>Chiffre d'affaires par marché géographique</b>	<b>31-Mar-10</b>	<b>31-Mar-09</b>
<b>Activités poursuivies</b>	<b>EUR '000</b>	<b>EUR '000</b>
Belgique	187.455	215.685
France	33.309	33.443
Grand-duché de Luxembourg	16.690	16.517
<b>Total des activités poursuivies</b>	<b>237.454</b>	<b>265.645</b>

<b>Valeur comptable des actifs sectoriels</b>	<b>31-Mar-10</b>	<b>31-Mar-09</b>
	<b>EUR '000</b>	<b>EUR '000</b>
Belgique	231.300	231.405
France	25.027	20.904
Grand-duché de Luxembourg	8.259	9.263
<b>Total</b>	<b>264.586</b>	<b>261.572</b>

#### 5. Informations concernant les clients importants

Il n'y a aucun client qui représente plus de 10% du chiffre d'affaires.

Le top 10 des clients représentent environ 16% du chiffre d'affaires consolidés.



## ANNEXE 6 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
Bénéfice sur la vente d'immobilisations corporelles	207	388
Indemnités reçues	549	556
Commissions reçues	53	601
Autres	147	304
<b>Autres produits opérationnels</b>	<b>956</b>	<b>1.849</b>

	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
Impôts dus sur les activités opérationnelles	534	570
Précompte immobilier	95	113
Réduction de valeur sur créances commerciales	403	35
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	22	24
Autres	12	63
<b>Autres charges opérationnelles</b>	<b>1.066</b>	<b>805</b>

Le bénéfice sur la vente d'immobilisations corporelles provient essentiellement de la vente de voitures.

Les indemnités reçues sont essentiellement constituées des bonus reçus de fournisseurs, des revenus locatifs et des indemnités récupérées auprès du personnel et des compagnies d'assurances.

Les autres produits sont essentiellement les produits de la location d'immeubles et les produits sur le recouvrement de frais de fournisseurs.

Les commissions obtenus se rapportent principalement aux subventions reçues pour les travaux à exécuter et sont inférieures à l'année précédente notamment à cause de la baisse du niveau de chiffre d'affaire.

Aucun bénéfice/aucune perte n'a été enregistré(e) dans le cadre d'emprunts et de créances autres que les réductions de valeur sur créances commerciales actées ou reprises (voir annexe 7).

Les impôts dus sur les activités opérationnelles sont essentiellement constitués des impôts et de la TVA non déductible sur les véhicules.

## ANNEXE 7 CHARGES OPERATIONNELLES D'ACTIVITÉS POURSUIVIES

	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
<b>SERVICES ET BIENS DIVERS</b>		
Location et entretien	2.748	4.775
Sous-traitants et conseillers	32.370	31.985
Frais de voiture	9.841	9.995
Frais de voyage	611	2.027
Frais de transport	98	139
Frais administratifs et frais liés aux réseaux	722	1.223
Frais de télécommunications, frais de correspondance et frais administratifs	1.146	1.285
Frais d'assurance	330	596
Frais d'engagement et de formation	237	617
Frais de marketing	819	1.442
Autres dépenses	956	858
<b>Total des services et biens divers</b>	<b>49.879</b>	<b>54.941</b>
<b>FRAIS DE PERSONNEL (*)</b>		
Salaires et rémunérations	85.420	89.960
Cotisations de sécurité sociale	17.961	19.795
Assurances de personnel	2.952	3.289
Frais de pension (**)	409	143
Compensations fondées en actions	240	183
Autres	966	189
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>107.948</b>	<b>113.559</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions	-380	162
Réductions de valeur sur créances douteuses	-242	42
Reprise de réductions de valeur sur stocks périmés	-74	-70
<b>Total des provisions</b>	<b>-696</b>	<b>134</b>

(\*) Ce montant ne comprend pas les indemnités de fin de contrat de travail dans le cadre de restructurations

(\*\*) Les frais de pension comprennent les montant payés (221 KEUR) et la variation des provisions (188 KEUR, voir l'annexe 25)

Le Groupe employait 1.685 personnes en moyenne pendant la période comptable (2009 : 1.755 FTE en moyenne).

Les autres frais de personnel concerne principalement les coûts des eco-chèques (429 KEUR, pour la première fois dans la période comptable), les notes de frais (630 KEUR) et les chèques repas (220 KEUR), compensés par les charges du personnel comptabilisées en tant qu'immobilisations incorporelles.

## ANNEXE 8 PRODUITS ET CHARGES NON-RECURRENENTS

	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
Produits (+) /charges (-) non-recurrents	0	-4
Produits (+) / charges (-) de restructuration	-3.238	-2.861
Autres charges non-recurrentes	-188	-326
	<b>-3.426</b>	<b>-3.191</b>

Les frais de restructuration sont la conséquence du projet d'intégration et d'optimisation, lequel s'est accéléré dans le contexte actuel de récession économique, et sont essentiellement constitués d'indemnités de préavis.

Les autres charges non-récurrentes sont des charges à caractère unique engagées durant l'exercice, en marge des activités d'exploitation normales du Groupe.

## ANNEXE 9 RESULTAT FINANCIER

PRODUITS FINANCIERS	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
Intérêts sur dépôts bancaires	141	371
Intérêts sur placements détenus jusqu'à échéance	0	3
Intérêts sur actifs détenus à des fins de transactions <sup>(1)</sup>	269	338
<b>Total des produits d'intérêts des créances financières et placements de trésorerie</b>	<b>410</b>	<b>712</b>
Autres produits financiers	45	36
Gains sur passifs financiers évalués au coût amorti <sup>(2)</sup>	0	9.765
<b>Total des produits financiers</b>	<b>455</b>	<b>10.513</b>

Aucun produit d'intérêts n'a été reconnu sur des instruments financiers ayant subi une dépréciation.

CHARGES FINANCIERES	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
Intérêts sur contrats de location-financement	-118	-154
Intérêts sur dettes bancaires	-423	-312
Autres charges d'intérêts	-189	-131
Intérêts et amortissements sur frais de transaction sur l'emprunt convertible <sup>(3)</sup>	-4.803	-6.259
<b>Total des charges d'intérêts</b>	<b>-5.534</b>	<b>-6.856</b>
Perte sur la décomptabilisation d'une dette financière au coût amorti	0	-47
Actualisation des obligations de pension <sup>(4)</sup>	-113	-48
Autres charges financières	-134	-38
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>-5.780</b>	<b>-6.988</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-5.325</b>	<b>3.525</b>

(1) Intérêts perçus sur les SICAVS

(2) Bénéfice provenant du rachat partiel de l'obligation convertible en 2008-2009 (voir annexe 22)

(3) Amortissement des frais de transaction, amortissement de la composante de capitaux propres de l'obligation convertible et des intérêts sur l'obligation convertible

(4) Obligations liées aux avantages du personnel : voir annexe 25

## ANNEXE 10 IMPÔTS SUR LE RESULTAT

COMPTABILISÉS DANS L'ÉTATS FINANCIERS	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
Impôts exigibles	-796	-908
Impôts différés (voir également l'annexe 16 sur les impôts différés)	46	2.569
	<b>-750</b>	<b>1.661</b>

RAPPROCHEMENT DU TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-10 %	31-Mar-09 EUR '000	31-Mar-09 %
Résultat de l'exercice	1.105		17.934	
Charge d'impôts	-750		1.661	
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>1.855</b>		<b>16.272</b>	
Impôts au taux local d'imposition de 33,99%	-630	33,99%	-5.531	33,99%
Impact fiscal des dépenses non déductibles	-3.253	175,41%	-902	5,54%
Impact fiscal des produits exonérés	-46	2,51%	75	-0,46%
Autres	-55	2,99%	-23	0,14%
Effets des pertes fiscales précédemment non comptabilisées	1.873	-100,97%	2.569	-15,79%
Effet de taux d'impôts différents	139	-7,49%	-60	0,37%
Effet des actifs d'impôts différés non comptabilisés	1.224	-65,98%	5.533	-34,00%
<b>Charge d'impôts et taux d'imposition effectif de l'exercice</b>	<b>-750</b>	<b>40,45%</b>	<b>1.661</b>	<b>0</b>

ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
Dettes d'impôts sur le résultat	523	629

## ANNEXE 11 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est déterminé en divisant le résultat net attribuable au Groupe par la moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation durant l'exercice (c'est-à-dire les actions émises, à l'exception des actions propres). Le résultat dilué par action est déterminé en divisant le résultat net attribuable au Groupe par la moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation durant l'exercice, tous deux corrigés en tenant compte de l'impact des actions ordinaires potentielles dilutives.

	31-Mar-10	31-Mar-09
<b>Résultat net pour le calcul du résultat par action (EUR'000)</b>	<b>1.105</b>	<b>17.934</b>
Impact des actions ordinaires potentielles dilutives (EUR'000)	0	0
<b>Résultat net pour le calcul du résultat dilué par action (EUR'000)</b>	<b>1.105</b>	<b>17.934</b>
<b>Moyenne pondérée du nombre d'actions pour le calcul du résultat par action</b>	<b>5.353.156</b>	<b>5.353.156</b>
Impact des actions ordinaires potentielles dilutives	0	171
<b>Moyenne pondérée corrigée du nombre d'actions pour le calcul du résultat dilué par action</b>	<b>5.353.156</b>	<b>5.353.327</b>
<b>Résultat de base par action (EUR)</b>	<b>0,206</b>	<b>3,350</b>
- provenant des activités poursuivies	0,206	3,350
- provenant des activités abandonnées	0,000	0,000
<b>Résultat dilué par action (EUR)</b>	<b>0,206</b>	<b>3,350</b>
- provenant des activités poursuivies	0,206	3,350
- provenant des activités abandonnées	0,000	0,000

Toutes les actions sont des actions ordinaires ; il n'y a dès lors pas d'actions préférentielles susceptibles d'avoir un impact sur le résultat net lors du calcul du bénéfice par action.

Au 31 mars 2010, les actions ordinaires potentielles dans le cadre de l'exercice de l'obligation convertible et des plans de warrants (voir annexe 31 sur les paiements fondés sur des actions) n'ont pas été reprises dans la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation en vue du calcul du résultat dilué par action, parce qu'elles n'ont pas d'effet dilutif pour la période sous revue.

L'exercice de l'emprunt convertible et l'exercice des plans de warrants résulteraient respectivement en 870.000 et 382.531 actions ordinaires supplémentaires.



Les éventuelles actions supplémentaires émises suite à l'exercice de l'obligation convertible résulteraient en des produits supplémentaires en l'absence d'intérêts à payer.

Au 31 mars 2009, les actions ordinaires potentielles dans le cadre de l'exercice de l'obligation convertible et des plans de warrants 2005 ont été reprises dans la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation en vue du calcul du résultat dilué par action, parce qu'elles avaient un effet dilutif à cette date.

## ANNEXE 12 GOODWILL

	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
<b>Au terme de l'exercice précédent :</b>		
Valeur d'acquisition	141.830	140.479
Cumul des dépréciations	-44.116	-44.116
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>97.714</b>	<b>96.363</b>
Variations de l'exercice :	0	1.351
Acquisitions		
Dépréciations		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		
Différences de change		
<b>Au terme de l'exercice</b>	<b>97.714</b>	<b>97.714</b>
Valeur d'acquisition	141.830	141.830
Cumul des dépréciations	-44.116	-44.116
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>97.714</b>	<b>97.714</b>

### TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

Conformément à IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, le goodwill n'est pas amorti, mais soumis à un test de dépréciation. Cette norme exige également qu'à compter de la date d'acquisition, le goodwill soit affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) qui sont supposées bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

La méthode de la valeur d'utilité actualise les flux de trésorerie estimés sur la base d'un plan financier annuel, approuvé par la direction. Les flux de trésorerie à plus d'un an sont extrapolés en utilisant la projection de croissance la plus précise possible. Cette croissance ne peut dépasser la croissance moyenne à long terme pour le secteur dans lequel l'UGT est active.

La direction établit les projections (prix, volume, courbe de performance) sur la base des performances du passé et des attentes du secteur. Les estimations de la croissance moyenne pondérée sont cohérentes avec les projections comprises dans les rapports sectoriels et varient de 2% à 5% (4% en 2008-2009) et la marge utilisée variait de 19% à 36%. Le taux d'actualisation appliqué aux projections des flux de trésoreries est déterminé sur base du coût moyen pondéré du capital (WACC), qui s'élève à 11% (11,29% en 2008-2009). Les composantes utilisées pour la détermination du WACC sont basées sur des paramètres sectoriels spécifiques en tenant compte de la situation financière actuelle de RealDolmen.



## STRESS TEST SUR LES DÉPRÉCIATIONS

Afin de fixer les limites de risque, la direction a appliqué un test de sensibilité aux hypothèses utilisées dans le test de détermination des dépréciations.

<b>REALDOLMEN</b>	<b>S1</b>	<b>S2</b>	<b>S3</b>	<b>S4</b>
WACC	+1%			
Taux de croissance		-1%		
Marge brute			-1%	
Flux de trésorerie libre				
Budget d'investissement CAPEX				
CAPEX perpétuel				+1.000
<b>Headroom de 11.449 KEUR (*)</b>	<b>-10.449</b>	<b>-12.487</b>	<b>-15.075</b>	<b>-4.827</b>
<b>REAL SOLUTIONS</b>				
WACC	+1%			
Taux de croissance		-1%		
Marge brute			-1%	
Flux de trésorerie libre				
Budget d'investissement CAPEX				
CAPEX perpétuel				+100
<b>Headroom de 3.792 KEUR (*)</b>	<b>-1.615</b>	<b>-1.704</b>	<b>-1.431</b>	<b>-467</b>
<b>AIRIAL</b>				
WACC	+1%			
Taux de croissance		-1%		
Marge brute			-1%	
Flux de trésorerie libre				
Budget d'investissement CAPEX				
CAPEX perpétuel				+100
<b>Headroom de 2.061 KEUR (*)</b>	<b>-594</b>	<b>-2.088</b>	<b>-2.820</b>	<b>-467</b>

(\*) Les montants négatifs représentent l'impact de la variation des variables utilisées dans les différents scénarios sur le "headroom"

Les calculations dans le stress test sont basées sur les flux de trésorerie pour une période de 5 ans augmentant avec une valeur terminale pour 2010, ce test n'a pas résulté en une dépréciation du goodwill.

GOODWILL VENTILÉ PAR UGT

	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
Real Solutions (Grand-duché de Luxembourg)	14.930	14.930
Airial Conseil (France)	8.455	8.455
RealDolmen SA	74.329	74.329
<b>Valeur comptable du goodwill</b>	<b>97.714</b>	<b>97.714</b>

## ANNEXE 13 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et construc- tions	Installa- tions, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Immobili- sations en location- finance- ment	Autres Immobili- sations corporelles	Immobili- sations en cours et acomptes versés	Total
COÛT	EUR '000	EUR '000	EUR '000	EUR '000	EUR '000	EUR '000	EUR '000
<b>Au 1er avril 2008</b>	<b>18.701</b>	<b>10.582</b>	<b>9.924</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3.044</b>	<b>42.251</b>
Dotations	87	140	539	0	222	16	1.003
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-1.359	0	0	0	0	0	-1.359
Cessions	-639	-5.808	-2.540	0	0	0	-8.987
Transferts de/vers	80	-71	-10	0	0	-3.044	-3.044
<b>Au 1er avril 2009</b>	<b>16.870</b>	<b>4.843</b>	<b>7.913</b>	<b>0</b>	<b>222</b>	<b>16</b>	<b>29.864</b>
Dotations	243	136	588	0	24	0	991
Cessions	0	-63	-1.302	0	-443	-16	-1.824
Transferts de/vers	-1.000	69	-601	992	-87	0	-627
Transferts vers le cumul des amortissements et dépréciations	4.034	-2.082	8.462	1.863	814	0	13.091
<b>Au 31 mars 2010</b>	<b>20.147</b>	<b>2.903</b>	<b>15.060</b>	<b>2.855</b>	<b>530</b>	<b>0</b>	<b>41.495</b>

### CUMUL DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

<b>Au 1er avril 2008</b>	<b>-1.657</b>	<b>-9.545</b>	<b>-3.018</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-14.220</b>
Amortissements de l'exercice	-1.054	-531	-2.530	0	-289	0	-4.403
Cessions	438	5.810	2.374	0	71	0	8.693
Transferts de/vers	-37	64	-27	0	0	0	0
<b>Au 1er avril 2009</b>	<b>-2.310</b>	<b>-4.202</b>	<b>-3.201</b>	<b>0</b>	<b>-218</b>	<b>0</b>	<b>-9.931</b>
Amortissements de l'exercice	-1.008	-401	-2.129	38	-74	0	-3.574
Cessions	0	61	1.138	-1	444	0	1.642
Transferts de/vers	-72	-83	205	112	185	0	347
Transferts vers le cumul des amortissements et dépréciations	-4.034	2.082	-8.462	-1.863	-814	0	-13.091
<b>Au 31 mars 2010</b>	<b>-7.425</b>	<b>-2.542</b>	<b>-12.449</b>	<b>-1.714</b>	<b>-477</b>	<b>0</b>	<b>-24.607</b>
<b>Valeur comptable au 31 mars 2010</b>	<b>12.722</b>	<b>361</b>	<b>2.611</b>	<b>1.141</b>	<b>53</b>	<b>0</b>	<b>16.888</b>
<b>Valeur comptable au 31 mars 2009</b>	<b>14.560</b>	<b>641</b>	<b>4.712</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>19.933</b>

Le transfert vers le cumul des amortissements et dépréciations comprend la ventilation de la valeur comptable résultant du regroupement d'entreprises avec Dolmen en sa valeur d'acquisition et le cumul des amortissements et dépréciations.

L'amortissement des immobilisations corporelles s'élève à 3.574 KEUR (2008-2009 : 4.403 KEUR).

Les immobilisations en location-financement concernent des bâtiments.

#### PRÊTS HYPOTHÉCAIRES (LIES AUX BÂTIMENTS COMMERCIAUX À HUIZINGEN ET KONTICH)

	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
Montant de l'inscription	15.801	15.801
Valeurs comptables des immobilisations concernées	9.029	9.476

## ANNEXE 14 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Immobilisations incorporelles EUR '000
<b>COÛT</b>	
<b>Au 1er avril 2008</b>	<b>1.466</b>
Dotations	952
Cessions	-81
Transferts de/vers (*)	3.044
<b>Au 1er avril 2009</b>	<b>5.381</b>
Dotations	394
Cessions	627
Transferts vers le cumul des amortissements et dépréciations	553
<b>Au 31 mars 2010</b>	<b>6.955</b>
<b>CUMUL DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	
<b>Au 1er avril 2008</b>	<b>-222</b>
Charge d'amortissements de l'exercice	-1.276
Cessions	73
<b>Au 1er avril 2009</b>	<b>-1.425</b>
Charge d'amortissements de l'exercice	-1.355
Cessions	-11
Transferts de/vers	-347
Transferts vers le cumul des amortissements et dépréciations	-553
<b>Au 31 mars 2010</b>	<b>-3.691</b>
<b>Valeur comptable au 31 mars 2010</b>	<b>3.264</b>
Valeur comptable au 31 mars 2009	3.956

Le transfert vers le cumul des amortissements et dépréciations comprend la ventilation de la valeur comptable résultant du regroupement d'entreprises avec Dolmen en sa valeur d'acquisition et le cumul des amortissements et dépréciations.

Les nouvelles investissements en immobilisations incorporelles concernent principalement des logiciels développés en interne (348 KEUR ; 2008-2009 : 341 KEUR).

L'amortissement des immobilisations incorporelles s'élève à 1.355 KEUR (2008-2009 : 1.276 KEUR).

Les immobilisations incorporelles concernent principalement le nouveau système interne ERP, avec une durée d'utilité de 3 ans et une valeur comptable de 2.640 KEUR (2008-2009 : 3.378 KEUR).

(\*) ce montant correspond à la comptabilisation des coûts de développement du nouveau système interne ERP, qui est entré en opération en 2009

## ANNEXE 15 FILIALES

Nom, adresse de la filiale	31-Mar-10		Activité principale
	Contrôle %	% de participation	
Airial Conseil SA Rue Bellini 3, 92806 Puteaux Cedex, France	100%	100%	Software consultancy & supply
Real Solutions SA Rue d'Eich 33, 1461 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	100%	100%	Software consultancy & supply
Real Software France SA Rue du Maréchal Foch 25, 78000 Versailles, France	100%	100%	Société dormante
Real Software Nederland BV Printerweg 26, 183021 AD Amersfoort, Pays-Bas	100%	100%	Software consultancy & supply
Oriam SA Rue Bellini 3, 92806 Puteaux Cedex, France	100%	100%	Software consultancy & supply
Oriam Corporation Corp. One International Place, Boston, MA 02210 USA, USA	100%	100%	Software consultancy & supply
Frankim SA Grote Steenweg 15, 9840 Zevegem, Belgique	100%	100%	Services

Au 30 septembre 2009, l'Assemblée générale des Actionnaires de RealDolmen SA a approuvé la fusion par absorption des filiales suivantes, avec effet rétroactif à compter du 1er avril 2009 :

1. Axias SA
2. Dolmen NP Enterprise Communications Belgium SA
3. JConsult International SA
4. Supply Chain Software SA

L'Assemblée extraordinaire des Actionnaires de Dolmen NP Enterprise Communications Luxembourg SA et de Real Solutions SA du 15 juillet 2009 a approuvé la fusion.

ENTREPRISES ASSOCIÉES Nom, adresse	31-Mar-10		Activité principale
	Contrôle %	% de participation	
Eco2B <sup>(1)</sup> Molenuizen 25, 3980 Tessenderlo, Belgique	50%	50%	Société dormante
AUTRES PLACEMENTS			
Antwerp Digital Mainport SA <sup>(1)</sup> Noorderlaan 139, 2050 Antwerpen, Belgique	9%	9%	Société dormante

(1) Ces participations ont une valeur comptable de zéro dans les livres de RealDolmen

## ANNEXE 16 IMPÔTS DIFFERÉS

### ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS COMPTABILISÉS

	31-Mar-10 Actifs d'impôts différés EUR '000	31-Mar-10 Passifs d'impôts différés EUR '000	31-Mar-09 Actifs d'impôts différés EUR '000	31-Mar-09 Passifs d'impôts différés EUR '000
Immobilisations incorporelles	150	0	105	0
Immobilisations corporelles	0	-1.354	0	-1.695
Subsides en capital	2	0	2	0
Stocks	10	0	75	0
Obligations liées aux avantages du personnel	978	0	745	0
Autres passifs	59	0	657	0
Impôts différés sur la plus-value réalisée sur la vente d'immobilisations	0	-559	0	-605
Différence temporelle emprunt obligataire convertible <sup>(1)</sup>	0	-2.124	0	-3.232
Pertes fiscales à reporter en avant liées à l'obligation convertible	2.124	0	3.232	0
Pertes fiscales à reporter en avant <sup>(2)</sup>	20.160	0	20.160	0
Actifs/passifs d'impôts	23.484	-4.037	24.976	-5.532
Impact des actifs et passifs d'impôts compensés	-2.973	2.973	-4.261	4.261
<b>Actifs/passifs nets d'impôts</b>	<b>20.511</b>	<b>-1.064</b>	<b>20.714</b>	<b>-1.271</b>

### PERTES FISCALES DE REALDOLMEN SA REPORTÉES EN AVANT PAR ÉCHÉANCE

	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
Sans limitation dans le temps	144.000	153.600

Des 170 MEUR de pertes fiscales à reporter en avant qui ont survécu à la fusion avec Dolmen Computer Applications SA, il reste encore 144 MEUR après la fusion de RealDolmen avec ses filiales à 100% Axias SA, Dolmen NP Belgium SA, JConsults International SA et Supply Chain Software SA en septembre 2009. Les fusions légales de Real et Dolmen et de RealDolmen avec ses filiales à 100% résulteront en des bénéfices nettes en Belgique dans un avenir prévisible et par conséquent, une partie des pertes fiscales reportées en avant en Belgique a été comptabilisée (voir (2)).

**ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS  
NON COMPTABILISÉS PAR LE  
GROUPE AU 31 MARS 2010 :**

	Montant brut	Total des actifs d'impôts différés	Actifs d'impôts Comptabilisés	Actifs d'impôts non comptabilisés
	EUR '000			
Pertes fiscales reportées	144.000	48.946	20.160	28.786
<b>Total</b>	<b>144.000</b>	<b>48.946</b>	<b>20.160</b>	<b>28.786</b>

**ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS  
NON COMPTABILISÉS PAR LE  
GROUPE AU 31 MARS 2009 :**

	Montant brut	Total des actifs d'impôts différés	Actifs d'impôts Comptabilisés	Actifs d'impôts non comptabilisés
	EUR '000	EUR '000	EUR '000	EUR '000
Pertes fiscales reportées	153.600	52.209	20.160	32.049
<b>Total</b>	<b>153.600</b>	<b>52.209</b>	<b>20.160</b>	<b>32.049</b>

**(1) Impôts différés sur les différences temporelles liées à l'emprunt obligataire convertible de RealDolmen SA**
**a) Principe et historique**

Le 5 juillet 2007, Real Software SA a émis un emprunt obligataire. Puisqu'en IFRS, la composante de capitaux propres est isolée de la composante de passif de cet emprunt, il est apparu une différence temporelle déductible lors de la première comptabilisation. Tel qu'exposé dans IAS 12.23, l'exonération pour première comptabilisation telle que visée dans IAS 12.15 (b) n'est pas d'application, parce que la différence temporelle apparaît à la première comptabilisation de la composante de capitaux propres, qui a lieu séparément de la comptabilisation de la composante de passif. Real Software a donc comptabilisé un premier passif d'impôts différés de 5 979 KEUR. Tel qu'exposé dans IAS 12.23, le passif d'impôts différés devait être comptabilisé dans les capitaux propres, et ce conformément à IAS 12.61.

Conformément à IAS 12.58, les variations du passif d'impôts différés après la première comptabilisation doivent être comptabilisées en charges (produits) d'états financiers.

En raison de l'apparition de différences temporelles déductibles relatives à l'emprunt convertible, RealDolmen peut à présent, conformément à IAS 12.35, comptabiliser un actif d'impôts différés à concurrence de ces différences temporelles déductibles. Etant donné que ces pertes fiscales résultent de transactions historiques au niveau d'états financiers, l'actif d'impôts différés y relatif sera comptabilisé en produits dans l'états financiers de la période, conformément à IAS 12.58.



En outre, les actifs d'impôts différés comptabilisés et les passifs d'impôts différés ont fait l'objet d'une compensation au niveau du bilan.

b) Mouvements de la période

A la clôture de chaque exercice, les différences temporelles sont recalculées et les actifs et passifs d'impôts différés corrigés. Le 31 mars 2010, le passif d'impôts différés a diminué de 1.108 KEUR (2009 : 2.530 KEUR) (à la suite d'une variation des différences temporelles). Ensuite, l'actif d'impôts différés reconnu, basé sur les pertes fiscales à reporter en avant, a été réduit à concurrence du même montant. Etant donné que les deux mouvements ont été comptabilisés via l'états financiers, il n'y a pas d'impact net sur le résultat de 2010.

Le 31 mars 2010, un actif d'impôts différés d'un montant de 2.124 KEUR (2009 : 3.232 KEUR) a été comptabilisé des pertes fiscales à reporter en avant d'un montant de 144.000 KEUR (2009 : 153.600 KEUR). Cet actif d'impôts différés représente les produits qui seront probablement réalisés dans un avenir prévisible.

**(2) Impôts différés sur les pertes fiscales à reporter en avant de RealDolmen**

Vu que la fusion de Real et Dolmen résultera en une base nette imposable positive dans un avenir prévisible, la direction estime qu'il est opportun de comptabiliser une partie des pertes fiscales non utilisées à reporter en avant. Ce qui résulte en un actif d'impôts différés d'un montant de 20.160 KEUR (2009 : 20.160 KEUR). Cet actif d'impôts différés est comptabilisé par le biais d'états financiers, conformément à IAS 12.67.

**Passifs d'impôts différés non comptabilisés par le Groupe au 31 mars 2010 :**

Aucun passif d'impôts différés n'a été comptabilisé pour les différences temporelles relatives aux bénéfices non distribués des filiales et co-entreprises parce que le Groupe est en mesure de contrôler le délai d'annulation des différences temporelles et qu'il est probable que ces différences ne seront pas annulées dans un avenir prévisible.

ANNEXE 17  
STOCKS

APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
Achats	62.990	76.035
Augmentation (-) ; réduction (+) des stocks	1.688	405
<b>Total des approvisionnements et marchandises</b>	<b>64.678</b>	<b>76.440</b>

Les achats de marchandises destinées à la vente comprennent essentiellement du matériel et des périphériques.

STOCKS	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
Marchandises	2.578	4.244
Réduction de la valeur des stocks pour la ramener à sa valeur nette de réalisation	-1.457	-1.531
<b>Total des stocks</b>	<b>1.121</b>	<b>2.713</b>

Les stocks sont presque intégralement liés à la vente de matériel.

Grâce au partenariat avec TechData, annoncé l'année dernière, RealDolmen a pu diminuer sensiblement ses stocks.

## ANNEXE 18 CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES

CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
Montant brut des créances commerciales	76.408	79.229
Provision pour créances douteuses	-1.849	-1.947
Valeur nette comptable des créances commerciales	74.558	77.282
Autres créances	4.406	4.905
<i>Charges différées</i>	793	1.114
<i>Produits de régularisation</i>	5	14
<i>Autres créances</i>	3.608	3.777
<b>Créances commerciales et autres</b>	<b>78.964</b>	<b>82.187</b>

Le délai moyen de paiement est de 97 jours (en 2009 : 90 jours). Bien que les conditions générales de vente prévoient une charge d'intérêts de 12% sur base annuelle, aucun intérêt n'est imputé en pratique sur les créances commerciales. Le taux d'intérêt de 12% n'est appliqué que dans des cas très spécifiques.

Les créances impayées sont suivies de près par le Groupe. Une procédure de contrôle est activée dès que les factures arrivent à échéance.

A partir de 30 jours après la date d'échéance, la raison du retard de paiement est examinée. A cet égard, il est tenu compte des habitudes de paiement du client. Il existe diverses raisons de non-paiement : problèmes administratifs à résoudre, prestation de services encore incomplète, insolvabilité du client, etc.

En fonction de la raison du non-paiement, une action sera entreprise afin de recouvrer la créance impayée. La deuxième phase du contrôle des crédits démarre à partir de 90 jours après la date d'échéance. A partir de ce moment, le risque de non-paiement est considéré comme très élevé. Sur la base d'une analyse au cas par cas et des expériences du passé, une provision pour créances douteuses est constituée. Cette provision est approuvée par le contrôleur du Groupe avant d'être constituée.

Avant d'accepter de nouveaux clients, le Groupe utilise un système de solvabilité externe afin d'apprécier la solvabilité du client potentiel et de fixer sa limite de crédit. Dans l'ensemble, RealDolmen a des clients solvables dans des secteurs stables. Aucun de ses clients ne représente plus de 5% des créances impayées, la concentration du risque est donc très limitée. Un autre avantage du secteur IT est que les budgets pour les investissements et développements IT sont souvent disponibles dès le début du projet. Les amortissements sur créances douteuses actés par RealDolmen sont par conséquent très faibles.

Les créances commerciales du Groupe comprennent un montant de 49.123 KEUR (en 2008-2009 : 57.898 KEUR) de créances échues à la date de clôture de l'exercice pour lesquelles le Groupe n'a pas constitué de provision. Aucune provision n'a été constituée parce qu'il n'y a pas eu de changement notable au niveau de la solvabilité du client et que ces montants sont toujours considérés comme recouvrables. Le Groupe n'a constitué aucunes sûretés sur ces montants.

	31-Mar-10	31-Mar-09
	EUR '000	EUR '000
<b>ANALYSE D'ANCIENNETÉ DES CRÉANCES ÉCHUES, MAIS N'AYANT PAS ENCORE SUBI DE RÉDUCTION DE VALEUR</b>		
Courantes	31.740	34.903
Echues depuis moins de 91 jours	14.240	19.588
Echues depuis 91 à 120 jours	1.871	1.059
Echues depuis plus de 121 jours	1.272	2.347
	<b>49.123</b>	<b>57.898</b>

	31-Mar-10	31-Mar-09
	EUR '000	EUR '000
<b>VARIATIONS DES PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES</b>		
Solde d'ouverture	1.947	1.653
Réductions de valeur actées sur créances	422	621
Montants recouverts pendant l'exercice <sup>(1)</sup>	144	0
Reprise de réductions de valeur	-664	-327
<b>Solde de clôture</b>	<b>1.849</b>	<b>1.947</b>

(1) reclassification des notes de crédit à émettre vers les créances douteuses

Les réductions de valeur actées pendant l'exercice équivalent à la différence entre la valeur comptable de ces créances commerciales et la valeur actualisée des montants à recouvrer.

Voir également l'annexe 7 concernant les provisions pour créances douteuses.

	31-Mar-10	31-Mar-09
	EUR '000	EUR '000
<b>ANALYSE D'ANCIENNETÉ DES CRÉANCES COMMERCIALES AYANT SUBI UNE RÉDUCTION DE VALEUR (MONTANTS BRUTS)</b>		
Echues depuis 90 à 120 jours	202	291
Echues depuis plus de 120 jours	1.923	2.080
<b>Total</b>	<b>2.125</b>	<b>2.371</b>



## DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

Pendant la période clôturée au 31 mars 2010, le Groupe a transféré un montant de 6.160 KEUR (en 2008-2009 : 4.317 KEUR) à l'entreprise d'affacturage. En cas d'insolvabilité du client, le risque financier est limité à 5% des factures cédées.

Voir également l'annexe 24 concernant les emprunts bancaires et autres emprunts.

L'essentiel des créances d'Airial a été transféré à une entreprise d'affacturage. Le transfert des créances entraîne la comptabilisation d'une dette financière à concurrence des liquidités reçues (voir également l'annexe 24 concernant les emprunts). La créance sur le client reste inscrite au bilan parce qu'Airial continue de supporter le risque de non-paiement des créances transférées à l'entreprise d'affacturage (de la restante 5%), sauf si l'entreprise d'affacturage n'anticipe pas correctement l'insolvabilité éventuelle du client. De ce fait, Airial conserve tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré. Conformément à IAS 39.29, Airial continue de comptabiliser l'actif transféré dans son ensemble et comptabilise la dette financière résultant de l'encaissement de liquidités (acomptes) de l'entreprise d'affacturage. Si au final le client paie la facture à l'entreprise d'affacturage, la créance sur le client sera décomptabilisée du bilan d'Airial.

## ANNEXE 19 ACTIFS FINANCIERS DETENUS A DES FINS DE TRANSACTION

Afin de bénéficier d'un meilleur rendement sur un excédent de liquidités, le Groupe a investi dans des SICAVS. Le rendement moyen de ces SICAVS est d'environ 1% sur base annuelle. Tant les gains réalisés que les gains non réalisés sur ces SICAVS ont été comptabilisés en produits financiers. Ces SICAVS sont utilisées par Aerial (France), par Oriam (France) et par RealDolmen SA (Belgique). Ces actifs sont évalués à leur juste valeur par le biais d'états financiers.

	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
SICAVS	7.725	9.689

Voir également l'annexe 34 concernant les instruments financiers.

## ANNEXE 20 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
Placements bancaires à court terme – à 3 mois au plus	74	75
Espèces	37.563	23.381
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>37.637</b>	<b>23.456</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par le Groupe comprennent les placements bancaires à court terme d'une durée initiale de 3 mois au plus. La valeur comptable de ces actifs approche leur juste valeur.

## ANNEXE 21 CAPITAL SOCIAL

	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
Capital souscrit	32.193	32.193
Capital non appelé	0	0
<b>Actions émises et entièrement libérées</b>	<b>32.193</b>	<b>32.193</b>

### RACHAT D' ACTIONS PROPRES

Conformément aux statuts et au Code des sociétés belge (article 620), le rachat et la vente par RealDolmen d'actions propres sont soumis à une décision spéciale de l'assemblée générale des actionnaires, sauf si les actions sont rachetées par l'entreprise afin de les distribuer à son personnel.

L'Assemblée générale extraordinaire du 10 février 2009 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à un rachat d'actions propres à la lumière de la finalisation de la consolidation des actions. Cette autorisation est accordée pour une période de 5 ans, elle est soumise à certaines limites de prix et assortie d'un certain nombre d'autres conditions, visées dans la décision de l'Assemblée générale.



## HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

Le tableau ci-dessous offre une reconciliation du capital social de RealDolmen SA :

		Nombre d'actions émises	Capital (en EUR)
<b>Bilan au 1 janvier 2008</b>	<b>Transaction</b>	<b>283.474.447</b>	<b>17.807.904</b>
28 janvier 2008	Augmentation de capital par apport en nature <sup>(1)</sup>	543.489	34.142
25 mars 2008	Emission d'actions dans le cadre d'apport d'actions Dolmen à l'occasion de l'offre publique mixte volontaire	187.441.696	11.775.087
<b>Bilan au 31 mars 2008</b>		<b>471.459.632</b>	<b>29.617.133</b>
16 juillet 2008	Augmentation de capital par apport en nature d'une créance impayée d'Axias SA <sup>(2)</sup>	3.611.574	226.879
1 septembre 2008	Emission d'actions dans le cadre de la fusion par absorption de Dolmen par Real suite à l'offre publique d'acquisition du 25 mars 2008 <sup>(3)</sup>	60.244.450	2.349.088
<b>Bilan au 31 mars 2009</b>		<b>535.315.656</b>	<b>32.193.100</b>
	Aucun mouvement		
<b>Bilan au 31 mars 2010</b>		<b>535.315.656</b>	<b>32.193.100</b>

1. Emission d'actions Real Software en compensation d'Axias SA
2. Emission de 3.611.574 actions RealDolmen en compensation de l'apport en nature de la créance impayée relative à l'acquisition d'Axias SA, comptabilisée en partie en capital (226 KEUR) et en partie en prime d'émission (1.471 KEUR)
3. Emission d'actions Real Software en compensation de la fusion par absorption de Dolmen Computer Applications SA par Real Software SA suite à l'offre publique d'acquisition du 25 mars 2008 avec un rapport d'échange de 50 actions Real Software pour 1 action Dolmen

## ANNEXE 22 OBLIGATION CONVERTIBLE

Le 16 juillet 2007, le Groupe annonçait le placement réussi d'un emprunt convertible senior non privilégié, remboursable en 2012. L'emprunt convertible est constitué de 1 500 obligations convertibles d'une valeur nominale de 50 KEUR chacune. Les obligations portent intérêt au taux de 2% par an, payable sur base semestrielle, et, sauf conversion préalable, les obligations pourront être rachetées le 16 juillet 2012 à 118,44% de leur montant en principal. Les obligataires ont le droit de convertir leur obligation en actions libérées de 0,5 EUR, soumises aux mécanismes de correction, conformément aux conditions générales de cette obligation. Les produits nets estimés de l'obligation, après déduction des frais de transaction estimés, s'élèvent à environ 71,6 MEUR. Ces produits ont été affectés au remboursement des dettes bancaires (Crédit Suisse) et des dettes envers l'actionnaire de référence. Le solde des produits nets qui s'élève à 49,2 MEUR est affecté au financement de la croissance interne et externe.

Les obligataires peuvent demander un rachat anticipé de l'emprunt convertible en cas de changement de contrôle du Groupe, de non-respect des obligations du Groupe ou autre situation spécifique telle l'insolvabilité. Les obligations convertibles peuvent être converties à tout moment de la période de conversion, aux conditions telles que décrites dans le prospectus.

Les conditions de l'obligation convertible prévoient les cas suivants de rachat anticipé :

- rachat planifié à l'échéance (voir condition 7(a))
- exercice de l'option de rachat par émetteur (voir condition 7(b)) ou conversion (condition 7(b)(i) et 7(i))
- exercice de l'option de rachat par les obligataires à la suite d'un changement de contrôle du Groupe (voir condition 7(c))
- exercice de l'option de rachat par les obligataires en l'absence d'approbation des actionnaires (voir condition 7 (d))
- tout autre événement susceptible d'entraîner le rachat, automatique ou par exercice de l'option de rachat par les obligataires (voir condition 7(e))

### **Rachat d'obligations convertibles (2008-2009)**

RealDolmen a profité de la situation de marché actuelle pour racheter une partie de l'obligation convertible. Les obligations d'une valeur nominale de 20 MEUR (29 octobre 2008) et celles d'une valeur nominale de 11,5 MEUR (22 décembre 2008) ont été rachetées pour environ la moitié de leur valeur nominale, ce qui a eu pour effet de réduire le montant de la dette. L'obligation convertible a été réduite à 36,5 MEUR (pour un montant initial de 75 MEUR). Le rachat a généré un produit financier de 9,8 MEUR.

En application d'IAS 32 – Instruments financiers : Présentation, RealDolmen a analysé les termes de l'obligation afin de déterminer si elle contient à la fois une composante de passif et/ou une composante de capitaux propres. De tels instruments sont qualifiés d'instruments financiers composés, ventilés en composante de passif et composante de capitaux propres. IAS 32 exige que la différence entre la juste valeur de l'instrument dans son ensemble et le montant déterminé séparément pour la composante de passif, soit affectée à la composante de capitaux propres. La différence entre la valeur comptable initiale et le montant du rachat est amortie sur la durée de l'obligation, ce qui résulte en un taux d'intérêt réel de 12,88%.

	EUR '000
Produits de l'émission	75.000
Composante de passif à la date d'émission	56.334
<b>Composante de capitaux propres</b>	<b>18.666</b>

La composante de capitaux propres de 18.666 KEUR a été créditée aux capitaux propres.

Les charges d'intérêts de l'année ont été calculées en application du taux d'intérêt effectif de 12,88%. La composante de passif a été évaluée au coût. La différence entre la valeur comptable de la composante de passif à la date d'émission (56 334 KEUR) et le montant rapporté dans l'état de la situation financière au 31 mars 2010 (40.431 KEUR) représente le taux d'intérêt du coupon jusqu'à cette date.

Voir également l'annexe 34 concernant les instruments financiers.

Le tableau ci-dessous offre un aperçu à la date du Rapport annuel des mouvements de titres avec droits de vote et droits équivalents de l'obligation convertible en circulation, représentatifs ou non du capital-actions de RealDolmen SA. A lire conjointement avec les commentaires ci-dessous.

	Nombre de warrants	Prix d'exercice	Valeur de réalisation totale
<b>1er avril 2008</b>	<b>134.892.086</b>	<b>0.556</b>	<b>75.000.000</b>
Warrants attribués	0		0
Warrants annulés	0		0
Rachat emprunt convertible <sup>(1)</sup>	-47.892.086	0.556	-26.628.000
Warrants exercés	0		0
Warrants échus	0		0
<b>1er avril 2009 <sup>(2)</sup></b>	<b>87.000.000</b>	<b>0.556</b>	<b>48.372.000</b>
Warrants attribués	0		0
Warrants annulés	0		0
Warrants exercés	0		0
Warrants échus	0		0
<b>31 mars 2010 <sup>(2)</sup></b>	<b>87.000.000</b>	<b>0.500</b>	<b>43.500.000</b>

(1) Pendant la période 2008-2009, RealDolmen a profité des conditions de marché à cette date afin de racheter une partie de l'emprunt convertible. Des obligations d'une valeur nominale de 20 MEUR (29 octobre 2008) et celles d'une valeur nominale de 11,5 MEUR (22 décembre 2008) ont été rachetées pour environ la moitié de leur valeur nominale

(2) Tel qu'exposé dans les conditions de l'emprunt obligataire convertible, le prix de conversion a été corrigé à la baisse et ramené à 0,50 EUR par action. Si toutes les obligations convertibles étaient converties au prix de conversion actuel de 0,50 EUR par action, le nombre total d'actions de RealDolmen augmenterait de 87 000 000 actions (870.000 actions-jointes)

## ANNEXE 23 CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Montants exigibles aux termes de contrats de location-financement	Paiements minimaux au titre de la location		Valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location	
	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
Dans l'année	471	529	258	256
A plus d'1 an, mais à moins de 5 ans	2.578	2.803	2.503	2.332
A plus de 5 ans	218	1.275	217	1.104
	3.267	4.607	2.978	3.692
Moins : charges financières futures	-289	-937		
Valeur actuelle des dettes de location	2.978	3.670	2.978	3.692
Moins : montant exigible dans les 12 mois (présenté sous les passifs à court terme)			258	256
Montants exigibles à plus de 12 mois			2.720	3.436
<b>Total</b>			<b>2.978</b>	<b>3.692</b>

La politique du Groupe est de louer l'immeuble de Kontich ainsi qu'une partie de l'actif immobilisé dans le cadre de contrats de location-financement. La période de location est de 15 ans pour l'immeuble. Pour la période clôturée au 31 mars 2010, le taux d'imposition effectif moyen était compris entre 5,7% et 6,0% (2008-2009 : entre 5,7% et 6,0%).

La juste valeur des dettes de location-financement du Groupe approche leur valeur comptable.

Les dettes de location-financement du Groupe sont garanties par le droit de propriété du bailleur sur les actifs en location-financement.

## ANNEXE 24 EMPRUNTS BANCAIRES ET AUTRES EMPRUNTS

### COURANTS

	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
<b>Garantis – Au coût amorti</b>		
Emprunts bancaires	2.488	2.488
Obligations liées à des créances transférées	6.161	4.322
Dettes de location-financement (voir annexe 23)	63	63
Autres emprunts	0	0
	<b>8.711</b>	<b>6.873</b>
<b>Non garantis – Au coût amorti</b>		
Crédits de caisse	0	0
Emprunts bancaires	0	0
Autres emprunts	1.381	1.446
	<b>1.381</b>	<b>1.446</b>
<b>Total</b>	<b>10.092</b>	<b>8.319</b>

### NON COURANTS

	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
<b>Garantis – Au coût amorti</b>		
Crédits de caisse	0	0
Emprunts bancaires	3.750	6.174
Dettes de location-financement (voir annexe 23)	191	254
	<b>3.941</b>	<b>6.428</b>
<b>Non garantis – Au coût amorti</b>		
Crédits de caisse	0	0
Emprunts bancaires	0	0
Autres emprunts	0	0
	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>3.941</b>	<b>6.428</b>

## APERÇU DES CONTRATS DE FINANCEMENT

Les obligations liées à des créances transférées concernent la ligne de crédit affacturage dans les entreprises françaises du Groupe (voir annexe 18 concernant les créances commerciales et autres).

Les dettes de location-financement comprennent les locations-financements que l'entreprise a pour le terrain de Kontich. Les autres emprunts sont essentiellement constitués de la dette envers les anciens actionnaires d'Axias.

L'emprunt garanti auprès d'un établissement de crédit concerne le financement pour le bâtiment d'Huizingen à un taux d'intérêt fixe de 4,55%. Le Groupe bénéficie également d'une facilité de crédit permanente au taux EURIBOR + 2,5%. La convention applicable à ce crédit roll-over est liée à la trésorerie nette découlant des activités opérationnelles et à la trésorerie découlant des activités de financement.

Les taux d'intérêt moyens des emprunts bancaires sont les suivants :

	31-Mar-10	31-Mar-09
Crédits de caisse	2,46%	4,43%
Autres emprunts	0,00%	0,00%
Etablissements de crédit (taux fixe)	5,49%	5,49%
Emprunt bancaire (taux fixe)	4,55%	4,55%

L'exposition du Groupe au risque de taux est limitée, étant donné que tous les emprunts sont à taux fixe, à l'exception de la ligne de crédit affacturage qui est soumise à un taux variable (EURIBOR à 3M + 0,6%)

Les administrateurs estiment la juste valeur des emprunts du Groupe en actualisant les flux de trésorerie futurs (uniquement pour les dettes non courantes) au taux de marché, comme suit :

	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
Obligations liées à des créances transférées	6.160	4.317
Autres emprunts	6.384	7.453
Emprunt bancaire	1.488	2.992

Le tableau suivant détaille les obligations par échéance contractuelle :

	Dans l'année	Entre deux et cinq ans	Après cinq ans	Total
<b>Total des emprunts et financements 2010</b>	<b>10.092</b>	<b>3.941</b>	<b>0</b>	<b>14.033</b>
Total des emprunts et financements de Real	6.831	4.939	0	11.770
Emprunts bancaires de Dolmen	1.488	1.488	0	2.976
<b>Total des emprunts et financements de 2009</b>	<b>8.319</b>	<b>6.427</b>	<b>0</b>	<b>14.746</b>

#### LIGNES DE CRÉDIT

	Total	Utilisées	Solde restante
<b>Lignes de crédit disponibles au 31 mars 2010</b>	<b>11.328.632</b>	<b>1.208.648</b>	<b>10.119.984</b>
Lignes de crédit disponibles au 31 mars 2009	1.200.151	563.642	636.509

#### DÉFAUT DE PAIEMENT ET VIOLATION DE CONTRAT

Il n'y a pas eu de défaut de paiement ni de violation de contrat pendant la période de 12 mois clôturée au 31 mars 2010.

## ANNEXE 25 OBLIGATIONS LIEES AUX AVANTAGES DU PERSONNEL

RealDolmen prévoit des plans de pension en faveur de certains employés en Belgique, en France et aux Pays-Bas. RealDolmen offre également des avantages en cas de retraite anticipée (prépension). Les passifs correspondants s'élèvent à 3.996 KEUR, dont 800 KEUR concernent les travailleurs prépensionnés actuels.

Les plans de pension belges sont essentiellement du type à cotisations définies avec un rendement minimum garanti. Dans la mesure où ces plans sont financés par un contrat d'assurance qui prévoit un rendement garanti, ils sont comptabilisés comme "régimes à cotisations définies" ("Defined Contribution plans").

### RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000	31-Mar-08 EUR '000
<b>Cotisations payées au titre de régimes à cotisations définies</b>	<b>1.791</b>	<b>1.640<sup>(1)</sup></b>	<b>174<sup>(1)</sup></b>

### RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000	31-Mar-08 EUR '000
<b>Composantes de l'obligation nette comptabilisée au bilan :</b>			
Obligation au titre d'un régime à prestations définies – régimes financés	831	629	604
Juste valeur des actifs du régime	-618	-540	-394
Déficit / (excédent) des régimes financés	213	89	210
Obligation au titre d'un régime à prestations définies - régimes non financés	186	164	117
Déficit (excédent) total	399	253	327
Coût des services passés non comptabilisé			
Ecarts actuariels non comptabilisés	36	168	100
<b>Obligation nette / actif net comptabilisé(e)</b>	<b>435</b>	<b>421</b>	<b>427</b>

(1) Régimes à cotisations définies de Real Software avant la fusion avec Dolmen



	Obligations au titre des régimes à prestations définies EUR '000	Retraite anticipée EUR '000	Obligation implicite liée à la retraite anticipée EUR '000	Passifs liés aux avantages du personnel EUR '000	Total EUR '000
<b>Au 1er avril 2009</b>	<b>421</b>	<b>640</b>	<b>2.201</b>	<b>433</b>	<b>3.695</b>
Dotations (*)	14	299	186		499
Utilisées (*)		-139	-24	-148	-311
Actualisation (**)			113		113
<b>Au 31 mars 2010</b>	<b>435</b>	<b>800</b>	<b>2.476</b>	<b>285</b>	<b>3.996</b>

(\*) Voir annexe 7

(\*\*) Voir annexe 9

**Montants inscrits aux états financiers :**

	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000	31-Mar-08 EUR '000
Coût des services rendus au cours de l'exercice	37	28	12
Charges d'intérêts sur les obligations au titre des régimes à prestations définies	45	38	10
Rendement attendu des actifs du régime	-24	-19	-4
Coût des services passés	0	0	0
Ecart actuariels	-8	26	-1
Charges comptabilisées en états financiers	51	73	17

	2009-2010 (12 mois)	2008-2009 (12 mois)	2008 (3 mois)
<b>Le rendement réel des actifs du régime a été de :</b>	25	-19	-4

Les charges de pensions sont inscrites aux états financiers dans la rubrique charges du personnel.

<b>Les obligations au titre des régimes à prestations définies se suivent rapprochant comme suit :</b>	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000	31-Mar-08 EUR '000
Obligation au titre des régimes à prestations définies au début de l'exercice	793	721	735
Coûts des services rendus	37	28	12
Cotisations des employés	9	8	3
Charges d'intérêts	45	39	10
Prestations payées	0	-54	-38
Ecart actuariels	132	51	0
Obligation au titre des régimes à prestations définies au terme de l'exercice	1.017	793	722

**Les actifs du régime se rapprochent comme suit :**

	2009-2010 (12 mois) EUR '000	2008-2009 (12 mois) EUR '000	2008 (3 mois) EUR '000
Juste valeur des actifs du régime au début de l'exercice	540	395	415
Rendement attendu des actifs du régime	24	19	4
Cotisations de l'employeur	37	79	10
Cotisations des employés	9	8	3
Prestations payées	0	0	-38
Ecart actuariels	8	39	0
Juste valeur des actifs du régime au terme de l'exercice	618	540	394

**Principales catégories d'actifs du régime par rapport à l'ensemble des actifs du régime :**

	31-Mar-10	31-Mar-09	31-Mar-08
Contrats d'assurance	100%	100%	100%

**Principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture de l'exercice (moyennes pondérées) :**

	31-Mar-10	31-Mar-09	31-Mar-08
Taux d'actualisation	4,45%	5,26%	5,10%
Taux de rendement attendu des actifs du régime	4,25%	4,25%	4,25%
Augmentations salariales futures estimées	4,23%	4,21%	4,27%

**Les ajustements liés à l'expérience durant les trois derniers exercices sont les suivants :**

	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000	31-Mar-08 EUR '000
Obligation au titre du régime à prestations définies	1,017	793	722
Juste valeur des actifs du régime	-618	-540	-394
Excédent / (déficit)	399	253	327
Ajustements effectués concernant le régime de pension	p.a.	p.a.	p.a.
Ajustements effectués concernant les actifs du régime	8	39	0

Les cotisations attendues par la Société pour 2010-2011 s'élèvent à 127 KEUR.

ANNEXE 26  
PROVISIONS

	Litiges Clients	Autres litiges et charges	Provisions pour autres risques	Restruc- turation	Total
	EUR '000	EUR '000	EUR '000	EUR '000	EUR '000
<b>Au 1er avril 2009</b>	<b>484</b>	<b>3.403</b>	<b>511</b>	<b>0</b>	<b>4.398</b>
Dotations	206	1.338	0	2.931	4.475
Reprises	-29	-5	0	0	-35
Utilisations	-232	-1.535	0	-1.936	-3.704
Transferts (*)	0	-967	0	0	-967
Reclassification de passifs détenus en vue de la vente	0	0	0	52	52
<b>Au 31 mars 2009</b>	<b>429</b>	<b>2.234</b>	<b>511</b>	<b>1.047</b>	<b>4.221</b>
Dotations	255	787	0	2.843	3.885
Reprises	-66	-130	0	-136	-332
Utilisations	-50	-1.193	0	-3.125	-4.368
Transferts	0	0	0	0	0
Reclassification de passifs détenus en vue de la vente	0	0	0	0	0
<b>Au 31 mars 2010</b>	<b>568</b>	<b>1.698</b>	<b>511</b>	<b>629</b>	<b>3.406</b>

(\*) Les obligations de pension et obligations liées aux avantages du personnel ont été reclassées de la rubrique des provisions non courantes vers la rubrique des obligations au titre d'un régime à prestations définies

La provision pour litiges avec des clients concerne le coût estimé en vue de la correction de prestations de services déjà effectuées. La provision pour autres litiges correspond à la meilleure estimation faite par la direction des obligations du Groupe envers des anciens travailleurs / sous-traitants. Les frais de restructuration résultent du projet d'intégration et d'optimisation, lequel s'est accéléré sous l'effet de la récession économique. Ces frais sont essentiellement constitués d'indemnités de préavis. A la date de ce rapport, aucune indication d'incertitudes concernant le timing de la sorties des flux de trésorerie n'est connue par la direction. Aucun remboursement n'est attendu pour les provisions présentées ci-dessus.

### AUTRES LITIGES ET CHARGES

	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
Garanties	483	735
Sécurité sociale	529	493
Litiges avec des employés	327	137
Autres	358	869
	<b>1.698</b>	<b>2.234</b>

### VENTILATION DES PROVISIONS EN PASSIFS COURANTS ET PASSIFS NON COURANTS

	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
<b>Analysées comme :</b>		
Passifs courants	879	1.245
Passifs non courants	2.527	2.976
	<b>3.406</b>	<b>4.221</b>

## ANNEXE 27 DETTES COMMERCIALES ET AUTRES

	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
Dettes commerciales	17.894	14.938
Autres dettes	48.457	51.423
Détaillé :		
<i>Produits à reporter et charges à imputer</i>	8.826	9.848
<i>Dettes sociales et fiscales</i>	34.046	36.180
<i>Dividendes à payer <sup>(1)</sup></i>	526	610
<i>Acomptes sur travaux non achevés</i>	3.822	3.000
<i>Contrats de construction</i>	728	1.205
<i>Autres <sup>(1)</sup></i>	509	580
<b>Dettes commerciales et autres</b>	<b>66.351</b>	<b>66.361</b>

(1) Afin de refléter l'harmonisation des règles comptables après la fusion de septembre 2008 entre Real et Dolmen en RealDolmen, les chiffres comparatifs au 31 mars 2010 ont été ajustés par rapport aux chiffres publiés dans le rapport annuel au 31 mars 2009. L'ajustement est lié à la reclassification entre « autres » et « dividendes à payer »

La période de crédit moyenne est de 46 jours (en 2008-2009 : 40 jours).

Le Groupe mène une politique de maîtrise des risques financiers qui vise à garantir que toutes les dettes sont payées dans le délai de paiement.



**ANNEXE 28**  
**PASSIFS ÉVENTUELS**

La Société ne dispose d'aucuns passifs éventuels.



## ANNEXE 29 ENGAGEMENTS

La société n'a pas de garanties ni engagements autres que ceux visés dans les autres annexes.

Concernant les engagements liés à des immobilisations corporelles, nous vous renvoyons à l'annexe 13.

## ANNEXE 30 CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

### OBLIGATIONS DE CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
Paiements minimaux au titre de contrats de location simple comptabilisés en charges de l'exercice	4.439	4.910

A la date de clôture de l'exercice, le Groupe disposait des obligations impayées suivantes au titre de contrats de location simple non résiliables, payables comme suit :

	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
Dans l'année	3.666	4.646
A plus d'1 an, mais à moins de 5 ans	3.292	7.078
<b>Total</b>	<b>6.957</b>	<b>11.724</b>

Les paiements au titre de contrats de location simple représentent les dettes de location du Groupe, essentiellement liées à des voitures de société. Les contrats de location simple ont un terme moyen de 3 à 4 ans.

RealDolmen passe progressivement des voitures de société achetées aux voitures de société louées. Ces contrats ont été conclus sur la base d'un kilométrage prévisionnel. La durée maximale du contrat est de 5 ans ou 200 000 kilomètres. Les kilomètres parcourus en plus ou en moins sont refacturés ou remboursés au terme du contrat. Les contrats peuvent être résiliés anticipativement mais, dans ce cas, une indemnité doit être payée.



## ANNEXE 31 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Cette annexe offre un aperçu des instruments financiers en circulation qui, à la date du présent rapport annuel, peuvent donner lieu à des paiements fondés sur des actions. Elle présente la matière et expose les conditions d'exercice.

Le capital de la société s'élève actuellement à 32.193.099,95 EUR, représentés par 535 315 656 actions. Pour un aperçu détaillé du capital de la société (en ce compris un aperçu des augmentations de capital, du capital social et de la consolidation des actions), nous renvoyons à l'annexe 21.

Le tableau ci-dessous offre un aperçu (à la date du présent rapport annuel) des mouvements des titres en circulation avec droit de vote et droits équivalents, représentatifs ou non du capital social de RealDolmen SA. Il doit être interprété conjointement avec le commentaire qui suit.

WARRANTS	Nombre de Warrants	Prix d'exercice	Valeur d'exercice totale
<b>31 mars 2008</b>	<b>10.484.000</b>	<b>0,51</b>	<b>7.359.113</b>
Warrants attribués <sup>(1)</sup>	0		0
Warrants 2008	21.090.000	0,26	5.483.400
Warrants de fusion 2000	437.500	0,37	161.875
Warrants de fusion 2005	587.500	0,20	117.500
Warrants de fusion 2006	587.500	0,21	123.375
Warrants de fusion 2007	587.500	0,26	152.750
Warrants saisis	0		0
Warrants ex-Dolmen <sup>(2)</sup>	-44.000		-551.663
Warrants exercés	0		0
Warrants échus	0		0
Warrants de fusion 2000 <sup>(3)</sup>	-437.500	0,37	-161.875
Warrants 2007 <sup>(4)</sup>	-13.950.000	0,47	-6.556.500
<b>31 mars 2009</b>	<b>23.342.500</b>		<b>6.127.975</b>
Warrants attribués			
Warrants saisis			
Warrants exercés			0
Warrants échus			
<b>31 mars 2010</b>	<b>23.342.500</b>		<b>6.127.975</b>

(1) Vous trouverez tous les détails concernant les deux plans de warrants dans la présente annexe sous : 'Warrants 2008' et 'Warrants de fusion'

(2) Les warrants ont été remplacés par les Warrants de fusion 2000, 2005, 2006 et 2007. Voir annexe de bas de page 2

(3) Les Warrants de fusion 2000 sont arrivés à échéance le 30 septembre 2008. Cette date d'échéance est la même que la date d'échéance des Warrants Dolmen 2000 remplacés

(4) Le Comité de nomination et de rémunération a décidé que tous les bénéficiaires des 'Warrants 2007' devaient renoncer à l'attribution et que les 'Warrants 2007' expireraient au moment de l'émission du nouveau plan d'options, appelé 'Warrants 2008'

Pendant la période comptable 2009-2010, aucuns warrants n'ont été attribués, saisis, exercés ou expirés.

Le tableau ci-dessous offre un aperçu des titres éventuels avec droit de vote et droits équivalents existants dans la période en cours et dans les périodes de comparaison. Le tableau doit être interprété conjointement avec le commentaire qui suit.

**Droits de vote futurs potentiels résultant de :****Nombre de titres**

	Nombre de titres	
	Actions-jointes <sup>(1)</sup> ISIN BE0003899193 (Cotation en continu)	Actions ISIN BE0003732469 (Cotation au fixing)
Warrants 2007	4.900	490.000
Warrants 2008	210.900	21.090.000
Warrants de fusion 2005	5.875	587.500
Warrants de fusion 2006	5.875	587.500
Warrants de fusion 2007	5.875	587.500
Obligation convertible 2007	870.000	87.000.000
<b>Total</b>	<b>1.103.425</b>	<b>110.342.500</b>

(1) Conformément à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 10 février 2009, les actions existantes seront consolidées. Dans une première phase, les actions seront jointes afin que cent (100) actions existantes de la société soient regroupées en une (1) action-jointe. Dans une phase ultérieure, le nombre d'actions représentatives du capital sera adapté dans les statuts (c'est-à-dire divisé par 100)

	Warrants	Date d'échéance	Prix des actions à la date d'attribution	Prix d'exercice	Juste valeur pondérée à la date d'attribution
Warrants 2008	21.090.000	12/07/2013	0,24	0,26	0,06
Warrants de fusion 2005	587.500	30/09/2010	0,25	0,21	0,06
Warrants de fusion 2006	587.500	30/09/2011	0,25	0,21	0,06
Warrants de fusion 2007	587.500	30/09/2012	0,25	0,26	0,05

La cotation des warrants a été fixée à l'aide du modèle de 'Black & Scholes'. Au besoin, la date d'échéance du modèle a été adaptée sur la base des conditions des différents plans. Pour les warrants de fusion, on suppose que l'exercice des warrants sera réparti équitablement entre les différentes alternatives, sauf pour les warrants de fusion 2005 où la première alternative a expiré. Le taux d'intérêt sans risque appliqué dans le modèle est de 3,94%. La volatilité attendue est basée sur la volatilité historique du cours des actions et est fixé à 30%.

## WARRANTS 2007

Le 3 juillet 2007, le Conseil d'Administration a créé 14 440 000 warrants, appelés "Warrants 2007", dans le cadre d'un plan d'options sur actions en faveur de certains travailleurs importants. Les Warrants 2007 ont été en partie attribués aux responsables de la société et en partie souscrits par la Société pour être ensuite attribués à certains travailleurs importants qui ont tous accepté leurs Warrants 2007. Ces Warrants 2007 ont été créés par le Conseil d'Administration en date du 3 juillet 2007 dans le cadre du capital autorisé. Les caractéristiques essentielles de ces Warrants 2007 sont résumées ci-dessous.

- Plan d'options sur actions : Les Warrants 2007 sont émis dans le cadre d'un plan d'options sur actions, à titre principal, en faveur des travailleurs et, à titre accessoire, en faveur d'autres membres séniors de la Direction Exécutive. Le Comité de nomination et de rémunération est responsable de l'administration du plan d'options sur actions et peut imposer des conditions supplémentaires, si applicable, au moment de l'offre des warrants.
- Forme des Warrants 2007 : Les Warrants 2007 sont nominatifs.
- Warrants sur actions : chaque warrant donne à son porteur le droit de souscrire une nouvelle action de RealDolmen. ("REAT", ISIN 0003732469).

L'Assemblée générale extraordinaire du 10 février 2009 a décidé de consolider les actions de la société. Les actions seront jointes afin que cent (100) actions existantes ("REAT", ISIN 0003732469) de la société soient regroupées en une (1) action-jointe (REA ISIN BE0003899193). Conformément à la décision de l'Assemblée générale, le nombre d'actions à émettre suite à l'exercice des Warrants 2007 sera adapté proportionnellement au nouveau ratio de consolidation, et ce à partir de la date effective de consolidation des actions.

- Actions : les droits attachés aux actions à émettre à la suite de l'exercice des Warrants 2007 seront les mêmes que les droits attachés aux actions existantes. Les actions participeront au résultat de la société à partir de l'exercice au cours duquel elles seront émises et pendant toute la durée de cet exercice. Les nouvelles actions n'ouvriront pas droit au précompte réduit, à savoir qu'elles n'ont pas le statut dit "VPR".
- Prix d'émission : les Warrants 2007 seront offerts gratuitement.
- Période d'exercice : le prix d'exercice des Warrants 2007 sera identique aux cours de clôture moyens des actions de la société cotées à l'Euronext Brussels pendant la période de 30 jours qui précède la date d'émission des Warrants 2007 par le Conseil d'Administration.
- Durée : sauf si la convention d'options sur actions prévoit une durée plus courte, les Warrants 2007 ont une durée de validité de cinq ans à partir de leur date d'émission par le Conseil d'Administration de la société.
- Acquisition définitive : les Warrants 2007 attribués à un participant sélectionné seront définitivement acquis en trois tranches d'1/3, à savoir à la date d'attribution, au premier anniversaire et au deuxième anniversaire de la date d'attribution. Si le fractionnement en tranches donne lieu à des décimales, le nombre atteint lors de l'attribution sera arrondi à l'unité inférieure. Toutefois, le Conseil d'Administration accélérera le processus d'acquisition définitive des Warrants 2007 en cas de changement de contrôle de la société. En cas de résiliation du contrat de travail du travailleur ou du contrat de consultance, les Warrants 2007 cesseront d'être

définitivement acquis (sauf stipulation contraire par le Comité de nomination et de rémunération).

- Période d'exercice : les Warrants 2007 définitivement acquis ne peuvent être exercés que pendant les périodes suivantes : annuellement, pendant la période des Warrants 2007, entre le 1er et le 15 avril, entre le 1er et le 15 juin, entre le 1er et le 15 septembre et entre le 1er et le 15 décembre. Le Conseil d'Administration peut prévoir des périodes d'exercice supplémentaires.
- Augmentation de capital : Lors de l'exercice des Warrants 2007 et de l'émission de nouvelles actions, le prix d'exercice des Warrants 2007 sera comptabilisé en capital de la Société. Dans l'hypothèse où le prix d'exercice des Warrants 2007 par action à émettre à la suite de l'exercice des Warrants 2007 excéderait le pair comptable des actions immédiatement avant l'exercice des Warrants 2007 en question, une partie du prix d'exercice par action à émettre à la suite de l'exercice des Warrants 2007 égale au pair comptable sera comptabilisée en capital social et le solde en prime d'émission. La prime d'émission, si applicable, servira de garantie pour les tiers au même titre que le capital social et sera comptabilisée sur un compte indisponible qui ne pourra être réduit ou supprimé qu'à la suite d'une décision de l'Assemblée générale adoptée aux conditions de présence et de majorité requises pour une modification des statuts.

Suite à l'émission des Warrants 2008, 13 950 000 "Warrants 2007", émis par la Société en date du 3 juillet 2007, seront détruits et, partant, expireront. Un total de 490 000 Warrants 2007 ne sera pas détruit. Aucun 'Warrant 2007' n'a été exercé pendant la période considérée.

#### WARRANTS 2008

Le 12 juillet 2008, le Conseil d'Administration, agissant dans le cadre du capital autorisé, a émis 21 090 000 Warrants 2008 en vue de les attribuer aux travailleurs et, à titre accessoire, aux consultants et à tous les membres séniors de la direction de la Société. Les caractéristiques essentielles de ces Warrants 2008 sont résumées ci-dessous :

- Plan d'options sur actions : les Warrants 2008 sont émis dans le cadre d'un plan d'options sur actions qui seront offertes, à titre principal, à certains membres du personnel et, à titre accessoire, aux consultants (tous membres séniors de la Direction Exécutive de la Société). Les bénéficiaires disposeront d'une période de 90 jours après l'offre pour accepter ou refuser les Warrants 2008 offerts. Le Comité de nomination et de rémunération de la société est responsable de l'administration du plan d'options sur actions et peut imposer d'éventuelles conditions supplémentaires au moment de l'attribution des Warrants 2008.
- Forme des Warrants 2008 : les Warrants 2008 sont nominatifs.
- Warrants sur actions de la Société : chaque warrant donne à son porteur le droit de souscrire une (1) nouvelle action de la Société. ("REAT", ISIN 0003732469).

L'Assemblée générale extraordinaire du 10 février 2009 a décidé de consolider les actions de la société. Les actions seront jointes afin que cent (100) actions existantes ("REAT", ISIN 0003732469) de la société soient regroupées en une (1) action-jointe (REA ISIN BE0003899193). Conformément à la décision de l'Assemblée générale, le nombre d'actions à émettre suite à l'exercice des Warrants 2008 sera adapté proportionnellement au nouveau ratio de consolidation, et ce à partir de la date effective de consolidation des actions.

- Actions : les droits et avantages attachés aux actions à émettre à la suite de l'exercice des Warrants 2008 seront les mêmes que les droits et avantages attachés aux actions existantes de la Société. Les actions participeront au résultat de la société à partir de l'exercice au cours duquel elles seront émises et pendant toute la durée de cet exercice. Lors de leur émission, les nouvelles actions ouvriront droit au précompte mobilier réduit, à savoir qu'elles auront le statut dit "VPR", pour les dividendes que la société distribuerait. Ce statut VPR peut être représenté par un instrument séparé. La société demandera l'autorisation d'admission des nouvelles actions, et éventuellement des coupons VPR, à la cotation sur l'Euronext Brussels.
- Suppression du droit de préemption des actionnaires : le Conseil d'Administration propose de supprimer le droit de préemption des actionnaires existants, conformément à l'article 596 et, si nécessaire, à l'article 598 du Code des sociétés, afin de pouvoir offrir les Warrants 2008 aux participants sélectionnés pour le plan d'options sur actions.
- Prix d'émission : les Warrants 2008 seront offerts gracieusement aux participants sélectionnés.
- Prix d'exercice des warrants : à condition que les Warrants 2008 aient été attribués aux travailleurs de la Société, le prix d'exercice des Warrants 2008 sera de 0,26 EUR, soit la moyenne des cours de clôture de l'action de la société, négociée sur l'Euronext Brussels, pendant la période de trente (30) jours précédant la date d'émission.
- Durée : sauf si la convention d'options sur actions prévoit une durée plus courte, les Warrants 2008 ont une durée de validité de cinq (5) ans à compter de la Date d'émission.
- Acquisition définitive : les Warrants 2008 seront définitivement acquis en trois tranches d'1/3, à savoir à la date d'attribution, au premier anniversaire et au deuxième anniversaire de la date d'attribution. Si le fractionnement en tranches donne lieu à des décimales, le nombre atteint par l'application des fractions précitées sera arrondi à l'unité inférieure. Le Conseil d'Administration pourra, à son entière discrétion, accélérer l'acquisition définitive des Warrants 2008 en cas de changement de contrôle de la société, tel que défini dans les conditions. En cas de résiliation du contrat de travail du travailleur ou du contrat de consultance, les Warrants 2008 acquis à cette date ou à une date antérieure seront exercés à compter de la date de la résiliation. Tous les autres Warrants 2008 expireront et deviendront nuls à la même date.
- Période d'exercice : les Warrants 2008 définitivement acquis ne peuvent être exercés que pendant les périodes suivantes : annuellement, pendant la période des Options sur actions, entre le 1er et le 31 août, entre le 1er et le 20 décembre et entre le 15 mai et le 15 juin. Le Conseil d'Administration peut prévoir des périodes d'exercice supplémentaires.
- Augmentation du capital social de la société : au moment de l'exercice d'un Warrant 2008 et de l'émission d'une nouvelle action conformément aux dispositions du plan d'options sur actions, le prix d'exercice du Warrant 2008 sera comptabilisé en capital de la société. Toutefois, dans l'hypothèse où le prix d'exercice du Warrant 2008 excéderait le pair comptable des actions immédiatement avant l'exercice du Warrant 2008, une partie du prix d'exercice égale au pair comptable des actions existantes sera comptabilisée en capital et le solde en prime d'émission. La prime d'émission servira de garantie pour les tiers au même titre que le capital social et sera comptabilisée sur un compte indisponible qui ne pourra être réduit ou supprimé qu'à la suite d'une décision de l'Assemblée générale adoptée aux conditions de présence et de majorité requises pour une modification des statuts.

Aucun 'Warrant 2008' n'a été exercé pendant la période considérée.

## WARRANTS DE FUSION

Le 1er septembre 2008, à l'occasion de la fusion par absorption de Dolmen Computer Applications SA, l'entreprise a émis des warrants dits de fusion. Au moment de la fusion, Dolmen avait émis quatre catégories de warrants qui étaient toujours (partiellement) exerçables (lesdits Warrants Dolmen). Conformément aux conditions et modalités définies, ces warrants donnaient aux bénéficiaires le droit d'acquérir des actions Dolmen. Il a été décidé d'attribuer aux anciens porteurs de Warrants Dolmen, des Warrants RealDolmen dits 'Warrants de fusion' qui leur donnent le droit d'acquérir des actions de la Société à des conditions et modalités qui reflètent les conditions et modalités applicables aux anciens warrants.

Les caractéristiques essentielles de ces Warrants de fusion sont résumées ci-dessous :

- Plan d'options sur actions : eu égard à la dissolution prévue de Dolmen, le Conseil d'Administration de la société - Société absorbante dans la Fusion - propose d'offrir aux porteurs de Warrants Dolmen des warrants dans la société, appelés "Warrants de fusion", qui donneront aux porteurs de Warrants Dolmen le droit d'acquérir des actions RealDolmen à des conditions et modalités qui reflètent les conditions et modalités applicables aux Warrants Dolmen respectifs. Pour pouvoir attribuer ces Warrants de fusion aux participants sélectionnés, le Conseil d'Administration a décidé de supprimer le droit de préemption des actionnaires existants. Les Warrants de fusion remplacent quatre catégories des Warrants Dolmen encore (partiellement) exerçables, à des prix d'exercice différents. Pour chaque catégorie de Warrants de fusion, le nombre de Warrants de fusion à émettre est déterminé en multipliant par cinquante le nombre de Warrants Dolmen en circulation et toujours exerçables (par catégorie).
- Forme des Warrants de fusion : les Warrants de fusion sont nominatifs.
- Warrants sur actions de la Société : chaque warrant donne à son porteur le droit de souscrire une (1) nouvelle action de RealDolmen. ("REAT", ISIN 0003732469).  
L'Assemblée générale extraordinaire du 10 février 2009 a décidé de consolider les actions de la société. Les actions seront jointes étant afin que cent (100) actions existantes ("REAT", ISIN 0003732469) de la société soient regroupées en une (1) action-jointe (REA ISIN BE0003899193). Conformément à la décision de l'Assemblée générale, le nombre d'actions à émettre suite à l'exercice des Warrants de fusion sera adapté proportionnellement au nouveau ratio de consolidation, et ce à partir de la date effective de consolidation des actions.
- Actions : les droits et avantages attachés aux actions à émettre à la suite de l'exercice des Warrants de fusion seront les mêmes que les droits et avantages attachés aux actions existantes de la société. Les actions participeront au résultat de la société à partir de l'exercice au cours duquel elles seront émises et pendant toute la durée de cet exercice.
- Suppression du droit de préemption des actionnaires : le Conseil d'Administration propose de supprimer le droit de préemption des actionnaires existants, conformément à l'article 596 et, au besoin, à l'article 598 du Code des sociétés, afin de pouvoir offrir les Warrants de fusion aux participants sélectionnés pour le plan d'options sur actions.
- Prix d'émission : les Warrants de fusion seront offerts gracieusement aux participants sélectionnés.
- Prix d'exercice des Warrants de fusion : à condition que les Warrants de fusion soient attribués aux porteurs de Warrants Dolmen, le prix d'exercice de chaque catégorie de Warrants de fusion sera déterminé par le prix d'exercice applicable à la catégorie correspondante de Warrants Dolmen, à diviser par cinquante.

- **Durée** : chaque catégorie de Warrants de fusion a une durée de validité de cinq ans à compter de la date d'émission par le Conseil d'Administration de Dolmen de la catégorie correspondante de Warrants Dolmen (voir tableau ci-dessous).
- **Acquisition définitive** : les Warrants de fusion de chaque catégorie attribués à un participant sélectionné seront définitivement exerçables aux dates visées dans le tableau ci-dessous. En cas de résiliation du contrat de travail du travailleur ou du contrat de consultance, les Warrants de fusion acquis à cette date ou à une date antérieure pourront être exercés à partir de la date de la résiliation. Tous les autres Warrants de fusion expireront et deviendront nuls à partir de cette même date. La politique d'acquisition définitive du Warrant de fusion est la même que pour le Warrant Dolmen original.
- **Période d'exercice** : la période d'exercice varie en fonction de la catégorie du Warrant de fusion. Pour de plus amples informations, nous renvoyons au tableau ci-dessous. Le Conseil d'Administration peut prévoir des périodes d'exercice supplémentaires. La période d'exercice du Warrant de fusion est la même que la période d'exercice du Warrant Dolmen original.
- **Augmentation du capital social de la société** : Lors de l'exercice des Warrants de fusion et de l'émission de nouvelles actions de la société, le prix d'exercice des Warrants de fusion sera comptabilisé en capital de la société. Dans l'hypothèse où, lors de l'exercice des Warrants de fusion, le prix d'exercice des Warrants de fusion par action excéderait le pair comptable des actions existantes de la société immédiatement avant l'exercice des Warrants de fusion, une partie du prix d'exercice par action à émettre à la suite de l'exercice des Warrants de fusion égale au pair comptable sera comptabilisée en capital social et le solde en prime d'émission. La prime d'émission éventuelle servira de garantie pour les tiers au même titre que le capital social de la société et sera comptabilisée sur un compte indisponible qui ne pourra être réduit ou supprimé qu'à la suite d'une décision de l'Assemblée générale adoptée aux conditions de présence et de majorité requises pour une modification des statuts. Après l'émission des actions et l'augmentation de capital qui en résultera, toutes les actions en circulation émises par la société représenteront la même fraction du capital de la société.

	<b>Warrants de fusion 2005</b>	<b>Warrants de fusion 2006</b>	<b>Warrants de fusion 2007</b>
Nombre de Warrants Dolmen	11.750	11.750	11.750
Prix d'exercice des Warrants Dolmen	€9,98	€10,50	€12,81
Nombre de Warrants de fusion	587.500	587.500	587.500
Prix d'exercice des Warrants de fusion	€0,20	€0,21	€0,26
Acquisition définitive	1er janvier 2009 – 30 janvier 2009 (Alternative A) ou 1er septembre 2010 – 30 septembre 2010 (Alternative B)	1er janvier 2010 – 30 janvier 2010 (Alternative A) ou 1er septembre 2011 – 30 septembre 2011 (Alternative B)	1er janvier 2011 – 30 janvier 2011 (Alternative A) ou 1er septembre 2012 – 30 septembre 2012 (Alternative B)
Période d'exercice	Fin février 2009 (Alternative A) Ou fin octobre 2010 (Alternative B)	Fin février 2010 (Alternative A) Ou fin octobre 2011 (Alternative B)	Fin février 2011 (Alternative A) Ou fin octobre 2012 (Alternative B)



## ANNEXE 32 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la date de clôture s'est produit jusqu'à la date du présent rapport qui pourrait influencer la situation financière future de la Société.



### ANNEXE 33 PARTIES LIÉES

Comme annoncé par The Gores Group et Real Holdings LLC le 16 et 17 mars 2010, ils ne sont plus actionnaires du Groupe. Quaeroq CVBA a acquis 9,34% des actions de RealDolmen à compter de cette date. Les transactions jusque ces dates avec The Gores Group et Real Holdings LLC ont été reprises dans cette annexe. Le Groupe n'a pas eu de transactions avec Quaeroq CVBA entre le 16 mars 2010 et la date de clôture au 31 mars 2010. Nous renvoyons le lecteur également à la partie Corporate Governance pour plus de détails.

Les transactions entre la société et ses filiales - parties liées - sont éliminées en consolidation et ne seront en l'occurrence pas commentées. Les transactions avec d'autres parties liées seront commentées ci-dessous et consistent essentiellement en des transactions commerciales réalisées aux conditions de marché en vigueur.

TRANSACTIONS COMMERCIALES	Bénéfice d'exploitation		Achat de biens et services	
	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
Real Holdings LLC	0	0	33	37
Filiales de Gores Group Ltd.	0	0	222	71

Les prestations de services entre parties liées ont été effectuées aux conditions de marché en vigueur et avec les garanties habituelles pour des transactions comparables sur le marché.

SOLDES OUVERTS	Montant dû par la partie liée		Montant dû à la partie liée	
	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
Real Holdings LLC	0	-32	0	0
Filiales de Gores Group Ltd.	0	0	59	235

Les rémunérations et les avantages des administrateurs et des membres de la Direction Exécutive figurent dans la Section 7 du présent rapport.

## ANNEXE 34 INSTRUMENTS FINANCIERS

### GESTION DU CAPITAL

Le Groupe gère son capital en assurant la continuité des entités du Groupe et en optimisant l'équilibre entre les capitaux d'emprunt et les capitaux propres. Pour atteindre cet objectif, les nouveaux emprunts ne sont acceptés que s'ils ont reçu l'approbation du Comité de financement. Les emprunts visent exclusivement à assurer la croissance future de l'entreprise par le biais d'acquisitions.

Le ratio utilisé par le Groupe est le rapport entre le passif net et l'EBITDA, dont la valeur appliquée par le Groupe ne peut dépasser 3.

Le passif net :

	31-Mar-10 EUR '000	31-Mar-09 EUR '000
<b>Passifs non courants</b>		
Emprunt convertible	40.431	36.497
Obligations de location-financement	2.720	3.436
Emprunts bancaires et autres emprunts	3.941	6.427
<b>Passifs courants</b>		
Obligations de location-financement	258	256
Crédit de caisse et autres dettes	10.092	8.319
<b>Actifs courants</b>		
Actifs détenus à des fins de transactions	7.725	9.689
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37.637	23.456
Passif net	12.080	21.790
EBITDA <sup>(1)</sup>	12.109	18.425
<b>Ration Passif net / EBITDA</b>	<b>1,00</b>	<b>1,18</b>

(1) L'EBITDA équivaut à l'EBIT diminué des amortissements et dépréciations

CATÉGORIES D'INSTRUMENTS FINANCIERS	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	31-Mar-10	31-Mar-10	31-Mar-09	31-Mar-09
	EUR '000	EUR '000	EUR '000	EUR '000
<b>Actifs financiers</b>				
A la juste valeur par le biais des états financiers				
<i>Détenus à des fins de transactions</i>	7.725	7.725	9.689	9.689
Trésorerie	78.964	78.964	82.187	82.187
Créances commerciales et autres créances	37.637	37.637	23.456	23.456
<b>Total actifs financiers</b>	<b>124.326</b>	<b>124.326</b>	<b>115.332</b>	<b>115.332</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Au coût amorti				
<i>Emprunts convertibles</i>	40.431	42.311	36.497	44.336
<i>Obligations de location-financement</i>	2.978	2.730	3.692	3.594
<i>Emprunts bancaires et autres emprunts et crédit de caisse et autres dettes</i>	14.033	13.634	14.746	14.478
<i>Dettes commerciales et autres dettes</i>	66.351	66.351	66.361	66.361
<b>Total passifs financiers</b>	<b>123.793</b>	<b>125.026</b>	<b>121.296</b>	<b>128.769</b>

Le Groupe ne détient aucun prêts ni créances qui ont été désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du états financiers.

Le montant ouvert de l'emprunt convertible émis le 16 juillet 2007 sera remboursé à échéance (16 juillet 2012), sauf dans le cas d'une conversion anticipée. Les conditions de conversion sont présentées dans l'annexe 22. Chaque semestre, des intérêts sont payés aux obligataires le 16 janvier et 16 juillet pour un montant de 435 KEUR par semestre.

### JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction est calculée sur la base de la valeur publiée de l'actif nette.

La juste valeur est estimée sur la base des flux de trésorerie actualisés à partir des taux d'intérêt en vigueur sur le marché avec un spread de crédit désigné.

Le Groupe considère que la valeur comptable des actifs et passifs financiers comptabilisés dans les états financiers annuels approche leur juste valeur, sauf l'obligation convertible qui affiche une valeur nette comptable de 40,4 MEUR pour une juste valeur de 42,3 MEUR.

## GESTION DES RISQUES FINANCIERS

L'exposition du Groupe aux risques de crédit, de liquidité, de change et de taux est limitée.

### A. Risque de crédit

La clientèle de RealDolmen est essentiellement constituée de moyens et gros clients constitués sous la forme d'une personne morale légale et pour lesquels l'information financière est disponible publiquement. La clientèle est relativement stable et l'historique des paiements est suivi de très près par le "credit and collection department" du Groupe. Dans le cas de nouveaux clients, une analyse de solvabilité est réalisée avant l'acceptation du client.

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable de chaque créance.

Voir également l'annexe 18 concernant les créances commerciales et autres pour une analyse d'ancienneté des créances.

### B. Risque de liquidité

La responsabilité finale du risque de liquidité incombe au "Finance Committee" et au "Treasury Management". Le "Treasury Management" suit de près la liquidité de toutes les entreprises du Groupe par le biais d'une planification et de projections de trésorerie détaillées. A cet effet, il utilise essentiellement un système de cash pooling afin de limiter l'excédent de liquidités dans les entreprises du Groupe. Certaines entreprises du Groupe ont recours au factoring afin d'améliorer leur position de liquidité. Le contrat de factoring ne comporte aucun risque significatif, le risque étant limité à 5% du montant total des créances transférées.

L'entreprise a une ligne de crédit roll-over de 6 MEUR qui a été entièrement utilisé pour le rachat partiel de l'emprunt obligataire convertible. La convention relative à ce crédit roll-over dispose que le flux de trésorerie net des activités opérationnelles diminué du dividende et des remboursements d'emprunts à court et à long termes doit être au moins égal à 1 MEUR, ce qui était le cas au 31 mars 2010. Au 31 mars 2010, un montant de 4,75 MEUR étaient encore ouvert.

La variation des créances douteuses pour la période actuelle s'élève à une reprise de 242 KEUR, détaillée dans l'annexe 18. La variation des créances douteuses est comprise dans la ligne « Provisions » et est détaillée dans l'annexe 7.

Nous renvoyons le lecteur à l'annexe 23 sur les contrats de locations-financement, à l'annexe 24 sur les emprunts bancaires et autres emprunts et à l'annexe 27 sur les dettes commerciales et autres dettes pour plus d'informations.

### C. Risque de change

Le Groupe a pour devise fonctionnelle l'EURO et n'est actif que dans les pays de la zone EURO. Le Groupe n'achète ni ne vend de biens ou services dans des devises autres que l'EURO.

### D. Risque de taux

L'exposition du Groupe au risque de taux est limitée dans la mesure où les emprunts du Groupe sont exclusivement à taux fixe, l'exception de la dette relative au factoring et du crédit roll-over de 6 MEUR (dont 4,75 MEUR est encore ouverts), qui sont soumis à un taux d'intérêt variable (EURIBOR à 3M). L'analyse de sensibilité ne donne aucun impact significatif.

## ANNEXE 35

## ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS SIMPLIFIÉS REALDOLMEN SA AU 31 MARS 2010

BILAN	code	31-Mar-10	31-Mar-09
<b>ACTIF</b>			
ACTIFS IMMOBILISÉS	20/28	89.735.615	104.514.567
Frais d'établissement	20	70.910	113.719
Immobilisations incorporelles	21	54.729.020	62.163.053
Immobilisations corporelles	22/27	11.257.117	13.690.864
Immobilisations financières	28	23.678.568	28.546.931
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	107.049.964	102.102.125
Créances à plus d'un an	29	0	2.420.422
Stocks et commandes en cours d'exécution	3	10.441.248	12.854.667
Créances à un an au plus	40/41	58.020.395	61.814.078
Placement de trésorerie	50/53	6.866.225	7.129.097
Valeurs disponibles	54/58	30.465.005	15.904.393
Comptes de régularisation	490/1	1.257.092	1.979.468
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>20/58</b>	<b>196.785.579</b>	<b>206.616.692</b>
<b>PASSIF</b>			
CAPITAUX PROPRES	10/15	77.023.816	84.662.858
Capital	10	32.193.100	32.193.100
Primes d'émission	11	45.791.826	45.791.825
Plus-values de réévaluation	12		
Réserves	13	4.644.115	4.719.976
Bénéfice (Perte) reporté	14	-5.627.135	1.935.028
Subsides en capital	15	21.910	22.929
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	3.470.160	3.868.970
Provisions pour risques et charges	160/5	2.954.932	3.314.155
Impôts différés	168	515.228	554.815
DETTES	17/49	116.291.602	118.084.864
Dettes à plus d'un an	17	53.481.435	54.723.484
Dettes à un an au plus	42/48	57.244.436	57.636.339
Comptes de régularisation	492/3	5.565.731	5.725.041
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>10/49</b>	<b>196.785.579</b>	<b>206.616.692</b>

ÉTATS FINANCIERS	code	31-Mar-10	31-Mar-09
Ventes et prestations	70/74	191.075.154	210.910.608
Coût des ventes et des prestations	60/64	189.399.576	207.872.315
Bénéfice (perte) d'exploitation	9901	1.675.578	3.038.293
Produits financiers	75	2.606.477	4.460.488
Charges financières	65	4.683.656	6.024.286
Bénéfice (Perte) courant avant impôts	9902	-401.601	1.474.495
Produits exceptionnels	76	225.974	17.544.844
Charges exceptionnelles	66	7.601.984	6.904.648
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	-7.777.611	12.114.691
Prélèvements sur les impôts différés	780	39.587	44.757
Transfert aux impôts différés	680		
Impôts sur le résultat	67/77	-100.001	-68.873
Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	-7.638.023	12.228.321
Prélèvements sur les réserves immunisées	789	75.861	85.854
Transfert aux réserves immunisées	689		1.027.094
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	-7.562.162	11.287.081
<b>AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS</b>			
Bénéfice (Perte) à affecter	9906	-5.627.135	-1.787.923
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(9905)	-7.562.162	11.287.081
Bénéfice (Perte) reporté de l'exercice précédent	14P	1.935.028	-13.075.004
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	0	0
Transfert aux capitaux propres	691/2	0	101.844
Bénéfice (Perte) à reporter	(14)	-5.627.135	1.935.028
Bénéfice à distribuer	694/6	0	0

**Deloitte.**

Deloitte Reviseurs d'Entreprises  
Berkenlaan 8b  
1831 Diegem  
Belgium  
Tél. + 32 2 800 20 00  
Fax + 32 2 800 20 01  
www.deloitte.be

## RealDolmen SA

**Rapport du commissaire  
sur les comptes consolidés  
sur l'exercice clôturé  
le 31 mars 2010**

The original text of this report is in Dutch

Deloitte Bedrijfsrevisoren / Reviseurs d'Entreprises  
Société civile sous forme d'une société coopérative à responsabilité limitée  
Siège social: Berkenlaan 8b, B-1831 Diegem  
TVA BE 0429.053.863 - RPM Bruxelles - IBAN BE 17 2300 0465 6121 - BIC GEBABEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu



Deloitte Réviseurs d'Entreprises  
Berkenlaan 8b  
1831 Diegem  
Belgium  
Tél. + 32 2 800 20 00  
Fax + 32 2 800 20 01  
www.deloitte.be

## RealDolmen SA

### Rapport du commissaire sur les comptes consolidés sur l'exercice clôturé le 31 mars 2010 présenté à l'assemblée générale des actionnaires

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire qui nous a été confié. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

#### Attestation sans réserve des comptes consolidés

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de RealDolmen SA (la « société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe »), établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et avec les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent le bilan consolidé clôturé le 31 mars 2010, l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives. Le bilan consolidé s'élève à 264.586 (000) EUR et le bénéfice consolidé (part du groupe) de l'exercice s'élève à 1.105 (000) EUR.

L'établissement des comptes consolidés relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend entre autres: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, y compris l'évaluation du risque que les comptes consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans le groupe pour l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Nous avons également évalué le bien-fondé des méthodes comptables, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Deloitte Bedrijfsrevisoren / Réviseurs d'Entreprises  
Société civile sous forme d'une société coopérative à responsabilité limitée  
Siège social: Berkenlaan 8b, B-1831 Diegem  
TVA BE 0429.053.863 - RPM Bruxelles - IBAN BE 17 2300 0465 6121 - BIC GEBABEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu





A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 mars 2010, et de ses résultats et flux de trésorerie pour l'année clôturée à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

### Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés:

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Nous attirons votre attention sur note 4 – *Principaux jugements et sources majeures d'incertitude relative aux estimations* et note 12 – *Goodwill* des états financiers consolidés, dans lesquels le test de dépréciation du goodwill, l'analyse de sensibilité et les hypothèses sont décrits. La réalisation des budgets utilisés pour le test de dépréciation du goodwill est essentielle afin de supporter la valeur comptable du goodwill.

Diegem, le 27 mai 2010

Le commissaire

**DELOITTE** Reviseurs d'Entreprises  
SC s.f.d. SCRL  
Représentée par Gert Vanhees



# Rapport annuel du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des Actionnaires

Madame,  
Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de l'exercice financier clôturé le 31 mars 2010.

## DONNÉES FINANCIÈRES

Lorsqu'on compare les chiffres de l'exercice actuel avec ceux du précédent exercice comptable, il convient de tenir compte du fait que le présent exercice comptable a été influencé par les fusions au 30 septembre 2009, avec effet rétroactif à compter du 1er avril 2009, d'Axias SA, Dolmen NP Enterprise Communications Belgium SA, JConsults International SA et Supply Chain Software SA avec RealDolmen SA.

Le total du bilan au 31 mars 2010 était de 196.786 KEUR, contre 206.617 KEUR pour l'exercice se clôturant le 31 mars 2009.

La baisse des immobilisations incorporelles est principalement due à l'amortissement du goodwill de la fusion existante.

La progression des actifs circulants de 102.102 KEUR à 107.050 KEUR est imputable avant tout aux éléments suivants : position de trésorerie plus importante, compensée par une baisse du niveau des créances commerciales et par la baisse des stocks, suite au projet Product Shop avec Tech Data, comme annoncé l'année dernière. Les créances à long terme à l'égard de Dolmen NP Enterprise Communications Belgium SA (2.420 KEUR) sont éliminées suite à la fusion qui a eu lieu pendant l'exercice.

Les charges reportées englobent encore principalement les coûts relatifs à l'obligation convertible (902 KEUR), amortis sur la durée de l'obligation convertible.

Pour l'exercice financier se clôturant le 31 mars 2010, la société a réalisé une perte à affecter de 7.562 KEUR.



La position totale d'endettement de la société a baissé, passant de 118.085 KEUR à 116.292 KEUR, dont 53.481 KEUR sont des dettes à long terme, principalement liées à l'emprunt obligataire convertible. Le passif à court terme, y compris les charges de régularisation et les revenus reportés, est passé de 63.361 KEUR à 62.811 KEUR, en raison surtout de la fusion. Les revenus reportés concernent principalement le chiffre d'affaires sur les contrats d'entretien.

Le bénéfice d'exploitation est passé de 3.038 KEUR (pour une période de 12 mois RealDolmen) à 1.676 KEUR (pour une période de 12 mois RealDolmen et les sociétés fusionnées).

Les produits financiers de 2.606 KEUR comprennent principalement des dividendes (2.192 KEUR) et des intérêts réalisés sur les liquidités. Les charges financières de 4.684 KEUR, sont essentiellement constituées de charges d'intérêts sur l'emprunt obligataire convertible et les prêts bancaires d'une part, et de la réduction de valeur comptabilisée d'une créance intra-groupe (450 KEUR).

Les produits exceptionnels ont baissé de 17.545 KEUR à 226 KEUR, dont 219 KEUR sont imputables à la fusion de RealDolmen avec Supply Chain Software SA le 30 septembre 2009, avec effet rétroactif à compter du 1er avril 2009. Les charges exceptionnelles sont principalement imputables aux fusions de RealDolmen avec Axias SA, Dolmen NP Enterprise Communications Belgium SA, JConsults International SA et Supply Chain Software SA le 30 septembre 2009, avec effet rétroactif à compter du 1er avril 2009 (4.782 KEUR) et aux coûts de restructuration (2.922 KEUR).

#### EVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DU BILAN

Aucun événement ne s'est produit après la date de clôture du bilan qui serait susceptible d'influencer la position financière future de la Société.

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer au conseil d'entreprise de renouveler le mandat de Deloitte Reviseurs d'Entreprises comme commissaire de la Société, en vue de l'approbation par l'assemblée générale le 8 septembre 2010.



## CONFLITS D'INTÉRÊTS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les articles 523, 524 et 524 ter du Code belge de sociétés prévoient une procédure spéciale en cas de conflits d'intérêts et de transactions avec des parties liées.

Pendant le cours de l'exercice comptable qui s'est clôturé le 31 mars 2010, aucun conflit d'intérêts ou transaction avec des parties liées devant être mentionné n'a eu lieu.

## FACTEURS DE RISQUE

Conformément à la législation applicable, la Société présente un aperçu des principaux risques et incertitudes susceptibles d'exercer un impact négatif sur son développement, ses résultats financiers ou sa position sur le marché.

### **Des changements de l'environnement économique pourraient affecter négativement la demande et une pression concurrentielle pourrait entraîner une tension accrue sur les marges**

Les marchés sur lesquels nous sommes et sur lesquels nous prétendons devenir de plus en plus actifs sont sujets à des fluctuations du marché et à une récession. Vu la crise économique actuelle, les marges bénéficiaires sont encore plus sous pression. De plus, ces marchés sont caractérisés par de faibles barrières à l'entrée. On ne peut exclure qu'une nouvelle intensification de la concurrence puisse entraîner une réduction des marges. Les développements économiques et la concurrence peuvent différer par région/pays et par segment de marché dans lesquels nous sommes (ou deviendrons (plus)) actifs. La compétitivité dépend de plusieurs facteurs, à la fois dépendants et indépendants de notre contrôle. Ces facteurs incluent ce qui suit :

- le succès dans la conception et le développement de produits / services nouveaux ou améliorés ;
- l'aptitude à répondre aux besoins de nos clients ;
- les prix, la qualité, la performance, la fiabilité ;
- les caractéristiques, la convivialité et la diversité de nos produits ;
- le succès dans la conception et le développement de produits / services nouveaux ou améliorés;
- l'aptitude à répondre aux besoins de nos clients ;
- les prix et la qualité de notre portefeuille de services ;
- la capacité à attirer et à retenir des experts du secteur des TIC de grande qualité ;
- la qualité de nos services clientèle ;
- la reconnaissance de la marque et notre image sur le marché ; et
- l'introduction de produits ou de technologies par nos concurrents.



Si nous ne pouvons concourir avec succès dans chacun des segments où nous sommes actifs, ceci pourrait affecter nos marges et notre rentabilité.

**Notre entreprise serait négativement affectée en cas d'incapacité de notre part à anticiper et à soutenir le rythme des mutations rapides de la technologie ou si la croissance de l'utilisation de la technologie dans les entreprises n'était pas aussi rapide que par le passé.**

Le succès dépendra en partie de notre capacité à développer et à mettre en œuvre des services et des solutions d'information, de communication et de technologie qui anticipent et soutiennent le rythme des mutations constantes et rapides de la technologie et des normes de l'industrie. Nous pourrions ne pas réussir à anticiper ou à répondre à ces développements sur une base opportune et nos offres pourraient ne pas être couronnées de succès sur le marché.

De même, les services, les solutions et les technologies développées par les concurrents pourraient rendre nos offres de services ou de solutions non concurrentielles ou obsolètes. Chacune de ces circonstances pourrait exercer un impact négatif significatif sur notre capacité à obtenir et à parfaire avec succès les engagements des clients.

Notre activité dépend également, en partie, de la croissance continue de l'utilisation de la technologie dans les entreprises par nos clients actuels et futurs ainsi que par leurs propres clients et fournisseurs. Si la croissance de l'utilisation de la technologie ralentit en raison des difficultés de la conjoncture économique, notre activité pourrait en être négativement affectée. En outre, l'utilisation des nouvelles technologies pour le commerce requiert généralement la compréhension et l'acceptation d'une nouvelle façon de diriger les activités et d'échanger des informations. Les entreprises qui ont déjà investi des ressources substantielles dans les moyens traditionnels de diriger le commerce et d'échanger des informations pourraient être particulièrement peu enclines ou lentes à adopter une nouvelle approche qui pourrait rendre obsolète une partie de leur personnel et de leur infrastructure existants, ce qui pourrait donc réduire la demande de leur part.

**Les entreprises sont de plus en plus en compétition au niveau mondial. Une concurrence accrue de la part des acteurs mondiaux ou paneuropéens pourrait entraîner une pression accrue sur les marges et une baisse de la rentabilité**

De grands concurrents internationaux ainsi que des acteurs paneuropéens qui tentent de pénétrer davantage sur les marchés locaux pourraient générer une concurrence accrue qui, à son tour, pourrait entraîner une pression accrue tant sur les marges que sur la rentabilité.



**Au cas où nous ne réussissons pas à engager, à garder et à attirer du personnel qualifié, cela affectera négativement notre futur succès**

Le personnel constitue un facteur de succès capital et une condition essentielle de notre croissance. Nous devons recruter du personnel hautement qualifié pour alimenter cette croissance. Il importe également de retenir ce personnel. Pour l'instant, la demande de personnes disposant des compétences en TIC propre à notre personnel s'intensifie de nouveau. Au même titre qu'auparavant, une pénurie de personnel ou une forte rotation du personnel aurait pour effet de restreindre notre croissance, tout comme un excédent de travailleurs non disponibles pourra également peser sur nos performances durant les périodes de crise économique.

**Dépendance vis-à-vis du succès des ventes**

Le plan d'exploitation 2010-2011 se fonde sur certains succès des ventes dans l'ensemble de l'entreprise. Il s'agit de ventes à des nouveaux clients ainsi qu'à des clients existants. Bien que nous disposions d'une prévision certaine de ventes, il n'est pas certain que les ventes prévues se réaliseront effectivement, alors que la crise économique mondiale tire à sa fin et que de nouvelles crises financières et politiques s'annoncent. Une partie des ventes escomptées concerne des produits qui pourraient nécessiter des fonctionnalités supplémentaires. Il existe des risques dans la réalisation de ces tâches, qui pourraient exercer un impact sur notre capacité à vendre et/ou livrer les solutions promises.

**Des coûts ou retards imprévus pourraient rendre nos contrats non rentables**

Nous disposons de différents types de contrats, dont des contrats en régie, des contrats à prix forfaitaires et des contrats combinant ces deux types de prestation. Tous ces types de contrats présentent des risques lorsque des engagements sont établis en termes de timing, de budget, de compétences ou de performances à réaliser. Lorsque nous élaborons des propositions qui nous engagent, nous estimons les délais et les coûts requis pour mener à bien les projets. Dans ces estimations, nous cherchons à évaluer le plus précisément possible l'efficacité des méthodes et des spécialistes que nous prévoyons de mobiliser dans les projets concernés. Des coûts plus élevés ou imprévisibles, tout comme des retards inattendus dans l'exécution de nos engagements, notamment causés par des facteurs échappant à notre contrôle, pourraient rendre ces contrats moins rentables, voire totalement non rentables, ce qui aurait un impact négatif sur la marge bénéficiaire. Dans le passé, nous avons déjà connu des dépassements de coûts résultant d'estimations erronées.



### **Nos contrats peuvent être résiliés par nos clients moyennant un bref préavis**

En règle générale, les clients font appel à nous sur une base non exclusive, au cas par cas, plutôt que dans le cadre de contrats d'exclusivité à long terme. Même si nos systèmes comptables identifient la durée des engagements pris, ils n'indiquent pas si ces contrats peuvent être résiliés moyennant un préavis de courte durée et sans pénalité significative. Nous estimons cependant que la plupart de nos contrats sont dans ce cas. Les Service Level Agreements (services et maintenance) sont conclus sur une base annuelle et ne peuvent être résiliés qu'à la date d'expiration de la convention moyennant un préavis d'au moins 90 jours. La résiliation des contrats avec un préavis de courte durée pourrait affecter négativement nos résultats d'exploitation.

### **La rentabilité souffrira si nous ne sommes pas capables de maintenir notre politique de prix et nos taux d'utilisation et de contrôler nos coûts**

La rentabilité est largement déterminée par les tarifs qui sont facturés pour les services et par le taux d'occupation ou la disponibilité des experts. Par conséquent, si nous ne sommes pas capables de maintenir notre politique de prix pour nos services ou de conserver un taux d'occupation adéquat pour nos spécialistes, sans réductions de coûts correspondantes, nous ne pourrions pas conserver notre marge bénéficiaire et la rentabilité en souffrira.

Les tarifs sont influencés par un certain nombre de facteurs, notamment :

- la perception que le client a de notre capacité à fournir une valeur ajoutée grâce à nos services ;
- la concurrence ;
- l'introduction par nous ou par nos concurrents de nouveaux services ou produits ;
- la politique de prix des concurrents ; et
- la conjoncture économique en général.

Nos taux d'occupation sont également influencés par un certain nombre de facteurs, notamment :

- les tendances saisonnières, en raison surtout des périodes de congés ;
- la capacité à assurer la transition pour les travailleurs entre les projets achevés et les projets nouveaux ;
- la capacité à prévoir la demande de services de nos clients et à maintenir dès lors des effectifs suffisants dans les différents services ;
- la capacité à gérer les départs naturels ; et
- l'efficacité de notre équipe de vente.



Les réductions de coûts actuelles et futures pourraient ne pas suffire pour préserver les marges si la crise économique dure encore plusieurs trimestres.

**Les erreurs ou les défauts non détectés de nos logiciels pourraient avoir un impact négatif sur nos performances, réduire la demande de nos produits et services et augmenter nos coûts de service et de maintenance**

Les applications développées en interne pourraient contenir des erreurs ou des défauts qui n'ont pas été détectés et qui pourraient avoir un impact négatif sur nos performances et réduire la demande de nos produits. Toutes les défauts ou les erreurs dans les versions nouvelles ou améliorées de nos produits pourraient entraîner la perte de commandes ou des retards dans la réception des commandes et dès lors provoquer des pertes de revenus, des retards dans l'acceptation du marché, le détournement de ressources destinées au développement, des plaintes en raison de la responsabilité du produit, ou une augmentation des coûts de service et de garantie. Tous ces éléments sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière. Les éventuelles plaintes peuvent générer des frais de défense élevés et requérir des ressources considérables, qui pourraient peser sur le résultat. De plus, le total des coûts de maintenance, de contrôle et d'engineering dans le cas de défaillances graves et insolubles d'une application développée en interne peut ne pas être entièrement couvert par les indemnités fixées et payées chaque année pour les services et la maintenance.

**Des tiers peuvent prétendre que nous violons leurs droits de propriété intellectuelle**

Même si nous pensons que nos produits ne portent pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tierces parties, et que nous avons nous-mêmes tous les droits requis pour utiliser la propriété intellectuelle employées pour nos activités, nous sommes exposés au risque de plaintes relatives à une prétendue violation des droits de propriété intellectuelle d'une tierce partie, y compris s'agissant de propriété intellectuelle développée par des tierces parties et acquise dans le cadre de transactions d'affaires ou de l'achat d'actifs. Ces plaintes pourraient nous contraindre à dépenser des sommes considérables en frais de justice et en paiement de dommages et intérêts, à mobiliser des ressources importantes de management, à des retards dans les expéditions, à contracter des conventions de droits d'auteurs ou de licence dans des conditions défavorables, à cesser d'utiliser les noms commerciaux ou les technologies contestées, ou à développer une propriété intellectuelle qui ne viole pas celle de tiers. L'assurance responsabilité ne protège pas





l'entreprise contre le risque que sa technologie ou la technologie d'un tiers sous licence viole la propriété intellectuelle de tierces parties. De telles plaintes peuvent dès lors avoir un impact négatif sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de l'entreprise.

#### Litiges

La société n'est pas impliquée dans des litiges, qui peuvent être qualifiés d'obligations latentes selon la définition des IFRS.

#### AUGMENTATIONS DE CAPITAL, ÉMISSION DE TITRES ASSORTIS DU DROIT DE VOTE, RACHAT D'ACTIONS PROPRES

Au cours de l'exercice financier qui s'est clôturé le 31 mars 2010, la société n'a pas racheté d'actions propres.

#### UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Au cours de l'exercice financier qui s'est clôturé le 31 mars 2010, la société n'a pas fait usage d'instruments financiers pouvant d'une quelconque manière affecter ses actifs, son passif ou sa situation financière tels que rapportés.

#### AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les comptes annuels pour l'exercice se sont clôturés sur une perte avant impôts de -7.777.611 EUR. La perte à affecter s'élève à -7.562.162 EUR. Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent, de l'ordre de 1.935.027 EUR, la perte à affecter s'élève à 5.627.135 EUR.

Le Conseil d'Administration confirme l'application des règles de valorisation dans l'hypothèse de la continuité de la société.

Même si la société a clôturé l'exercice sur une perte à affecter de 7.562 KEUR, le bénéfice d'exploitation atteint 1.676 KEUR. La perte de l'exercice est principalement imputable à la fusion des filiales (4.782 KEUR), aux charges de restructuration (2.852 KEUR) et au règlement de la créance sur Oriam (450 KEUR).



## GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le Conseil d'Administration de RealDolmen exige de ses membres qu'ils respectent l'éthique et les valeurs personnelles et professionnelles les plus élevées, conformément aux valeurs et aux normes de RealDolmen. Chacun d'eux possède une large expérience, s'emploie à accroître la valeur de la société et doit disposer de suffisamment de temps pour remplir ses obligations et partager les perspectives et les acquis de son expérience au bénéfice de la société.

Le Conseil d'Administration est assisté par un certain nombre de comités spécialisés parmi lesquels le Comité d'audit. Le Comité d'audit est composé de quatre membres, dont trois sont des administrateurs indépendants au sens du Code belge des sociétés. Chacun des membres du Comité d'audit possède une expérience vaste et pertinente en matière d'audit et de comptabilité.

## PRÉVISIONS POUR LES DOUZE PROCHAINS MOIS

Même si l'environnement économique nous impose de rester prudents, nous prévoyons une croissance et une rentabilité améliorée par rapport au dernier exercice comptable, alors que la société renforce sa position d'acteur de référence sur son marché. L'embauche de 200 personnes prévue en 2010 est une illustration de cette dynamique. Le résultat net devrait aussi s'améliorer étant donné que les charges exceptionnelles liées aux synergies et aux plans d'amélioration sont derrière nous.

Nous restons confiants dans le fait que grâce à notre forte position sur le marché, à la répartition équilibrée de nos clients entre un certain nombre de secteurs, au renforcement de notre offre et aux bénéfices des projets stratégiques dans lesquels nous avons continué à investir, nous pourrions gagner encore des parts de marché, en particulier au moment où l'économie se portera mieux.

Nous croyons que les processus et les systèmes harmonisés qui sont à présent en place, le renforcement de l'organisation et les bons résultats des bilans et des flux de trésorerie préparent la société à opérer comme une plate-forme puissante assurant une croissance durable.



Nous confirmons que les états et rapports financiers consolidés donnent une image fidèle et exacte et nous proposons que ces comptes annuels soient approuvés et que les résultats soient reportés à l'exercice suivant.

Conformément aux exigences légales, nous demandons à l'assemblée générale de donner décharge aux administrateurs et aux auditeurs externes de leur responsabilité pour l'exécution de leurs obligations au cours de l'exercice écoulé : cette demande concerne DR Associates BVBA, représentée par Filip Roodhooft, JPD Consult BVBA, représentée par Jean-Pierre Depaemelaere, Gores Group Ltd, Künsnacht Branch, représentée par Ashley W. Abdo, All Together BVBA, représentée par Bruno Segers, Jef Colruyt, Temad BVBA, représentée par Thierry Janssen, William B. Patton, Jr., Joseph P. Page et Scott M. Honour.

Huizingen, le 27 mai 2010

Pour le compte du Conseil d'Administration

Gores Group Ltd., Künsnacht Branch  
représentée par Ashley W. Abdo  
Président du Conseil d'Administration

All Together BVBA  
représentée par Bruno Segers  
Administrateur délégué - CEO



CHAPITRE 4

# CALENDRIER DE L'ACTIONNAIRE



## CALENDRIER DE L'ACTIONNAIRE

### **vendredi 27 août 2010**

Trading Update Q1 2010-2011

### **mercredi 8 septembre 2010**

Assemblée Générale des Actionnaires

### **vendredi 19 novembre 2010**

Annonce des résultats semestriels 2010-2011

### **vendredi 11 février 2011**

Trading Update Q3 2010-2011

#### **Déclaration légale**

Le Conseil d'Administration déclare qu'à sa connaissance,

- a) le jeu d'états financiers établi conformément aux normes comptables applicables, donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation ;
- b) le rapport de gestion contient un exposé fidèle des informations qui doivent y figurer.

Pour le Conseil d'Administration

Ashley W. Abdo  
Représentant permanent  
de Gores Group Ltd., Kúsnacht Branch  
Président du Conseil d'Administration

Bruno Segers  
Représentant permanent  
d'All Together sprl  
Administrateur délégué - CEO